



Bulletin Officiel du Département

Délibérations du Conseil départemental

Séance du 29 Février 2016

N° 02 16 - Février 2016

ISSN 0755-7582



DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Réunion du 29 FÉVRIER 2016

Le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département
sous la présidence de
M. Jean-Claude LUCHE
Président du Conseil départemental

Sommaire

1 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016	1
2 - Information sur les Marchés et Avenants signés au titre de la Délégation donnée à l'Exécutif	24
3 - Campagne de tarification 2016 - Adoption des taux directeurs	38
4 - Présentation du rapport développement durable et de la mise à jour du bilan carbone	51

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Secrétariat de l'Assemblée
et des Commissions

EXTRAIT

du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20160229-26131-DE-1-1
Reçu le 07/03/16

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 29 février 2016 à 14h30 à l'Hôtel du Département.

37 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Stéphanie BAYOL à M. Eric CANTOURNET, Monsieur Sébastien DAVID à Mme Annie BEL, Madame Karine ESCORBIAC à M. Régis CAILHOL, Monsieur Camille GALIBERT à Madame Christine PRESNE, M. Jean-Dominique GONZALES à Madame Corinne COMPAN, Madame Emilie GRAL à Madame Christel SIGAUD-LAURY, M. Alain MARC à M. Christophe LABORIE, Monsieur Stéphane MAZARS à Mme Anne GABEN-TOUTANT, Mme Danièle VERGONNIER à Melle Simone ANGLADE.

Président de séance : M. Jean-Claude LUCHE
Secrétaire de séance : Mlle Simone ANGLADE
Rapporteur : M. Jean-François GALLIARD

1 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Commission des Finances, de l'Evaluation des Politiques
Publiques

CONSIDERANT que les élus ont été convoqués le 01 février 2016 pour la réunion du Conseil Départemental prévue le 29 février 2016 ;

CONSIDERANT que les rapports de la réunion du Conseil Départemental du 29 février 2016 ont été adressés aux élus le 16 février 2016 ;

RAPPELLE que la Commission des Finances, de l'Evaluation des Politiques Publiques siégeant le vendredi 19 février 2016 a pris connaissances du rapport de présentation des Orientations Budgétaires 2016 ;

PREND ACTE du Débat d'Orientations Budgétaires 2016 qui s'est tenu le 29 février 2016 sur la proposition du Président du Conseil Départemental.

Le Président du Conseil Départemental

Jean-Claude LUCHE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

REUNION du 29 février 2016

COMMISSION DES FINANCES, DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Le Débat d'orientations budgétaires est une étape préalable à la préparation du budget. Le budget 2016, que nous allons examiner en mars, s'inscrit dans un contexte particulier.

D'un point de vue institutionnel, c'est le 1^{er} budget de la nouvelle mandature 2015-2021, et le 1^{er} qui suit la publication de la loi NOTRe.

D'un point de vue financier, le budget 2016, doit prendre en compte de nouvelles contraintes, avec, pour la 3^{ème} année consécutive, une diminution des dotations de l'Etat.

La baisse des ressources et la nouvelle organisation des compétences imposent au Département de définir une stratégie financière pour les années à venir.

Maintenir une capacité d'investissement est une priorité pour le Conseil départemental pour soutenir l'économie aveyronnaise, et promouvoir le territoire. Mais cela impose de poursuivre les efforts engagés ces dernières années pour maîtriser les charges de fonctionnement et généraliser ces efforts à tous les domaines d'interventions de la collectivité.

I - L'Environnement économique et financier des collectivités locales

1- Les finances locales

Selon le rapport 2015 du Comité des finances locales, les dépenses des collectivités locales totalisent en 2014 : 233,4 milliards, réparties comme suit :

VOLUME BUDGÉTAIRE DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN 2014

	Dépenses de fonctionnement		Dépenses d'investissement		Dépenses totales	
	Montant (en Md€)	Évolution annuelle (en %)	Montant (en Md€)	Évolution annuelle (en %)	Montant (en Md€)	Évolution annuelle (en %)
Bloc communal	89,3	+ 2,1	41,2	- 9,6	130,6	- 1,9
Départements	59,6	+ 2,8	14,2	- 4,2	73,5	+ 1,4
Régions	17,8	+ 1,4	11,4	+ 2,8	29,3	+ 1,9
Ensemble	166,5	+ 2,3	66,8	- 6,5	233,4	- 0,4

Données hors gestion active de la dette.

Source : DGFIP

La période 2010-2015 a été marquée par une contrainte accrue sur les budgets locaux.

Plusieurs facteurs sont à l'origine du renforcement de la contrainte :

- La suppression de la taxe professionnelle et la réforme fiscale qui se sont traduites par une plus forte dépendance des collectivités aux concours financiers de l'Etat et par une fragilisation des communes et des Départements du fait du caractère conjoncturel de la CVAE.
- La réduction des concours financiers de l'Etat : de 2010 à 2013, période où nous avons constaté un gel, en 2014, 1,5 milliards d'euros de baisse a été imposée. Puis, dans le cadre du programme de stabilité et de réduction du déficit public national, c'est 3,6 milliards d'euros de réduction par an pour 2015 à 2017. Aussi, c'est 11 milliards d'euros cumulés de baisse en 2017 que les collectivités territoriales auront subi sur leur dotation globale de fonctionnement.
- Le contexte général de réduction du pouvoir d'achat et d'absence de croissance pèse également sur les budgets des collectivités locales, même si la baisse des produits pétroliers permet en partie d'atténuer l'impact de l'atonie économique.
- Le transfert de compétences et de charges de l'Etat
- Les besoins sociaux en forte croissance,

Le rapport du Comité des finances locales, confirme la situation de plus en plus tendue des comptes des collectivités. Au vu des divers indicateurs, les Départements se trouvent, aujourd'hui, dans une situation financière délicate.

En 2014, (dernier exercice connu) les dépenses de fonctionnement des Départements augmentent de 2,8%. Soit un rythme similaire à celui observé les années précédentes. Les dépenses d'aide sociale (APA, RSA, hébergement des personnes âgées et handicapées,

protection de l'enfance et des familles...) qui représentent près de la moitié des dépenses totales des Départements, connaissent une croissance soutenue (4,1%).

Les charges de personnel, impactées par les transferts de compétences, la hausse des cotisations et la revalorisation des grilles de catégories C et B, augmentent de 2,7%.

Dans le même temps, la progression des recettes de fonctionnement est plus limitée (+2,1%) et ce malgré les recettes nouvelles (Fonds de solidarité départemental et augmentation du taux des droits de mutation à titre onéreux). L'apport des recettes nouvelles est, en effet, atténué par la baisse de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et par la contribution au redressement des finances publiques.

L'épargne brute est en diminution depuis 4 ans. Les Départements subissent une érosion continue de leur capacité d'autofinancement qui les contraint à réduire leurs programmes d'investissement. En 2014, les investissements des Départements enregistrent une baisse de 5,5%, alors que leur endettement progresse. Le ratio de solvabilité (dette/épargne brute) est passé de 4 ans en 2012 à 5 ans en 2014.

Dans ce contexte budgétaire dégradé, le Département de l'Aveyron s'en sort plutôt mieux, par rapport aux autres Départements, grâce à toutes les mesures prises ces dernières années pour maîtriser les charges de gestion et prioriser ses interventions.

Evolution moyenne 2010-2014

	Aveyron	Strate de 250 000 à 500 000 hab
Dépenses de fonctionnement	2,20%	2,50%
Dépenses d'aide sociale	3,50%	4,10%
Dépenses de personnel	1,80%	2,20%
Recettes de fonctionnement	3,20%	2,10%

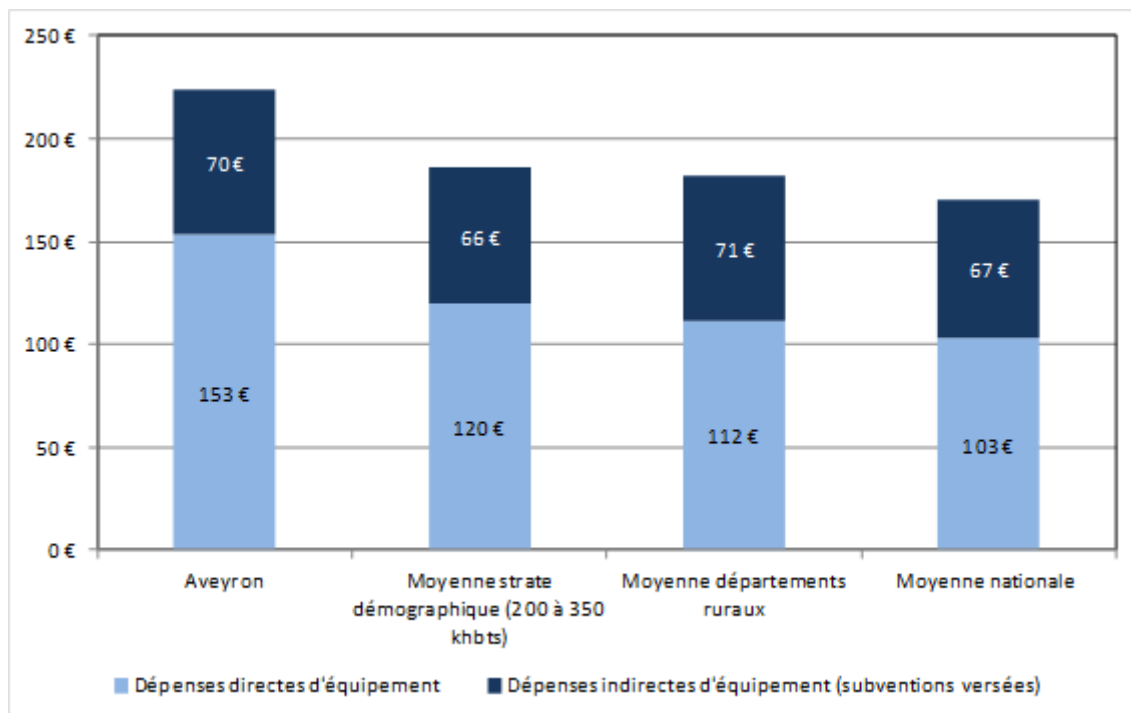
Compte administratif 2014

	Aveyron	Strate de 250 000 à 500 000 hab
Epargne nette 2014	132€/hab	69€/hab
Taux d'épargne	15,60%	11,12%
Taux de foncier bâti	19,41%	19,93%
Ratio de solvabilité de la dette	3,5 ans	4,3 ans

Les efforts pour maîtriser les charges de fonctionnement, ont permis de conserver un bon niveau d'épargne et de maintenir les dépenses d'investissement à un niveau élevé. (annexe 1 et 2).

Dépenses d'équipement par habitant

(moyenne 2012-2014)



Avec une dépense annuelle d'équipement de 223€/hbt, le Département de l'Aveyron présente un niveau d'investissement nettement supérieur aux moyennes constituées. (annexe 3)

Et pourtant, le Département de l'Aveyron est fortement impacté par le poids de ses dépenses d'aide sociale, en particulier l'aide aux personnes âgées, avec un taux de bénéficiaires APA (allocation personnalisée à l'autonomie) le plus fort de France. Du point de vue démographique, le Département présente un taux de personnes âgées de plus de 75 ans beaucoup plus élevé que la moyenne nationale : 13% en Aveyron comparé à 9% en moyenne nationale.

En 2014, en €/hab	Aveyron	Moyenne départements	Moyenne nationale
Dépenses APA	169,00 €	102,00 €	85,00 €
Dépenses RSA	70,00 €	115,00 €	150,00 €
Dépenses PCH	32,00 €	30,00 €	32,00 €

Le nombre de bénéficiaires RSA (revenu de solidarité active) est par contre plus faible en Aveyron. La part de bénéficiaires RSA, est, en Aveyron, de 30 pour 1000 habitants de 15 à 64 ans, en Aveyron, à comparer à 50,8 en moyenne nationale. Mais la tendance est à la hausse. Au cours des trois dernières années, les dépenses d'allocations RSA ont augmenté en moyenne annuelle de 10,8% en Aveyron.

Les dépenses de PCH (prestations de compensation du handicap) enregistrent également une progression soutenue de 5,5 % par an, au cours des trois dernières années.

L'APA, le RSA et la PCH, qui constituent les allocations individuelles de solidarités (AIS), laissent au Département, après déduction des recettes affectées, un reste à charge très important. Celui-ci a été compensé en partie par les fonds de solidarité créés par la loi de finances 2014. Mais demeure élevé et repart à la hausse en 2015.

	2013	2014	2015
Dépenses brutes 3 AIS (APA, RSA, PCH)	70 891 197,00	73 493 839,00	74 652 580,00
Produit affecté aux 3 AIS	28 676 779,00	28 419 616,00	27 927 088,00
Reste à charge 3 AIS	42 214 418,00	45 074 223,00	46 725 492,00
Reste à charge APA	31 749 408,00	31 665 027,00	31 133 833,00
Reste à charge RSA	5 551 673,00	7 847 552,00	9 546 999,00
Reste à charge PCH	4 913 337,00	5 561 644,00	6 044 660,00
Fonds net de solidarité AIS		16 706 770,00	13 466 241,00
Reste à charge final	42 214 418,00	28 367 453,00	33 259 251,00

2-Les incidences de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la république (loi NOTRe)

Envisagé au départ comme l'acte 3 de la décentralisation, cette loi a, au final, une ambition moins importante. Mais elle modifie toutefois l'organisation des collectivités territoriales, en renforçant les Régions, rationalisant l'intercommunalité et repositionnant les Départements.

Une des principales mesures de cette loi est la suppression de la clause de compétence générale. Celle-ci permettait jusqu'à présent aux Régions et aux Départements d'intervenir dans tous les domaines présentant un intérêt public local, non interdit par la loi. Désormais, les Régions et Départements ne peuvent intervenir que dans les domaines de compétences expressément prévus par la loi.

La suppression de la clause de compétence générale a pour effet de sanctuariser et de spécialiser l'action départementale sur les solidarités humaines et territoriales de proximité.

Le Département est ainsi confirmé dans son rôle de garant de la solidarité humaine : personnes âgées, personnes handicapées, famille, insertion.

Il conserve, par ailleurs, les compétences en matière de collèges, routes, soutien technique aux communes et intercommunalités. Le Département peut également intervenir sur certaines compétences partagées : culture, sport, tourisme, éducation populaire.

Par contre, les compétences en matière de développement économique et de planification de la prévention des déchets sont dévolues aux Régions, avec effet immédiat, interdisant désormais toutes interventions des Départements dans ces domaines.

Par ailleurs, la loi NOTRe prévoit le transfert aux Régions des transports routiers non urbains et des transports scolaires, à l'exclusion des transports handicapés, avant le 1^{er} janvier 2017 pour les transports interurbains et au plus tard au 1^{er} septembre 2017 pour les transports scolaires.

Le Conseil départemental doit prendre en compte cette nouvelle organisation des compétences dans la définition de ses orientations budgétaires et adapter en conséquence ses dispositifs d'aides.

3-Les mesures de la loi de finances 2016 concernant les collectivités et plus particulièrement les Départements

A titre indicatif, la loi de finances 2016 est établie sur une prévision de croissance du PIB de 1,5% et une inflation prévisionnelle de 1%. Mais il est déjà question de revoir ces indicateurs à la baisse.

L'article 33 de la loi de finances 2016 fixe le montant total de la DGF 2016 à 33, 2 milliards, soit le montant 2015 amputé de 3,670 millions au titre de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques. La DGF des Départements est réduite de 1,148 milliard en 2016, soit une diminution de 9,28%.

Ce même article fixe à -7,7% le coefficient de variation applicable aux différentes allocations compensatrices de fiscalité attribuées aux collectivités locales.

L'article 98 fixe, pour 2016, la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition à 1,01 pour les propriétés bâties et non bâties

L'article 38 actualise les fractions de TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) et de TSCA (taxe sur les conventions d'assurance) accordées aux Départements au titre des compensations des transferts de compétences prévus par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales: transfert des personnels des parcs de l'Équipement, des agents techniques des collèges et du RSA. Pour le Département de l'Aveyron, le coefficient d'attribution 2016 est fixé à 0,768 232. Il était de 0,768 259 en 2015.

L'article 34 étend le bénéfice du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, réalisées à compter du 1^{er} janvier 2016, ainsi qu'aux dépenses d'investissement réalisées dans le cadre du plan « France très haut débit » entre 2015 et 2022.

L'article 167 prévoit l'abaissement de 1% à 0,9% du plafond de cotisation obligatoire au CNFPT

L'article 172 met à la charge du Fonds national des solidarités actives (FNSA) et donc de l'Etat, le financement de la partie socle du RSA en faveur des jeunes actifs de 18 à 24 ans à compter de 2016.

L'article 89 prévoit une série d'adaptations fiscales en lien avec les transferts de compétences prévus à l'article 15 de la loi du 7 août 2015 et avec la réforme de la carte des Régions. Il est ainsi prévu le transfert de 25 points de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) des Départements au profit des Régions à partir de 2017. La part CVAE des Départements sera de ce fait ramenée de 48,5% à 23,5%, alors que celle des Régions sera portée de 25% à 50%.

Ce même article organise par ailleurs les modalités de compensation des charges de transports transférées des Départements vers les Régions. Une compensation d'ajustement, dont le montant sera égal à la différence entre le produit correspondant à 25% de la CVAE perçue par le Département en 2016 et le coût net des charges transférées sera mis à la charge de la Région, si le produit de la CVAE transférée est supérieur au montant des charges transférées. Inversement, elle constituera une dépense obligatoire pour le Département si les dépenses transférées étaient supérieures aux recettes

II - Les ressources départementales et la gestion de la dette

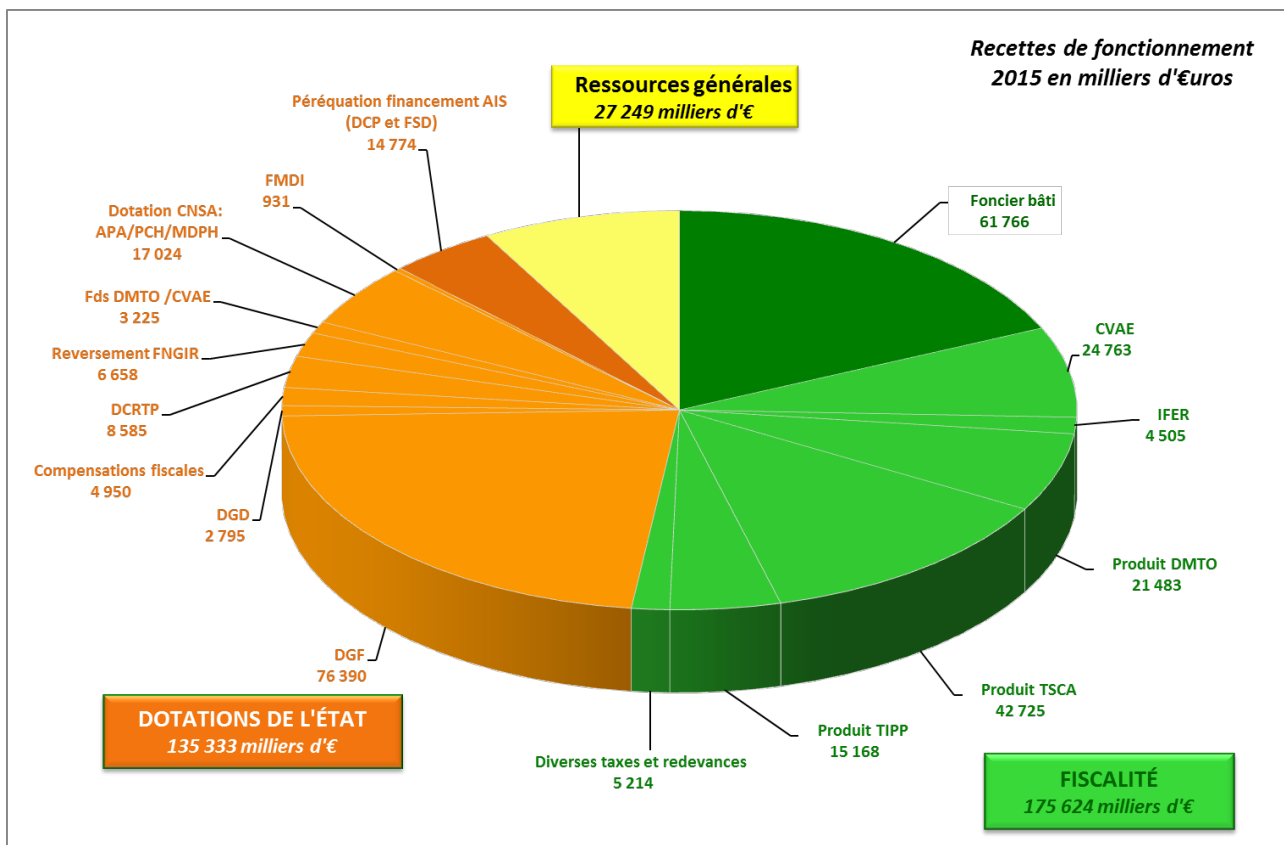
1- Les produits de fonctionnement :

En 2015, les produits de fonctionnement se sont élevés à 338,2 millions, distinguant trois catégories de ressources

-la fiscalité directe et indirecte : 175,6 millions

-les dotations de l'Etat : 135,3 millions

-les ressources diverses : 27,2 millions



La fiscalité

La fiscalité directe avec pouvoir de fixation des taux, ne concerne plus, depuis 2011, que le foncier bâti. Elle ne représente que 18% des recettes de fonctionnement, avec un point de fiscalité égal à 610 000€. L'évolution des bases imposables dépend de l'actualisation nominale, **dont les 1,01 prévu en loi de finances 2016,** et de l'évolution physique de l'assiette imposable, laquelle se situe en moyenne à 1,5% sur les 3 dernières années. **Le taux de la taxe départementale de Foncier bâti, inchangé depuis 2011, est de 19,41%.** A titre de comparaison, le taux moyen des Départements de la région Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon, est de 24,15% et le taux moyen des départements de la strate 250 000 à 500 000 habitants est de 19,93%.

	2013	2014	2015
Taux Foncier bâti	19,41%	19,41%	19,41%
Evolution du taux	0,0%	0,0%	0,0%
Base nette FB en milliers d'€	301 367	307 989	315 417
Evolution des bases	3,42%	2,20%	2,41%
Base nette FB	3,4%	2,2%	2,4%
Dont évolution nominale	1,80%	0,90%	0,90%
évolution physique	1,62%	1,30%	1,51%

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), mise en œuvre en 2011 pour remplacer en partie la taxe professionnelle, est liée à l'activité économique et à

l'évolution du produit intérieur brut. Son taux est fixé sur le plan national. Son montant est réparti à raison de 48,5% pour les Départements, 25% pour les Régions et 26,5% pour le bloc communal. Au cours des deux dernières années, **le produit de CVAE reversé au Département a progressé de 1,3%**. S'agissant de la prévision 2016, eu égard au décalage de deux ans entre la valeur ajoutée produite et la CVAE reversée au Département, il convient d'être prudent en se calant sur l'évolution du PIB 2014, qui était de 0.8%

Les droits de mutation à titre onéreux, constituent une recette très volatile, liée à la situation du marché immobilier. En 2014, le Conseil général a décidé, comme une immense majorité de Départements, de profiter de la possibilité offerte dans le cadre du Pacte de confiance pour financer les allocations de solidarité, de relever son taux plafond sur les mutations de droits communs de 3,8% à 4,5%. En 2015, le Département a bénéficié de l'effet de cette mesure, en année pleine, et d'un marché immobilier très dynamique. **Le produit des DMTO en 2015 a enregistré une très forte progression de 25%**. Compte tenu de la nature de cette recette, il est très délicat d'effectuer une prévision lors du budget primitif. Des ajustements sont à opérer en cours d'année, en fonction des encaissements réels.

Les recettes de fiscalité intègrent, également, une part de TSCA et de TIPP, reversée par l'Etat selon le coefficient prévu par la loi de finances (lequel est pour l'Aveyron, en très légère baisse en 2016) et des taxes et redevances diverses

Globalement, les recettes fiscales ont, ces trois dernières années, progressées en moyenne de 2%. Mais cette évolution résulte en grande partie des DMTO grâce à la dynamique du marché immobilier.

	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Foncier bâti	58 986 125	60 036 030	61 765 997
CVAE	24 369 211	24 387 484	24 762 775
IFER	4 284 372	4 447 651	4 505 290
Produit DMTO	16 435 493	17 061 618	21 482 862
Produit TSCA	43 986 995	46 035 393	42 725 145
Produit TIPP	15 432 422	15 676 133	15 167 780
Diverses taxes et redevances	4 877 181	5 150 072	5 214 322
Produits fiscaux	168 371 799	172 794 381	175 624 171
<i>Evolution</i>	2,4%	2,6%	1,6%

▪ **Les dotations et compensations versés par l'Etat,**

La Dotation Globale de Fonctionnement constitue la principale dotation de l'Etat, avec un montant de 76,4 millions en 2015. C'est sur cette dotation qu'est effectué par l'Etat le prélèvement pour contribuer à l'effort de redressement des comptes publics.

L'année 2016 sera la 3^{ème} année de diminution de la DGF, avec un nouveau prélèvement de 4,3 millions. De 2014 à 2017, c'est un montant de 15 M€ de perte de ressources que subira le Département. En cumulé sur 6 ans, la perte de ressources s'élèvera à 62,6 millions d'€, soit l'équivalent d'une grosse année d'investissement.

en k€	Hypothèses					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ponction au titre de 2014	1 797	1 797	1 797	1 797	1 797	1 797
Ponction au titre de 2015		4 298	4 298	4 298	4 298	4 298
Ponction au titre de 2016			4 336	4 336	4 336	4 336
Ponction au titre de 2017				4 336	4 336	4 336
Ponction au titre de 2018					0	0
Ponction au titre de 2019						0
Ponction totale dotations d'état	1 797	6 095	10 431	14 767	14 767	14 767
TOTAL cumulé 6 ans	62 625					

Parmi les autres compensations, la DGD (dotation générale de décentralisation) est gelée depuis des années

Les compensations fiscales, constituent les variables d'ajustement de l'enveloppe des concours de l'Etat aux collectivités. Leur montant est réduit chaque année, et la loi de finances 2016 prévoit une nouvelle baisse de 7,7%.

Dans le cadre de la réforme fiscale de 2011, la suppression de la Taxe professionnelle a donné lieu à l'attribution de recettes compensatoires pour maintenir aux Départements le même niveau de ressources. Il s'agit de la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et du fonds national de garantie individuelle de ressource (FNGIR), pour lesquels les montants sont figés depuis 2011.

En 2011, il a également été créé des fonds de péréquation horizontaux, au titre de la CVAE et des DMTO, en vue d'assurer une redistribution des ressources entre les Départements, avec des Départements contributeurs et des Départements bénéficiaires.

Au titre des dépenses d'APA, de PCH et de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées), il est attribué aux Départements des concours de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Le montant des concours versés aux Départements dépend d'une part de l'enveloppe affectée par la CNSA et d'autre part de l'évolution des critères départementaux, en terme de nombre de bénéficiaires APA, PCH et RSA. En 2016, une nouvelle enveloppe devrait en principe être ouverte au titre de la dotation CNSA/APA dans le cadre de la loi portant adaptation de la société au vieillissement.

Au titre de l'insertion, il est attribué un fonds de mobilisation pour l'insertion. L'enveloppe affectée à ce fonds est reconduite en loi de finances 2016 pour 500 millions d'€. La répartition entre les Départements prend en compte divers critères de richesse fiscale, nombre de contrats aidés...

Ces deux dernières années, les dotations de l'Etat ont diminué de 7 millions d'euros par an. En 2016, il est attendu une nouvelle baisse des dotations de l'Etat.

	CA 2013	CA 2014	CA 2015
DGF	83 147 837	81 117 622	76 390 157
DGD	2 787 058	2 787 058	2 795 130
Compensations fiscales	7 059 052	6 106 044	4 950 088
DCRTP	8 585 156	8 585 156	8 585 156
Reversement FNGIR	6 658 019	6 658 019	6 658 019
Fds DMTO	2 889 849	2 128 423	2 276 293
Fds CVAE	702 366	678 757	948 686
Dotations CNSA	17 614 620	18 129 359	17 023 872
FMDI	949 368	967 770	931 242
Dotation exceptionnelle de solidarité	4 308 068		
Dotations de l'Etat	134 701 393	127 158 208	120 558 644
<i>Evolution</i>	2,1%	-5,6%	-5,2%

- **Les dotations de péréquation pour le financement des allocations individuelles de solidarité (AIS)**

Les fonds de solidarité pour le financement des AIS, créés par la loi de finances 2014, sont constitués de deux dotations : la dotation de compensation péréquée, issue du transfert par l'Etat des frais de gestion de la taxe sur les propriétés bâties, au titre de laquelle nous avons reçu 7,2 M€ en 2015, et le fonds de solidarité départemental, constitué par un prélèvement de 0.35% de l'assiette des DMTO de chaque Département. En 2015, le Département a perçu au titre de ce dernier 7,6 millions et a contribué à son alimentation à hauteur de 1,308 million

L'attribution de ces deux fonds en 2014 a permis au Département de réduire sensiblement le reste à charge au titre des AIS. Mais les perspectives d'évolution de ces deux fonds, et plus particulièrement de leur répartition entre les Départements, ne nous sont pas favorables, du fait de la structure de nos charges AIS et du plafonnement des ressources à répartir. Les écarts de charges se resserrent entre Départements, avec, au niveau national, des dépenses RSA très élevées, qui augmentent fortement, et des dépenses APA, de moitié moindre ampleur, qui se stabilisent. Les critères de répartition de ces deux fonds doivent être rediscutés. Mais la crainte est de voir de nouveaux critères privilégier les indicateurs RSA au détriment des indicateurs APA.

	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Dotation de compensation péréquée	-	7 409 002	7 167 989
Fonds de solidarité départemental	-	10 623 617	7 606 039
Total dotations de péréquation AIS	-	18 032 619	14 774 028
Contribution aux fonds de péréquation AIS	-	1 326 000	1 307 787
Fonds net de solidarité AIS	-	16 706 619	13 466 241

- **Les ressources diverses**, recouvrent essentiellement des recouvrements et des participations au titre des dépenses d'aides sociales (18 millions en 2015). Leur évolution est étroitement liée à l'évolution des dépenses.

2 – Les recettes d'investissement :

Elles sont principalement constituées du Fonds de compensation de la TVA et de l'emprunt, auxquels s'ajoutent la Dotation Globale d'Équipement, la Dotation Départementale d'Équipement des Collèges et quelques subventions et recouvrements divers. Leur montant dépend fortement du recours à l'emprunt.

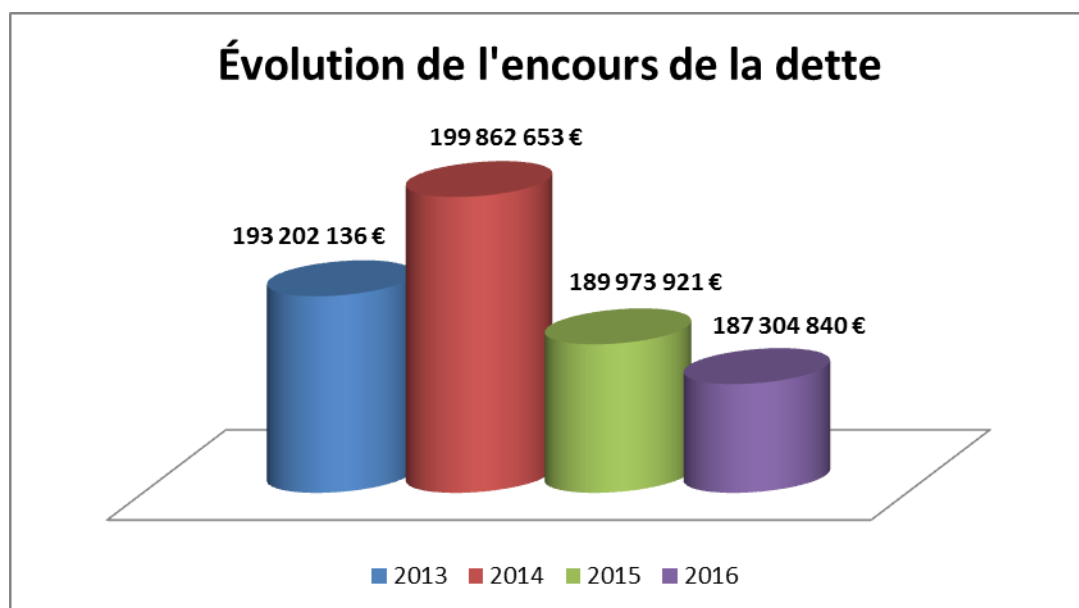
	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Dotations de l'Etat	10 187 494	9 256 644	10 198 057
FCTVA	7 640 159	7 042 595	7 897 808
DGE	1 468 897	1 135 611	1 221 811
DDEC	1 078 438	1 078 438	1 078 438
Emprunts	20 000 000	4 850 000	13 000 000
Autres recettes d'investissement	6 528 112	5 055 872	7 333 964
Produits des amendes de radars	988 224	986 767	986 702
Recouvrement d'avances	1 865 032	1 859 177	1 383 777
Subventions	3 674 856	2 209 928	4 963 485
Recettes d'investissement	36 715 606	19 162 516	30 532 021

3 – La gestion de la dette :

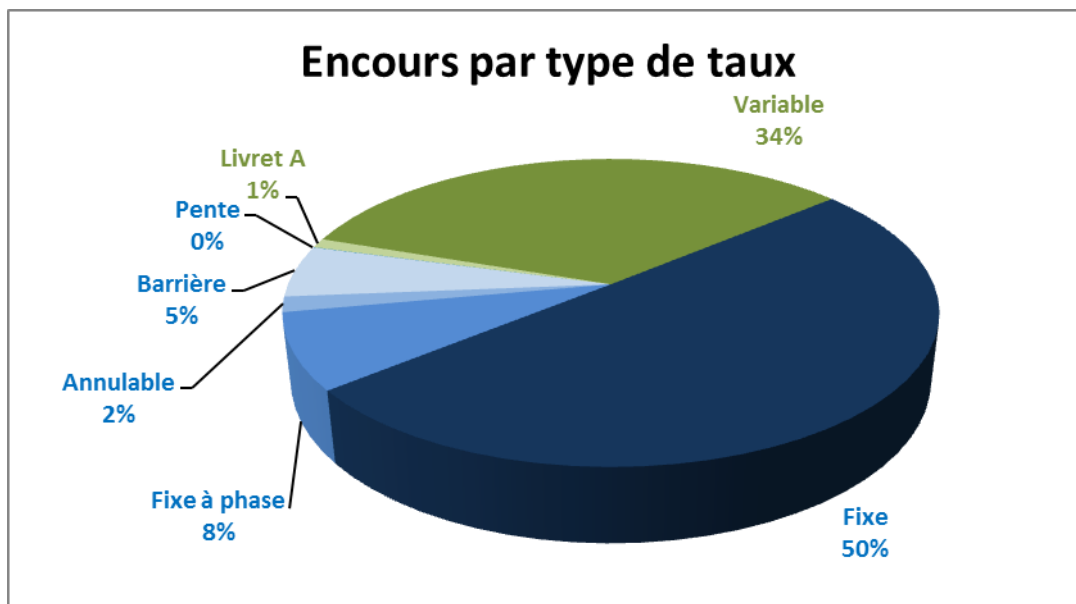
Au 31 décembre 2015, l'encours de la dette s'élève à 187,3 millions d'€ pour une durée résiduelle de 11 ans et 10 mois.

Le ratio de solvabilité, qui traduit la capacité de désendettement du département, est, au 31 décembre 2015, de 4,08 ans. Ce qui, financièrement, est considéré comme très satisfaisant.

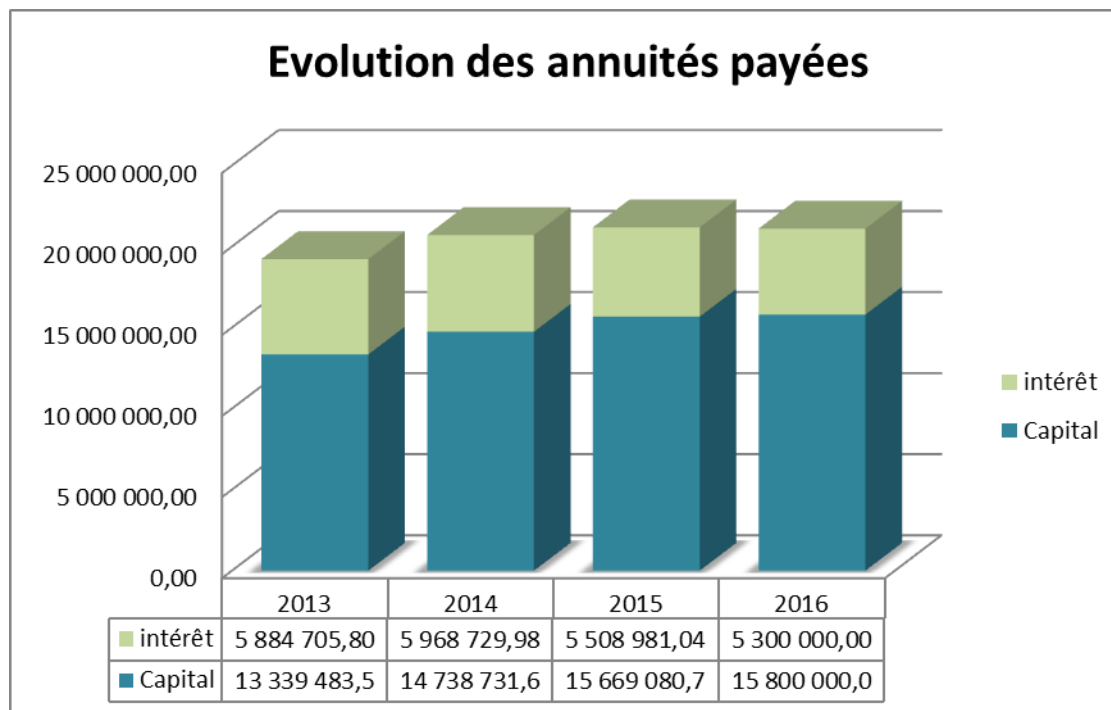
Au cours des 3 dernières années, l'encours de la dette a diminué, de plus de 12,5 millions d'€.



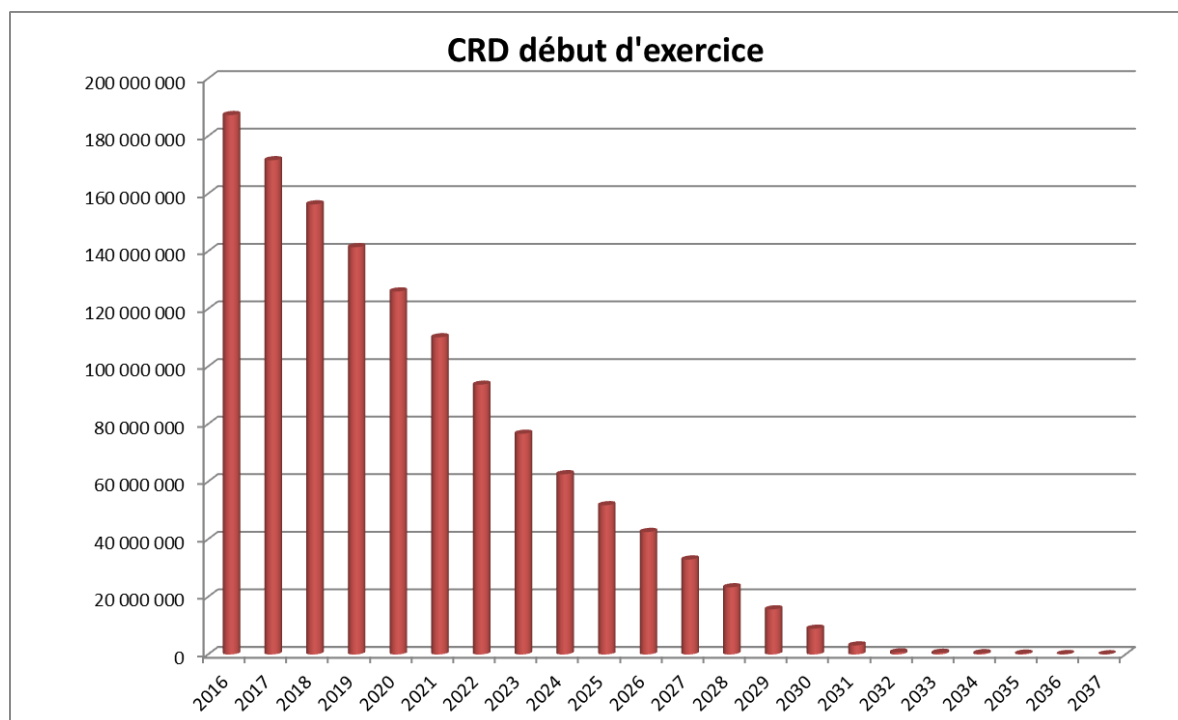
65% de l'encours est à taux fixe et 35% à taux variable, sans aucun prêt classé à risque .
 Le **taux moyen d'intérêt est de 2,78%**.



L'annuité de la dette 2015 s'élève à 21 millions d'€, soit 6,2% des recettes de fonctionnement. Elle reste stable en 2016. La gestion optimisée de la trésorerie, sur le principe de « trésorerie zéro » telle qu'elle est pratiquée depuis de très nombreuses années , permet au Département de dégager des économies substantielles de frais financiers.



Le plan d'extinction de la dette affiche une dégressivité régulière de 15 millions par an sur la période 2016-2023.



III – Les politiques départementales au regard de la loi NOTRE

La loi NOTRE a retiré au Conseil régional et au Conseil départemental la clause de compétence générale mais a conforté le rôle du Conseil départemental dans les domaines de la solidarité sociale et territoriale dont il reste le chef de file.

Le Département est également concerné dans le domaine des services de proximité à la population. Il élabore avec le préfet le schéma départemental d'accessibilité aux services. Il est présent en compétences partagées avec les autres niveaux de collectivités dans le domaine du sport, de la culture, du tourisme. Il peut s'associer, en partenariat avec la Région, dans le domaine économique et le soutien aux filières agricoles. En d'autres termes, le Conseil départemental reste une collectivité majeure de proximité auprès des intercommunalités, des communes et de la vie associative.

Notre projet de mandature, que nous avons arrêté pour la période 2015-2020, témoigne de cette volonté de soutenir nos territoires, de les aider à mieux se structurer, de les accompagner dans leur attractivité.

Par ailleurs, notre solidarité envers les Aveyronnais, quelle que soit leur situation et les difficultés qu'ils rencontrent, sera une de nos priorités qui se traduira dans nos budgets à venir.

Dans un contexte économique et social tendu, où l'Etat et les collectivités territoriales doivent participer à l'effort de redressement des finances publiques et bien que le Conseil départemental connaisse une situation financière saine et un endettement maîtrisé, il doit poursuivre ses efforts de rigueur dans la dépense publique. Ceci concerne en particulier le fonctionnement, pour maintenir sa capacité d'investissement, qui est, comme en témoigne les tableaux ci-dessus, bien supérieure à la moyenne des Départements de la strate.

Notre budget 2016 s'inscrira dans ces principes. L'investissement sera soutenu. Je vous rappelle qu'au cours des 5 dernières années, notre collectivité a investi sur les routes départementales, les collèges, le Très Haut Débit, l'aménagement du territoire, l'économie, 337 M€. Soit une moyenne de 67 M€ par an.

En 2015, nous avons réalisé 61 M€ d'investissements, dont plus des deux tiers sur des travaux de modernisation et de sauvegarde de notre voirie départementale.

Parmi les projets majeurs que l'on peut citer pour l'année 2016, en ce qui concerne notre politique routière, nous allons engager les travaux sur l'aménagement de la RN 88 dans sa section Rodez-Causse Comtal.

Je vous rappelle que nous avons demandé à l'Etat la délégation de maîtrise d'ouvrage pour engager sans tarder les travaux nécessaires en préfiguration de l'aménagement définitif de la RN 88 sur le tronçon Rodez-Séverac.

Ce programme permettra d'améliorer la fluidité des trafics en particulier sur la sortie Nord de l'agglomération ruthénoise.

De même, près de 5 millions d'euros de travaux seront consacrés à nos collèges. Notre collectivité, en 2016, lancera le programme « collèges numériques » en relation avec l'Education Nationale. Trois établissements seront dans une première phase concernés, le collège Marcel Aymard de Millau, le collège Les Quatre saisons à Onet le Château et le collège Carco à Villefranche de Rouergue. Ces établissements seront équipés d'une classe mobile numérique permettant aux enseignants et aux élèves d'avoir accès à des usages et applications numériques. Plus de 500 000 € seront consacrés à cette première phase qui comprendra également les accès ADSL et la maintenance informatique.

D'autres opérations d'amélioration dans nos collèges seront engagées :

- salle de science et restauration scolaire à la cité de Saint-Affrique, 1, 2 M€

- réhabilitation du pavillon dans l'ancien collège Fabre pour aménager des salles de musique et d'arts plastiques, 0,5 M€

- lancement des études sur le collège du Larzac.

La couverture numérique sera poursuivie. Nous avons décidé en partenariat avec le SIEDA, dans le cadre du syndicat mixte auquel nous avons adhéré, de lancer un programme d'investissements sur 5 ans d'environ 140 M€. Ce plan permettra par des technologies de montée en débit et de fibre optique, une plus grande couverture numérique à des débits plus élevés.

Dans une première phase, le syndicat mixte va lancer une première tranche d'équipements en montée en débit dans le prolongement des 15 sites que nous avons équipés. Plus de 3 M€ seront consacrés par le Département à cet effort, qui fait aussi appel aux intercommunalités.

L'aéroport Rodez-Aveyron est aussi un enjeu majeur de l'aménagement du territoire et de son attractivité.

Depuis le début de l'année, une nouvelle compagnie aérienne, Eastern Airways, assure la liaison Rodez-Paris, ceci, dans le cadre d'une Délégation de Service Public dont le financement est assuré à 55 % par l'Etat et à 45 %, par le syndicat mixte.

Le Département assumant 75 % de cela.

Nous allons prochainement engager des discussions avec le Conseil Régional pour obtenir de sa part sa contribution à ce dossier.

En effet, nous avons alerté l'ancien Président de la Région Midi-Pyrénées en 2015 sur ce sujet. La Région attendait que l'Etat se prononce préalablement avant de définir son propre concours financier.

Cette liaison aérienne étant classée « liaison d'aménagement du territoire », je suis persuadé que la Région n'hésitera pas à faire preuve de solidarité envers l'Aveyron, comme elle le fait auprès d'autres aéroports qui se trouvent dans des situations similaires.

Notre programme d'actions pour les 5 ans à venir s'appuie sur un partenariat renforcé auprès des communautés de communes et communes.

En 2016, nous allons donc construire avec ces territoires des programmes de développement sur des projets majeurs qui permettront de renforcer la restructuration de l'offre de service, d'accompagner l'accueil de nouvelles populations, de renforcer le tissu économique et associatif.

Au 1^{er} janvier 2017, le paysage de l'intercommunalité sera modifié. De par la loi NOTRe, ces intercommunalités verront leurs compétences amplifiées. Le Département se propose de les accompagner dans leurs démarches par une ingénierie de proximité et par une animation territoriale. Nos objectifs sont communs. Les enjeux que nous devons relever sont partagés. L'attractivité de l'Aveyron dépend d'une action concertée avec l'ensemble des collectivités territoriales et locales dans le respect des champs de compétences qui leurs sont dévolues.

J'ai souvent rappelé que la dynamique démographique est l'enjeu central de toutes nos actions, de toutes nos politiques. Le combat que nous devons gagner consiste à la fois à accueillir de nouvelles populations permettant l'éclosion de nouveaux projets, de nouvelles activités économiques, mais aussi, à assurer l'équilibre territorial entre les espaces urbains et ruraux.

Un premier défi est devant nous avec l'installation de la 13^{ème} DBLE sur le camp de La Cavalerie. Avec cette opération, d'ici 2018, 1300 nouvelles personnes seront installées sur notre territoire, représentant plus de 250 familles.

Cette population-là, nous nous sommes engagés à bien l'accueillir, à lui assurer l'ensemble des services dont elle aura besoin pour vivre et travailler en Aveyron.

Ce défi ne pourra être relevé que si toutes les forces vives qui possèdent les compétences pour agir se retrouvent.

C'est ce qui a été fait quand nous avons proposé au Ministère de la Défense d'accueillir la Légion Etrangère. C'est ce que nous faisons régulièrement avec l'Etat, la Région, les collectivités locales concernées et le Département.

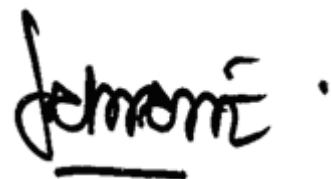
Notre détermination à placer le Conseil départemental au cœur de la vie des Aveyronnais ne sera effective que si nous nous donnons les moyens pour réussir.

Le choix des priorités est inévitable.

Voulant maintenir un niveau élevé d'investissements, le principe de la maîtrise de l'endettement et celui des dépenses de fonctionnement demeurent une exigence.

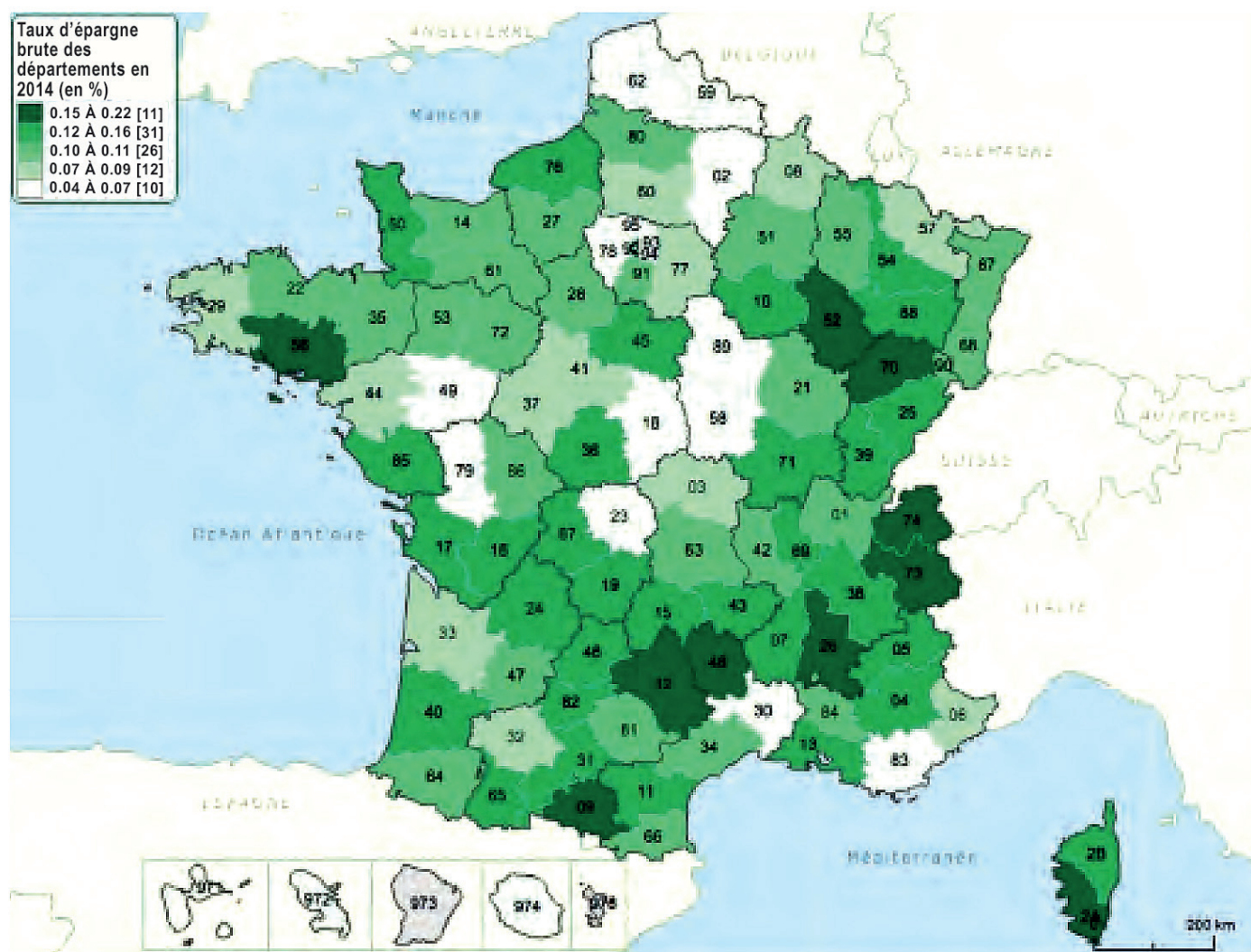
Je vous demande de prendre acte.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. LUCHE', with a horizontal line underneath the name.

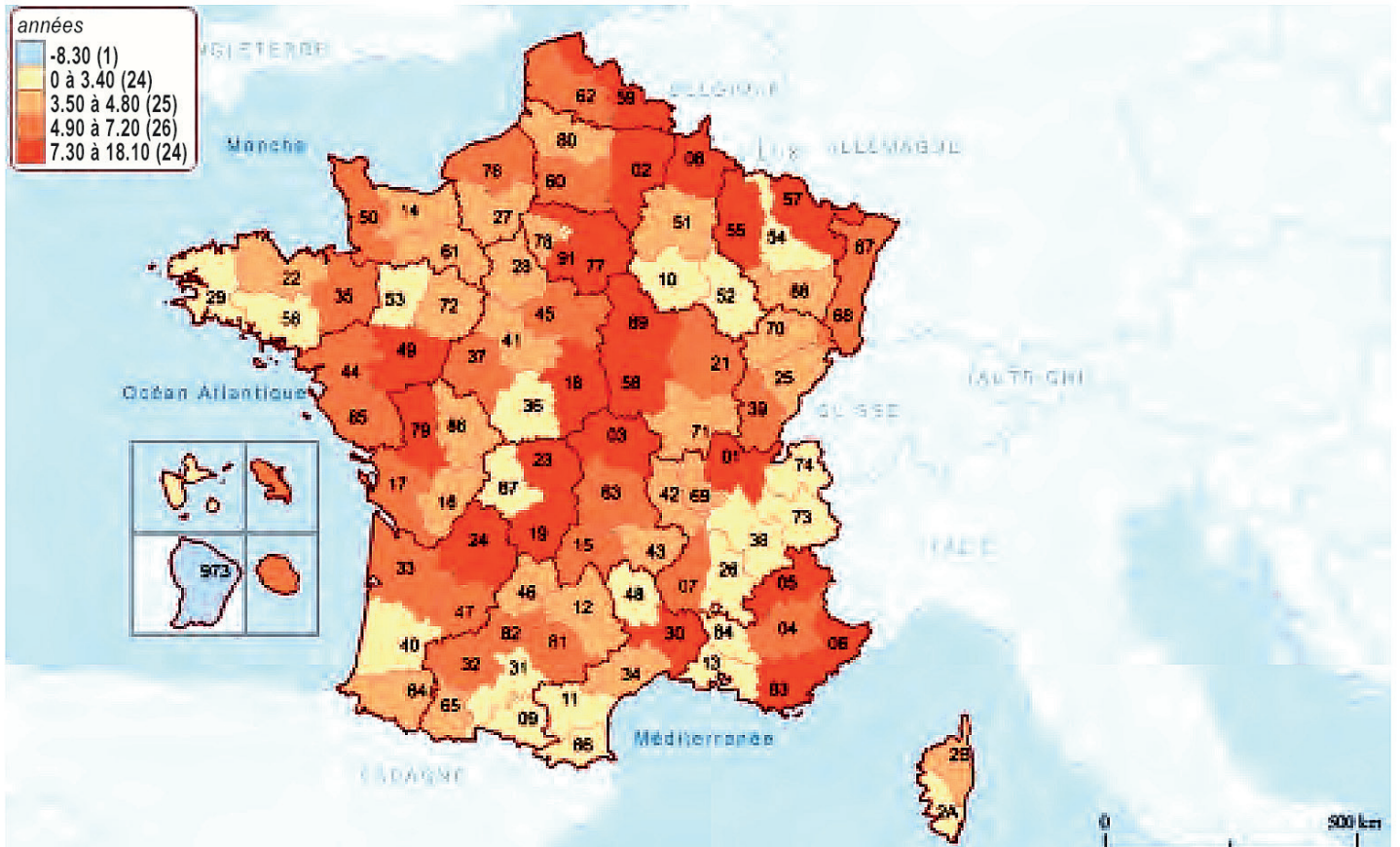
Jean-Claude LUCHE

Annexe 1



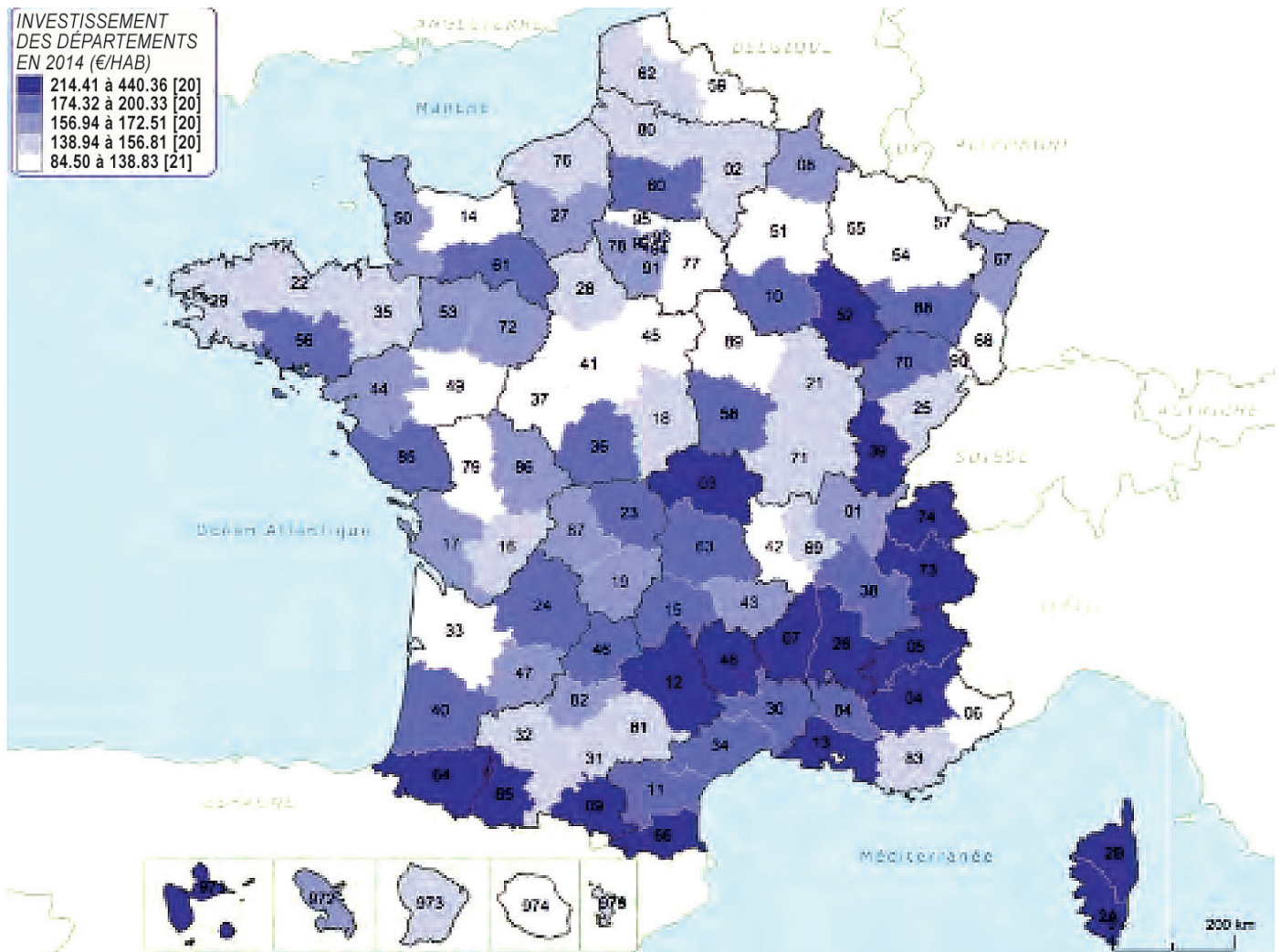
Taux d'épargne brute des départements en 2014 - source Cabinet Michel Klopfer

Annexe 2



Capacité de désendettement des départements en 2014 - source Cabinet Michel Klopfer

Annexe 3



Investissement des départements en 2014 - source Cabinet Michel Klopfer

EXTRAIT

du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture

012-221200017-20160229-26063-DE-1-1

Reçu le 07/03/16

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 29 février 2016 à 14h30 à l'Hôtel du Département.

36 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Stéphanie BAYOL à M. Eric CANTOURNET, Monsieur Sébastien DAVID à Mme Annie BEL, Madame Karine ESCORBIAC à M. Régis CAILHOL, Monsieur Camille GALIBERT à Madame Christine PRESNE, M. Jean-Dominique GONZALES à Madame Corinne COMPAN, Madame Emilie GRAL à Madame Christel SIGAUD-LAURY, Monsieur Stéphane MAZARS à Mme Anne GABEN-TOUTANT, Mme Danièle VERGONNIER à Melle Simone ANGLADE.

Absents excusés : M. Christophe LABORIE, M. Alain MARC.

Président de séance : M. Jean-Claude LUCHE

Secrétaire de séance : Mlle Simone ANGLADE

Rapporteur : M. André AT

2 - Information sur les marchés et avenants signés au titre de la délégation donnée à l'exécutif

Commission de l'Aménagement du Territoire et des Infrastructures

VU l'examen de ce rapport par la Commission de l'Aménagement du Territoire et des Infrastructures lors de sa réunion du 19 février 2016,

VU les dispositions de l'article L 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que les élus ont été convoqués le 01 février 2016 pour la réunion du Conseil Départemental prévue le 29 février 2016,

CONSIDERANT que les rapports de la réunion du Conseil Départemental du 29 février 2016 ont été adressés aux élus le 16 février 2016,

CONSIDERANT que par délibération en date du 24 avril 2015, déposée le 29 avril 2015 et publiée le 30 avril 2015, l'assemblée départementale a donné délégation au Président du Conseil Départemental pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

PREND ACTE de l'information relative aux marchés et avenants conclus en application de cette délégation, dont la liste est présentée en annexe.

Le Président du Conseil Départemental

Jean-Claude LUCHE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

INFORMATION SUR LES MARCHES, ACCORD-CADRES ET AVENANTS SIGNES AU TITRE DE LA DELEGATION DONNEE A L'EXECUTIF (Article L. 3221-11 du CGCT)

Jusqu'au 31 janvier 2016

Edité le 10 février 2016

I – MARCHES OU ACCORD-CADRES

Direction	N° de marché	Objet	Montant € HT*	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction du patrimoine Départemental et des Collèges	15-P-011	Location de bâtiments modulaires préfabriqués pour le collège public de RIGNAC	sans montant mini - maxi : 30 000 € HT annuel	Marché à bons de commande	HEXIS CONSTRUCTION MODULAIRE	34110	29/09/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-042	Travaux de serrurerie – 21 lots – Lot n° 4 : Subdivision sud : Saint Sernin.	2 970,00 *	Marché à bons de commande sans montants Mini-Maxi	PUJOL Bruno	12370	06/10/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-139	Fourniture et livraison de carburant en vrac – 5 lots Lot n° 2 : fourniture et livraison de carburant en vrac – subdivision Sud	Sans minimum ni maximum	Accord Cadre	GELIS SARL	12400	29/09/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-144	Fourniture et livraison de carburant en vrac – 5 lots Lot n° 3 : fourniture et livraison de carburant en vrac – subdivision Centre	Sans minimum ni maximum	Accord Cadre	GELIS SARL	12400	29/09/2015
Pôle des Solidarités Départementales	15-S-018	Transports par véhicule léger des bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance pris en charge par le Conseil Départemental de l'Aveyron : 4 lots Lot 2 : Territoire dit « Villefranche , Decazeville	Sans montant mini -maxi : 50 000 € HT annuel	Marché à bons de commande	S.T.A.H.V	12200	18/12/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-153	RD 621 – Pont de VALCAYLES – Réparation des trottoirs - Communes de BROMMAT et ST SYMPHORIEN DE THENIERES	41 425,00	Marché ordinaire	AUGLANS	12104	06/10/2015
Direction de l'Organisation Informatique, Multi-médias et Dématérialisation	15-I-014	Acquisition d'un logiciel de gestion des plannings du Foyer départemental de l'Enfance et prestations associées	10 836	Marché ordinaire	INSIGHT	40120	06/10/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-155	RD 999 – Terrassements en vue d'atténuer la formation de congères du PR 35.100 à 36.650-Communes de LAPANOUSE DE CERNON et LA BASTIDE PRADINES	21 900,00	Marché ordinaire	COSTE TP	12400	12/10/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-150	Fourniture, transport et livraison de chlorure de sodium – 3 lots Lot n°1 : Fourniture, transport et livraison de sel de déneigement de classe A	Sans montant mini –maxi 259 677,00 *	Marché à bons de commande	QUADRIMEX SAS	84300	19/10/2015

Direction	N° de marché	Objet	Montant € HT*	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-151	Fourniture, transport et livraison de chlorure de sodium – 3 lots Lot n°2 : Fourniture, transport et livraison de sel de déneigement de classe B	Sans montant mini –maxi Estimatif : 89 616,00 *	Marché à bons de commande	QUADRIMEX SAS	84300	19/10/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-152	Fourniture, transport et livraison de chlorure de sodium – 3 lots Lot n°3 : Transport de sel entre les différents sites de stockage	Sans montant mini-maxi Estimatif : 4 400,00 *	Marché à bons de commande	ARLES JACQUES SAS	12490	19/10/2015
Direction des Services Administratifs	15-R-154	Reprographie de divers dossiers et documents	Sans montant minimum Montant maximum : 33 333,33 €	Marché à bons de commande	SOPROBAT	12035	19/10/2015
Service Communication	15-C-031	Fourniture d'autocollants du Conseil Départemental de l'Aveyron	2 800	Marché ordinaire	M SERI TECH	12850	19/10/2015
Pôle des Solidarités Départementales	15-S-017	Formation des assistants maternels du Département de l'Aveyron	Sans mini Maxi : 60 000,00	Marché à bons de commande	GRETA MIDI PYRENEES NORD-RODEZ	12000	29/10/2015
Direction de l'Organisation Informatique, Multi-médias et Dématérialisation	15-I-015	Fourniture autocommutateurs et prestations associées	Sans montant mini-maxi Estimatif : 46 530,85	Marché à bons de commande	SCOPELEC	31250	28/10/2015
Service des Sports , Jeunes et APN et Accompagnement pédagogique	15-N-002	Fourniture de tenues sportives pour les sélections départementales de jeunes de comités sportifs aveyronnais	Sans montant mini Maxi : 20 000	Marché à bons de commande	SARL LEMER	12850	15/10/2015
Direction du patrimoine Départemental et des Collèges	15-P-012	Fabrication et pose de signalisation intérieure et extérieure pour le Conseil départemental	Sans montant mini Maxi : 200 000	Marché à bons de commande	KIT PUBLICITE	12850	28/10/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-159	Déneigement des RD secondaires (6 lots) Lot 1 : subdivision Nord	Sans montant mini - maxi Estimatif : 8 081,33	Marché à bons de commande	AYGALENQ	12420	02/11/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-160	Déneigement des RD secondaires (6 lots) Lot 3 : subdivision Centre	Sans montant mini - maxi Estimatif : 7 096,67	Marché à bons de commande	MARTY – LEVEZOU TP	12410	02/11/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-161	Déneigement des RD secondaires (6 lots) Lot 4 : Subdivision Sud	Sans montant mini - maxi Estimatif : 2841,67	Marché à bons de commande	Mme AURUSSE Catherine	12540	02/11/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-162	RD 23 – Confortement de la chaussée pour un mur poids en enrochement	250 090,00	Marché ordinaire	SEVIGNE	12520	28/10/2015
Pôle des Solidarités Départementales	15-S-019	Fourniture et livraison de jeux et jouets pour les missions d'Aide Sociale à l'Enfance et de PMI du Conseil Départemental de l'Aveyron	Sans montant mini Maxi annuel: 5 000	Marché à bons de commande	WESCO	78141	17/11/2015
Service Communication	15-C-032	Impression et montage d'un guide sur les majeurs vulnérables	11 370,00	Marché ordinaire	MERICO	12340	02/11/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-158	RD 37 – PONT DE ROQUELUDE – Réparation des superstructures – Canton : Tarn et Causses – Commune : Campagnac	117 769,80	Marché ordinaire	S.T.P.M	12250	27/10/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-156	Elagage au lamier des RD (4 lots) Lot 1 : subdivision Nord	Montant mini : 62 500,00 Montant maxi : 125 000,00	Marché à bons de commande	BRUEL TP / SOULENQ et Fils	12740	09/11/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-157	Elagage au lamier des RD (4 lots) Lot 2 : subdivision Ouest	Montant mini : 62 500,00 Montant maxi : 125 000,00	Marché à bons de commande	BRUEL TP	12740	12/11/2015

Direction	N° de marché	Objet	Montant € HT*	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction du patrimoine Départemental et des Collèges	15-P-014	Fourniture et livraison de produits d'entretien et de petit matériel hôtelier pour les membres adhérents au groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental. Lot n° 1 : produits à usage unique	Montant mini : Sans montant Montant maxi : 28 000	Marché à bons de commande	DISTREP SARL	12850	01/12/2015
Direction du patrimoine Départemental et des Collèges	15-P-015	Fourniture et livraison de produits d'entretien et de petit matériel hôtelier pour les membres adhérents au groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental. Lot n° 3 : Brosserie	Montant mini : Sans montant Montant maxi : 25 000	Marché à bons de commande	SODISCOL	31142	01/12/2015
Direction du patrimoine Départemental et des Collèges	15-P-016	Fourniture et livraison de produits d'entretien et de petit matériel hôtelier pour les membres adhérents au groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental. Lot n° 4 : Petit matériel hôtelier	Montant mini : Sans montant Montant maxi : 13 000	Marché à bons de commande	Ets ANDRE CALLE	31240	01/12/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-174	Déneigement des routes départementales secondaires – lot n°6 : Subdivision Sud	Sans montant mini ni maxi 5 163,33	Marché à bons de commande	ARLES Jacques SAS	12490	30/11/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-173	Déneigement des routes départementales secondaires – lot n°5 : Subdivision Sud	Sans montant mini ni maxi 9 983,33	Marché à bons de commande	ARLES Jacques SAS	12490	30/11/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-172	Déneigement des routes départementales secondaires – lot n°2 : Subdivision Nord	Sans montant mini ni maxi 8 616,67	Marché à bons de commande	FROMENT Jérôme TP	12600	30/11/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-165	RD 905, 22 et 60 -Confortement de 2 murs de soutènement et de 2 talus aval par paroi clouée simple ou pré-fondée	347 958,00	Marché ordinaire	MTPS SAS	81490	01/12/2015
Direction du patrimoine Départemental et des Collèges	15-P-013	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les phases programmation, conception, réalisation - Réaménagement des salles de sciences de la cité scolaire Jean Jaurès à St Affrique	14 900,00	Marché ordinaire	EGE	34070	29/04/2015
Direction du patrimoine Départemental et des Collèges	15-P-017	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les phases programmation, conception, réalisation – Réaménagement de la médiathèque départementale à Rodez	24 916,67	Marché ordinaire	EGE	34070	06/05/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-168	Fourniture et livraison de carburants en vrac – Lot n° 5 : Parc Départemental	Sans montant mini ni maximum	Accord Cadre	TRANSCAREL	12000	01/12/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-169	Fourniture et livraison de carburants en vrac – Lot n° 5 : Parc Départemental	Sans montant mini ni maximum	Accord Cadre	DYNEFF SAS	34060	01/12/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-170	Fourniture et livraison de carburants en vrac – Lot n° 5 : Parc Départemental	Sans montant mini ni maximum	Accord Cadre	ALVEA SNC	47200	01/12/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-171	RD 992 – ST GEORGES DE LUZENCON - Aménagements paysagers – Travaux de plantations, de semis et d'entretien	21 482,08	Marché ordinaire	IDVERDE	12340	01/12/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-175	RD 902 – Assistance à l'étude de réparation du pont de LA PLASTRIE 3 et du pont de LA PLASTRIE 4 – Communes de BROUSSE LE CHATEAU et MONTCLAR	14 000,00	Marché ordinaire	SEDOA	34990	01/12/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-166	Elagage au lamier des RD – 4 lots Lot n° 3 : Subdivision Centre	Montant mini : 62 500,00 Montant maxi : 125 000,00	Marché à bons de commande	CADARS – ROUQUETTE SARL	12170	30/11/2015

Direction	N° de marché	Objet	Montant € HT*	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-167	Elagage au lamier des RD – 4 lots Lot n° 4 : Subdivision Sud	Montant mini : 62 500,00 Montant maxi : 125 000,00	Marché à bons de commande	EUURL BRUEL TP	12740	30/11/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-176	RD 809 – Aménagement de deux aires de covoiturage au PR 63.530 et au PR 73.140 à proximité des sorties autoroutières n°47 et 48 – Communes de LA CAVALERIE et STE EULALIE DE CERNON	35 000,00	Marché ordinaire	SEVIGNE	12520	01/12/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-163	Fourniture et réparation de pièces automobiles génériques et d'outillage pour atelier de mécanique – 2 lots Lot n° 1	Sans montant mini ni maximum Estimatif : 2 807,06 € HT	Marché à bon de commande	FLAURAUD SA	12000	01/12/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-164	Fourniture et réparation de pièces automobiles génériques et d'outillage pour atelier de mécanique – 2 lots Lot n° 2	Sans montant mini ni maximum Estimatif : 16 659,41 € HT	Marché à bon de commande	FLAURAUD SA	12000	01/12/2015
Pôle Aménagement et développement du Territoire	15-D-001	Groupement de commandes constitué entre l'Etat et le Département de l'Aveyron Diagnostic préalable et méthode pour l'élaboration du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public - Animation et assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la construction du Schéma	Tranche ferme : 44 925 Tranche conditionnelle 1 : 9 900 Total : 54 825	Marché à tranches	EDATER	34000	15/09/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-178	RD 73 – Construction et mise à niveau de parapets en pierre du PR 20.265 au PR 20.395 – Communes de ST ROME DE TARN et VIALA DU TARN	24 819,00	Marché ordinaire	COSTE TRAVAUX PUBLICS	12400	04/12/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-177	Assistance technique pour les études d'infrastructures routières »	Sans montant minimum ni maximum	Marché à bon de commande	SARL GETUDE / SCP GRAVELLIER FOURCADIER / LBP ETUDES ET CONSEIL	12700	14/12/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-179	RD 200 – Elaboration d'un dossier de sécurité pour 6 tunnels – Cantons de MONTS DU REQUISTANAIS et de RASPES ET LEVEZOU - Communes de REQUISTA, de BROUSSE-LE—CHATEAU, de BROQUIES et de SAINT IZAIRE	20 000,00	Marché ordinaire	SONOVISION	92227	05/01/2016
Direction du patrimoine Départemental et des Collèges	15-P-027	Achat et réparation d'équipements audiovisuels pour le patrimoine départemental	Sans montant mini Maxi : 40 000	Marché à bon de commande	EDS ELECTRONIQUE	12000	14/12/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-182	RD 25 - Traverse de Villefranche de Panat - du P.R.24 +620 au P.R.25 +100 - Canton de RASPES ET LEVEZOU - Commune de VILLEFRANCHE DE PANAT Marché passé en groupement de commande avec le SIAEP du SEGALA	499 625,00	Marché à tranches TF : 456 125,00 TC : 43 500,00	SEVIGNE / GINESTE	12520	06/01/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-183	RD 20 / 100 - AMENAGEMENTS EN TRAVERSE DE BOZOULS ENTRE LES PR 0 A 1+130 ET 0 A 0+340 - Canton de CAUSSE COMTAL	731 904,17	Marché à tranches TF : 705 665,17 TC : 26 239,00	COLAS SUD OUEST / EGTP	12850	06/01/2016

Direction	N° de marché	Objet	Montant € HT*	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-180	RD 29 - Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement - P.R.21.935 à 34.400 - Canton de RASPES ET LEVEZOU - Communes de SEGUR, VEZINS DE LEVEZOU et SAINT LEONS	682 100,00	Marché ordinaire	COLAS SUD OUEST	12850	06/01/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-181	RD 62 – Aménagement carrefour ZA - du P.R.5+900 au P.R.6+350 – Canton de NORD LEVEZOU - Commune de FLAVIN	223 909,00	Marché ordinaire	COLAS SUD OUEST	12850	06/01/2016
Direction de l'Organisation Informatique, Multi-médias et Dématérialisation	15-I-016	Maintenance des équipements informatiques des collèges publics de l'Aveyron	<u>Partie forfaitaire</u> : 225 000 € / an <u>Partie à bons de commande</u> : sans montant minimum et sans montant maximum	Marché mixte	CRP / 3A ENGINEERING	12300	14/01/2016
Service Communication	16-C-001	Création et fabrication de supports pour l'exposition « Le site des Tourières. Méthodologie de fouille et apports scientifiques »	5 540	Marché ordinaire	GILLES GARRIGUES	12630	13/01/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-001	Fourniture et livraison de lubrifiants	Sans montant minimum Montant maximum : 200 000,00	Marché à bons de commande	YORK SAS	83088	25/01/2016
Direction de l'Organisation Informatique, Multi-médias et Dématérialisation	16-I-002	Suivi des progiciels IMAGIS (marché négocié)	Sans montant minimum Montant maximum annuel : 30 000 € HT	Marché à bons de commande	IMAGIS Méditerranée	30015	29/01/2016
Direction de l'Agriculture et Aménagement de l'Espace	16-A-001	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « CollégiENS » - 12 lots Lot n° 1 : les berges du Lot à Capdenac	1 750,00	Marché ordinaire	Rural Concept	12000	08/02/2016
Direction de l'Agriculture et Aménagement de l'Espace	16-A-002	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « CollégiENS » - 12 lots Lot n° 2 : Boralde de St Chely d'Aubrac	400,00	Marché ordinaire	Rural Concept	12000	08/02/2016
Direction de l'Agriculture et Aménagement de l'Espace	16-A-003	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « CollégiENS » - 12 lots Lot n° 3 : le cirque de Tournemire	1 800,00	Marché ordinaire	Groupement LPO/CPIE	12100	08/02/2016
Direction de l'Agriculture et Aménagement de l'Espace	16-A-004	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « CollégiENS » - 12 lots Lot n° 4 : la pointe du Boffi	400,00	Marché ordinaire	Groupement LPO/CPIE	12100	08/02/2016
Direction de l'Agriculture et Aménagement de l'Espace	16-A-005	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « CollégiENS » - 12 lots Lot n° 5 : la tourbière des Rauzes	900,00	Marché ordinaire	Rural Concept	12000	08/02/2016
Direction de l'Agriculture et Aménagement de l'Espace	16-A-006	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « CollégiENS » - 12 lots Lot n° 6 : le Marais de Montaris	500,00	Marché ordinaire	Rural Concept	12000	08/02/2016

Direction	N° de marché	Objet	Montant € HT*	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction de l'Agriculture et Aménagement de l'Espace	16-A-007	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « CollégiENS » - 12 lots Lot n° 7 : La basse vallée du Viaur	1 200,00	Marché ordinaire	Groupement LPO/CPIE	12100	08/02/2016
Direction de l'Agriculture et Aménagement de l'Espace	16-A-008	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « CollégiENS » - 12 lots Lot n° 8 : le Puy de Wolf	800,00	Marché ordinaire	Groupement LPO/CPIE	12100	08/02/2016
Direction de l'Agriculture et Aménagement de l'Espace	16-A-009	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « CollégiENS » - 12 lots Lot n°9 : le canyon de Bozouls	1 106,00	Marché ordinaire	Rural Concept	12000	08/02/2016
Direction de l'Agriculture et Aménagement de l'Espace	16-A-010	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « CollégiENS » - 12 lots Lot n° 10 : la réserve de chasse du causse comtal	1 650,00	Marché ordinaire	Rural Concept	12000	08/02/2016
Direction de l'Agriculture et Aménagement de l'Espace	16-A-011	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « CollégiENS » - 12 lots Lot n°11 : la devèze grande	1 600,00	Marché ordinaire	Groupement LPO/CPIE	12100	08/02/2016
Direction de l'Agriculture et Aménagement de l'Espace	16-A-012	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « CollégiENS » - 12 lots Lot n° 12 : la zone humide de Maymac	900,00	Marché ordinaire	Rural Concept	12000	08/02/2016
Direction de l'Organisation Informatique, Multi-médias et Dématérialisation	16-I-003	Maintenance des autocommutateurs du Conseil Départemental de l'Aveyron	Sans montant minimum Montant maximum annuel : 25 000 € HT	Marché à bon de commande	SCOPELEC	31250	29/01/2016

* On prend en compte le montant indicatif pour les marchés à bons de commande sans minimum ni maximum.

II – AVENANTS

Direction	N° de marché	Objet du marché	Objet de l'avenant et montant en €	Titulaire	Date de signature
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	15-H-007	Actions de formation pour les agents du Conseil Départemental de l'Aveyron – 16 lots LOT 9 : Réalisation d'études approfondies écologie (faune, flore habitats)	Avenant n° 1 : Prolongation du délai de validité du marché Délai initial : échéance du marché le 31/12/2015 Prolongation de 6 mois. Nouveau délai : échéance du marché le 30/06/2016 Pas d'augmentation du montant du marché	ASSOCIATION LES ECOLOGISTES DE L'EUZIERE	21/10/2015
Direction de l'Organisation Informatique, Multimédias et Dématérialisation	13-I-001	Maintenance des autocommutateurs du Conseil Départemental de l'Aveyron	Avenant n°2 de transfert : fusion de la société ATDI avec sa société mère SCOPELEC	SCOPELEC	07/10/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	13-R-024	Réalisation de travaux courants de maçonnerie - Lot n° 1 : subdivision Sud	Avenant n° 2 : Création de prix supplémentaires. Pas d'augmentation du montant du marché.	S.T.P.M.	06/10/2015
Direction de l'Organisation Informatique, Multimédias et Dématérialisation	12-I-018	Réseau d'interconnexion des sites du Conseil Général de l'Aveyron	Avenant n°1 : prolongation de la durée de validité du marché. Délai initial : échéance du marché le 01/11/2015 Prolongation de 4 mois. Nouveau délai : échéance du marché le 01/03/2016 Pas d'augmentation du montant du marché	STE ORANGE	07/10/2015
Direction de l'Organisation Informatique, Multimédias et Dématérialisation	14-I-009	Fourniture et maintenance de photocopieurs numériques	Avenant n°2 : Création de prix supplémentaires. Pas d'augmentation du montant du marché.	SHARP BUSINESS SYSTEMS France	13/10/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-100	RD 920 – Déviation Ouest Espalion – Passage inférieur des Roumes – Communes d'ESPALION et de BESSUEJOULS	Avenant n°1 : règlement des comptes : introduction d'une répartition des paiements. Pas d'augmentation du montant du marché.	LAGARRIGUE-AUGLANS-CAP RARO-EGTP Mandataire du groupement : LAGARRIGUE	27/10/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-016	RD 911 – Rectification et calibrage de la chaussée « La Franquèze » du PR 30.200 à 31.750 – Communes de CURAN, SEGUR et VEZINS DE LEVEZOU	Décision de prolongation du délai d'exécution. Le délai est prolongé de 15 jours. Le délai est ainsi porté à 7 semaines et 15 jours.	SEVIGNE	02/10/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	12-R-025	RD – Fabrication, fournitures et transport de granulats : 12 lots Lot n°9 : Subdivision Ouest : secteur Villefranche de Rouergue - marché à bons de commande sans montant mini maxi	Avenant n° 1 : Modification de la formule de révision de prix	Carrières du Rouergue	16/10/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	12-R-039	RD – Fabrication, fourniture et transport de GNT et matériaux drainants : 12 lots Lot n° 9 : Subdivision Ouest : marché à bons de commande sans montant mini maxi	Avenant n° 1 : Modification de la formule de révision de prix	Carrières du Rouergue	16/10/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-008	RD 41 – Mise en sécurité du carrefour – Canton de PEYRELEAU – Commune de LA-ROQUE-SAINTE-MARGUERITE	Avenant n°1 : augmentation des travaux avec création d'un prix supplémentaire Montant initial du marché : 247 627,00 Augmentation de 23137,88 (+ 9,35 %) Nouveau montant du marché : 270 764,88	CAZAL SAS	28/10/2015

Direction	N° de marché	Objet du marché	Objet de l'avenant et montant en €	Titulaire	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-014	RD 992 – Aménagement de la côte de ST GEORGES DE LUZENCON – Canton de MILLAU-OUEST – Commune de SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON	Avenant n°1 : création de prix supplémentaire Le montant du marché est inchangé.	SEVIGNE	28/10/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-024	RD 902 – Rectification, calibrage et renforcement entre les PR 13.700 à 16.900 Lieu dit « Mergals-Cassagnes-Bégonhès » - Caussée, abords – Canton de Cassagnes-Bégonhès – Communes de Salmiech et Cassagnes-Bégonhès	Avenant n° 1 – Création de prix supplémentaires Pas d'augmentation du montant initial du marché.	COLAS SUD OUEST	27/10/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-206	Réalisation de clôtures pour l'ensemble des services départementaux Lot n°4 – subdivision Sud	Avenant n°3 – Création d'un prix supplémentaire Pas d'augmentation du montant initial du marché.	ALARY ET FILS	12/11/2015
Direction du patrimoine Départemental et des Collèges	14-P-027	Extension et réaménagement de l'ancienne subdivision de Laguiole Lot n°3 : démolition et gros œuvre	Avenant n° 1 : Travaux modificatifs dans la zone de l'abri à sel Montant initial du marché : 366 427,30 Augmentation : 24 224,05 Nouveau montant : 390 651,35	LAGARRIGUE	10/11/2015
Direction Agriculture et Aménagement de l'Espace Aménagement Foncier	11-A-001	Participation à l'élaboration du projet d'aménagement foncier, agricole et forestier avec inclusion d'emprise et réalisation de l'étude d'impact induite par le contournement de Baraqueville (lot 1) et d'Espalion (lot 2) LOT 1 : Contournement de Baraqueville	Avenant n° 4 : Prolongation de la durée du marché Durée initiale : 3 ans Marché prolongé de 15 mois. Date d'échéance du marché : 15 février 2017	ARTEMISIA ENVIRONNEMENT	13/11/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-028	RD 920 – Déviation Ouest d'Espalion – Travaux préparatoires pour la construction des ouvrages d'art des Roumes et de Bax – Lot n° 1 : Terrassements, assainissement	Décision de prolongation du délai d'exécution. Prolongation du délai de 2 mois et 15 jours. Le délai est ainsi porté à 7 mois et 15 jours.	EGTP / SEVIGNE	16/11/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-036	RD 920-904-901 et 902- confortement de 3 murs de soutènement et d'un talus aval par paroi clouée simple ou pré-fondée	Avenant n°1 : création de prix supplémentaires n°52 : démolition soignée d'un mur de soutènement et n°53 : longrine de pied de paroi et augmentation du montant du marché Montant initial: 301 368,00 TTC Augmentation de 5,85 % Nouveau montant : 318 993,60 TTC	MTPS	27/11/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-208	RD 902 – Rectification, calibrage et renforcement entre les PR 13.700 et 16.900 – Communes de CASSAGNES BEGONHES et SALMIECH	Avenant n°1 : augmentation de la masse initiale des travaux et création de trois prix supplémentaires Montant initial du marché : 988 260, 00 TTC Augmentation : 127 485,60 TTC (+ 12,90 %) Nouveau montant : 1 115 745,60 TTC	Groupement SCTP SARL – SEVIGNE – MTPS	30/11/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-078	Fourniture de matériaux de construction et d'assainissement, de quincaillerie et d'outillage manuel pour les services du Conseil Départemental – 4 lots Lot n°7 : subdivision Centre – Salles Curan	Transfert du marché des ETS RIVIERE Christian à la SAS QUINCAILLERIE RIVIERE	SAS QUINCAILLERIE RIVIERE	01/12/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-200	Déneigement des routes départementales secondaires – 16 lots LOT 9 : Subdivision centre – Canton de BARAQUEVILLE – Circuit 1 « Boussac » - Circuit 2 « Manhac »	Avenant n° 2 : Convention de mise à disposition de tablette numérique Le montant du marché est inchangé.	SARL PUECHOULTRES	30/11/2015

Direction	N° de marché	Objet du marché	Objet de l'avenant et montant en €	Titulaire	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	11-R-099	Déneigement des routes départementales secondaires – 16 lots LOT 9 : Subdivision centre – Canton de SALLES CURAN – « Alrance »	Avenant n° 2 : Convention de mise à disposition de tablette numérique Le montant du marché est inchangé.	S.O.T.E.G VERMOREL	30/11/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	11-R-100	Déneigement des routes départementales secondaires – 16 lots LOT 10 : Subdivision centre – Canton de SALLES CURAN – « Curan »	Avenant n° 2 : Convention de mise à disposition de tablette numérique Le montant du marché est inchangé.	MARTY LEVEZOU TP	02/12/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	11-R-098	Déneigement des routes départementales secondaires – 16 lots LOT 8 : Subdivision centre	Avenant n° 2 : Convention de mise à disposition de tablette numérique Le montant du marché est inchangé	FABIE TP	02/12/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-102	RD 911 – Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement du P.R. 31.788 à 43.200 – Communes de SEGUR et PRADES DE SALARS	Avenant n°1 : augmentation de la masse initiale des travaux et création d'un prix supplémentaire Montant initial du marché : 1 396 820,40 € TTC Augmentation : 82 984,80 € TTC (+ 5,94 %) Nouveau montant : 1 479 802,20 € TTC	COLAS SUD OUEST	07/12/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-073	RD 61 – Aménagement et rectification entre les P.R. 0.600 et 2.400 – Commune de RIEUPEYROUX	Avenant n°1 : création de prix supplémentaires Le montant du marché est inchangé.	S.C.T.P.	08/12/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-108	RD 5 – Pont de l'Oie et de la Besie – Reconstruction - Communes de Vaureilles, Montbazens et Roussennac	Avenant n°1 : modification des prestations du marché avec augmentation du montant. Montant initial du marché : 364 346,70 € TTC Augmentation : 28 965,57 € TTC (+ 9,54 %) Nouveau montant : 399 105,38 € TTC	ROUQUETTE	08/12/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	11-R-101	Déneigement des routes départementales secondaires – 16 lots LOT 11 : Subdivision Nord – Canton de SEVERAC LE CHATEAU	Avenant n° 2 : Convention de mise à disposition de tablette numérique Le montant du marché est inchangé.	SEVIGNE	08/12/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	12-R-139	Déneigement des routes départementales secondaires – 16 lots LOT 1 : Subdivision Centre – Canton de CASSAGNES BEGONHES – Secteur de SALMIECH	Avenant n° 2 : Convention de mise à disposition de tablette numérique Le montant du marché est inchangé.	CADARS-ROUQUETTE	08/12/2015
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	13-P-017	Exploitation, maintenance et réparations des installations techniques dans le cadre du groupement de commandes coordonné par le CD12 Lot n° 1 : Chauffage, climatisation, ventilation	Avenant n° 4 : Ajout de prix supplémentaires au BPU et mise à jour d'une installation Pas d'augmentation du montant du marché.	MET Energie	21/12/2015
Direction Agriculture et Aménagement de l'Espace Aménagement Foncier	11-A-002	Participation à l'élaboration du projet d'aménagement foncier, agricole et forestier avec inclusion d'emprise et réalisation de l'étude d'impact (2 lots) LOT 2 : Contournement routier d'ESPALION	Avenant n°1 : Modification des prestations du marché avec augmentation du montant du marché. Montant initial : 15 000,00 € HT Augmentation : 10 600 € HT Nouveau montant : 25 600,00 €HT	Société RURAL CONCEPT	15/12/2015
Pôle des Solidarités Départementales - Direction de l'Emploi et de l'Insertion	14-S-007	Mission d'animation et de suivi d'un programme d'intérêt général dans le Département Lot n°1 : Zone Nord Aveyron	Avenant n°1 : Modification des objectifs -augmentation du nombre de dossiers à traiter Montant initial : 124 995,00 € HT Augmentation : 15 300 € HT Nouveau montant : 140 295,00 €HT	Association HABITAT ET DEVELOPPEMENT	15/12/2015

Direction	N° de marché	Objet du marché	Objet de l'avenant et montant en €	Titulaire	Date de signature
Pôle des Solidarités Départementales - Direction de l'Emploi et de l'Insertion	14-S-008	Mission d'animation et de suivi d'un programme d'intérêt général dans le Département Lot n°2 : Zone Sud Aveyron	Avenant n°1 Modification des objectifs -augmentation du nombre de dossiers à traiter Montant initial : 124 630,00 € HT Augmentation : 15 300 € HT Nouveau montant : 139 930,00 €HT	Association HABITAT ET DEVELOPPEMENT	15/12/2015
Pôle des Solidarités Départementales	15-S-011	Achat de vaccins humains pour les services du Conseil Départemental de l'Aveyron – 10 lots – LOT 8 : Méningite C	Avenant n° 1 de transfert : transfert du marché de la société Novartis Vaccines and Diagnostics au Laboratoire GlaxoSmithKline	Nouveau titulaire : Laboratoire GlaxoSmithKline	11/01/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	13-R-087	Routes départementales – Prestations topographiques, parcellaires et négociations foncières LOT 4 : Secteur VILLEFRANCHE – B : Parcellaire, DMPC	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaires Le montant du marché est inchangé.	EXPERTS GEO	28/12/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	13-R-091	Routes départementales – Prestations topographiques, parcellaires et négociations foncières LOT 8 : Secteur MILLAU – B : Parcellaire, DMPC	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaires Le montant du marché est inchangé.	GROUPEMENT LABROUE / TAILLEFER	28/12/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	13-R-085	Routes départementales – Prestations topographiques, parcellaires et négociations foncières LOT 2 : Secteur ESPALION – B : Parcellaire, DMPC	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaires Le montant du marché est inchangé.	GROUPEMENT LABROUE / TAILLEFER	28/12/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	13-R-089	Routes départementales – Prestations topographiques, parcellaires et négociations foncières LOT 6 : Secteur RODEZ – B : Parcellaire, DMPC	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaires Le montant du marché est inchangé.	GROUPEMENT LABROUE / TAILLEFER	28/12/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	11-R-091	Déneigement des RD secondaires – lot n° 1 – subdivision Sud – Canton de Camarès « Couffouleux »	Avenant n°2 : Convention de mise à disposition de tablette numérique Le montant du marché est inchangé.	GAEC DE FREGEVILLE	21/12/02015
Direction des Routes et Grands Travaux	11-R-092	Déneigement des RD secondaires – lot n° 2– subdivision Sud - Canton ST-SERNIN-SUR-RANCE « Martrin »	Avenant n°2 : Convention de mise à disposition de tablette numérique Le montant du marché est inchangé.	BORIES David	21/12/02015
Direction des Routes et Grands Travaux	11-R-093	Déneigement des RD secondaires – lot n° 3– subdivision Sud - Canton de St-Rome-de-Tarn « Ayssènes »	Avenant n°2 : Convention de mise à disposition de tablette numérique Le montant du marché est inchangé.	GDTP	21/12/02015
Direction des Routes et Grands Travaux	11-R-094	Déneigement des RD secondaires – lot n° 4– subdivision Sud - Canton de St Affrique et St Rome de Tarn « Broquies »	Avenant n°2 : Convention de mise à disposition de tablette numérique Le montant du marché est inchangé.	GDTP	21/12/02015
Direction des Routes et Grands Travaux	11-R-143	Déneigement des RD secondaires – lot n° 5– subdivision Sud - Canton de Camarès « Sylvanès »	Avenant n°3 : Convention de mise à disposition de tablette numérique Le montant du marché est inchangé.	GAEC DE ST JULIEN DE MOLIERES	21/12/02015
Direction des Routes et Grands Travaux	11-R-096	Déneigement des RD secondaires – lot n° 6– subdivision Sud - Canton de ST AFFRIQUE « La Bastide Pradines »	Avenant n°2 : Convention de mise à disposition de tablette numérique Le montant du marché est inchangé.	BOUTONNET François	21/12/02015
Direction des Routes et Grands Travaux	11-R-097	Déneigement des RD secondaires – lot n° 7– subdivision Sud - Canton de ST AFFRIQUE « Roquefort »	Avenant n°2 : Convention de mise à disposition de tablette numérique Le montant du marché est inchangé.	SARL LA SAINT JEANTAISE	21/12/02015
Direction des Routes et Grands Travaux	13-R-073	Déneigement des RD secondaires – lot n° 1– subdivision Sud - Canton de Camarès « Brusque »	Avenant n°2 : Convention de mise à disposition de tablette numérique Le montant du marché est inchangé.	GARENQ Christophe	21/12/02015
Direction des Routes et Grands Travaux	13-R-074	Déneigement des RD secondaires – lot n° 2– subdivision Sud - Canton de ST SERNIN SUR RANCE « Brasc »	Avenant n°2 : Convention de mise à disposition de tablette numérique Le montant du marché est inchangé.	ROQUES Frédéric	21/12/02015

Direction	N° de marché	Objet du marché	Objet de l'avenant et montant en €	Titulaire	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-179	Déneigement des RD secondaires – lot n° 11– subdivision Sud - Canton de CAMARES « Melagues »	Avenant n°2 : Convention de mise à disposition de tablette numérique Le montant du marché est inchangé.	GAEC DE ST PIERRE DES CATS	21/12/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-180	Déneigement des RD secondaires – lot n° 12– subdivision Sud - Canton de CORNUS « Fondamente »	Avenant n°2 : Convention de mise à disposition de tablette numérique Le montant du marché est inchangé.	BOISSET Rémy	21/12/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-181	Déneigement des RD secondaires – lot n° 13– subdivision Sud - Canton de CORNUS « Cornus »	Avenant n°2 : Convention de mise à disposition de tablette numérique Le montant du marché est inchangé.	CANIVENQ Patrick	21/12/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-182	Déneigement des RD secondaires – lot n° 14– subdivision Sud - Canton de CORNUS « STE EULALIE »	Avenant n°2 : Convention de mise à disposition de tablette numérique Le montant du marché est inchangé.	GAEC DE CERNON	21/12/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-183	Déneigement des RD secondaires – lot n° 15– subdivision Sud - Canton de NANT « St Jean du Bruel »	Avenant n°2 : Convention de mise à disposition de tablette numérique Le montant du marché est inchangé.	BOUAT Gilbert	21/12/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-184	Déneigement des RD secondaires – lot n° 16– subdivision Sud - Canton de Peyreleau « Veyreau »	Avenant n°2 : Convention de mise à disposition de tablette numérique Le montant du marché est inchangé.	GAEC DE NAVAS	21/12/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-209	Déneigement des RD secondaires - Subdivision Sud - Canton de Belmont sur Rance « Murasson »	Avenant n°2 : Convention de mise à disposition de tablette numérique Le montant du marché est inchangé.	GAEC DE JOUQUEMIOLLES	21/12/2015
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-174	Déneigement des RD secondaires - 16 lots- Subdivision Nord - lot 4 : canton St Amans des Côts « St Amans des Côts »	Avenant n°2 : Convention de mise à disposition de tablette numérique Le montant du marché est inchangé.	PEGORIER Michel	21/12/2015
Service Communication	15-C-028	Réalisation et distribution du magazine du Conseil Départemental de l'Aveyron – Lot n°1 : Réalisation du magazine du Conseil départemental de l'Aveyron	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaires Le montant du marché est inchangé.	Groupement BURLAT / 2LH Communication / Studio Bories	29/12/2015
Direction de l'Organisation Informatique, Multimédias et Dématérialisation	12-I-018	Réseau d'interconnexion des sites du Conseil Général de l'Aveyron	Avenant n°2 : prolongation de la durée de validité du marché. Prolongation de 3 mois. Nouveau délai : échéance du marché le 01/06/2016 Pas d'augmentation du montant du marché	STE ORANGE	06/01/2016
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	13-P-017	Exploitation, maintenance et réparations des installations techniques dans le cadre du groupement de commandes coordonné par le CD12 Lot n° 1 : Chauffage, climatisation, ventilation	Avenant n° 5 : Ajout d'un prix supplémentaires au BPU Pas d'augmentation du montant du marché.	MET Energie	25/01/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-178	Déneigement des RD secondaires - 16 lots- Subdivision Centre - Lot 10 : canton de REQUISTA « Lestrade »	Avenant n°2 : Convention de mise à disposition de tablette numérique Le montant du marché est inchangé.	SARL GRIMAL Gilles	20/01/2016
Service des Transports	12-T-014	Transports scolaires - Circuits effectués en voiture particulière – Circuit M428A : Secondaires vers MILLAU Regroup. Pédag. BOYNE RIVIERE S/TARN	Avenant n° 1 : Création d'un prix supplémentaire pour coût unitaire des charges fixes et coût unitaire kilométrique	AIGOUY Michèle	05/11/2015
Service des Transports	13-T-026	Transports scolaires - Circuits effectués en voiture particulière – Circuit M625B : Secondaires vers ST AFFRIQUE et Primaires vers VABRES L'ABBAYE	Avenant n° 1 : Création d'un prix supplémentaire pour coût unitaire des charges fixes et coût unitaire kilométrique	MOULS Autocars SARL	05/11/2015

Direction	N° de marché	Objet du marché	Objet de l'avenant et montant en €	Titulaire	Date de signature
Service des Transports	13-T-053	Transports scolaires - Circuits effectués en voiture particulière – Circuit R801J : Secondaires vers RODEZ et Secondaires vers SEVERAC LE CHATEAU	Avenant n° 1 : Création d'un prix supplémentaire pour coût unitaire des charges fixes et coût unitaire kilométrique	SAS VORTEX	17/01/2016
Service des Transports	14-T-044	Transports scolaires - Circuits effectués en voiture particulière – Circuit M613A : Secondaires vers ST AFFRIQUE Primaires vers FAYET et Regroup. Pédag. CENOMES BRUSQUES	Avenant n° 1 : Création d'un prix supplémentaire pour coût unitaire des charges fixes et coût unitaire kilométrique	CRETTE Bernard	05/01/2016
Service des Transports	14-T-096	Transports scolaires - Circuits effectués en voiture particulière – Circuit R603A : Secondaires vers RIGNAC et Primaires vers PREVINQUIERES	Avenant n° 1 : Création d'un prix supplémentaire pour coût unitaire des charges fixes et coût unitaire kilométrique	CHAUCHARD EURL	05/11/2016
Service des Transports	14-T-097	Transports scolaires - Circuits effectués en voiture particulière – Circuit R607C : Primaires vers PRADINAS	Avenant n° 1 : Création d'un prix supplémentaire pour coût unitaire des charges fixes et coût unitaire kilométrique	CHAUCHARD EURL	18/12/2016
Service des Transports	15-T-030	Transports scolaires - Circuits effectués en voiture particulière – Circuit R110A : Secondaires vers MARCILLAC – Regroup. Pédag. LUNEL SENERGUES	Avenant n° 1 : Création d'un prix supplémentaire pour coût unitaire des charges fixes et coût unitaire kilométrique	SARL SAUTEREL	25/11/2015
Service des Transports	15-T-035	Transports scolaires - Circuits effectués en voiture particulière – Circuit R215F : Secondaires vers ST AMANS DES COTS et Primaires vers STE GENEVIEVE s/ARGENCE	Avenant n° 1 : Création d'un prix supplémentaire pour coût unitaire des charges fixes et coût unitaire kilométrique	CALMELS Raymonde	18/12/2015
Service des Transports	15-T-038	Transports scolaires - Circuits effectués en voiture particulière – Circuit R411B : Primaires vers ARVIEU	Avenant n° 1 : Création d'un prix supplémentaire pour coût unitaire des charges fixes et coût unitaire kilométrique	ROBERT Patrick	25/11/2015
Service des Transports	15-T-049	Transports scolaires - Circuits effectués en voiture particulière – Circuit R720H : Secondaires vers RIGNAC	Avenant n° 1 : Création d'un prix supplémentaire pour coût unitaire des charges fixes et coût unitaire kilométrique	GUIRAUDIE Francis	18/12/2015
Service des Transports	15-T-051	Transports scolaires - Circuits effectués en voiture particulière – Circuit M308D : Primaires et Secondaires vers ST GENIEZ	Avenant n° 1 : Création d'un prix supplémentaire pour coût unitaire des charges fixes et coût unitaire kilométrique	SARL DELTOUR	29/01/2016

EXTRAIT

du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20160229-26116-DE-1-1
Reçu le 07/03/16

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 29 février 2016 à 14h30 à l'Hôtel du Département.

35 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Stéphanie BAYOL à M. Eric CANTOURNET, Monsieur Sébastien DAVID à Mme Annie BEL, Madame Karine ESCORBIAC à M. Régis CAILHOL, Monsieur Camille GALIBERT à Madame Christine PRESNE, M. Jean-Dominique GONZALES à Madame Corinne COMPAN, Madame Emilie GRAL à Madame Christel SIGAUD-LAURY, M. Alain MARC à M. Christophe LABORIE, Monsieur Stéphane MAZARS à Mme Anne GABEN-TOUTANT, Mme Danièle VERGONNIER à Melle Simone ANGLADE.

Absents excusés : Madame Magali BESSAOU, Monsieur Jean-Luc CALMELLY.

Président de séance : M. Jean-Claude LUCHE
Secrétaire de séance : Mlle Simone ANGLADE
Rapporteur : Melle Simone ANGLADE

3 - Campagne de tarification 2016 - Adoption des taux directeurs

Commission des Solidarités aux Personnes

VU l'examen de ce rapport par la Commission des Solidarités aux Personnes lors de sa réunion du 18 février 2016,

CONSIDERANT que les élus ont été convoqués le 01 février 2016 pour la réunion du Conseil Départemental prévue le 29 février 2016,

CONSIDERANT que les rapports de la réunion du Conseil Départemental du 29 février 2016 ont été adressés aux élus le 16 février 2016,

CONSIDERANT les dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles (Article L.313-8 et 5° de l'article R.314-22), indiquant que les Départements fixent un objectif annuel d'évolution des dépenses sociales encadrant la tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT que cet objectif d'évolution des dépenses sociales s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires de la collectivité intégrées dans le projet du budget 2016 qui sera soumis au vote de l'Assemblée Départementale ;

CONSIDERANT les enjeux de la tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

DECIDE, concernant les taux directeurs pour la campagne de tarification 2016 de retenir les principes généraux ci-après :

Ces taux directeurs sont arrêtés :

- de manière distincte selon les différents types d'établissements et de services étant donné les contraintes financières variables auxquelles ils font face.

- Par groupes de dépenses (I : dépenses d'exploitation courante, II : dépenses de personnel, III : dépenses de structure) ainsi que de manière globale sur l'ensemble du budget.

Ils doivent être compris comme des **taux maximum** dans la limite desquels doivent être contenues les dépenses des établissements (total classe 6). Ainsi, si l'équilibre budgétaire de la structure le permet et afin de faire tenir au final l'ensemble des dépenses concernées dans l'enveloppe départementale, les tarifs de certaines structures devront être arrêtés sans que ces taux maximum soient systématiquement atteints.

Ils n'incluent pas :

- les mesures nouvelles accordées aux EHPAD dans le cadre des conventions tripartites

- la reprise éventuelle des résultats des années antérieures si elle ne peut être neutralisée par la réserve de compensation des déficits (III de l'article R.314-51 du Code de l'Action Sociale et des Familles) *

* Reprise du résultat : le déficit ou l'excédent arrêté au compte administratif de l'année N-2 peut être repris dans le cadre de la tarification comme un produit ou une dépense venant en atténuation ou en augmentation du prix de journée. La reprise de ces déficits ou excédents peut être par ailleurs lissée sur plusieurs années. Les taux directeurs n'incluent pas l'impact de la reprise du résultat. Néanmoins, en cas de reprise d'un déficit important ayant un impact à la hausse sur le prix de journée, les taux directeurs maximum ne seront pas forcément retenus afin de limiter l'augmentation du tarif.

L'analyse conduisant à la fixation du tarif prendra parallèlement en compte :

- L'augmentation de tarif pour le résident (domaine des personnes âgées essentiellement) : cette augmentation du reste à charge d'une année à l'autre devra être modérée et avoir fait l'objet d'une communication auprès des résidents ;

- L'augmentation de tarif pour le bénéficiaire de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile (services d'aide à domicile) : l'augmentation du tarif a un impact sur la part à la charge du bénéficiaire (ticket modérateur), et le volume horaire imparti pouvant amener le bénéficiaire à choisir le «gré à gré» moins onéreux ou à s'orienter vers des prestataires moins chers.

- Le prix de la structure par rapport au prix moyen départemental de structures du même type.

- Le coût à la place, tout particulièrement pour les structures pour personnes handicapées et de l'aide sociale à l'enfance financées exclusivement par le Département,

- L'évolution de la dotation (service d'accompagnement à domicile, accueil de jour, APA en établissement, ...) versée par le Département le cas échéant.

ARRETE les taux directeurs maximum, leurs modalités d'application par domaine et par groupe de dépenses, les indicateurs mobilisés par domaine, tels que définis ci-dessous, pour une tarification convergente et équitable, sous réserve de l'adoption du budget primitif 2016 et de la disponibilité des crédits sur les lignes budgétaires concernées :

1. Aide sociale à l'enfance : maisons d'enfants à caractère social

- Internat : 1%
Dont Groupe I : 1%
Dont Groupe II : 1%

Afin de respecter le taux maximum global, la priorité sera donnée aux augmentations en Groupe I. Par ailleurs, les éventuelles augmentations sur le Groupe II seront conditionnées au respect des règles en vigueur dans la convention collective.

Enfin, si leur niveau le permet et si cela ne remet pas en cause la santé financière à terme de la structure, le compte de report à nouveau (compte 110) sera prioritairement mobilisé pour neutraliser le cas échéant les augmentations. A défaut, c'est le prix de journée qui supportera cette évolution.

- Accueil mère-enfants: pas d'augmentation
- SEAD (Service Educatif à domicile) : pas d'augmentation
- SEPAD (Service Educatif de Placement à Domicile : pas d'augmentation)

Depuis 2014, la distinction des budgets par service a permis de constater des taux d'encadrement éducatif (soit le nombre d'ETP éducatifs rapporté au nombre de places) élevés par rapport aux moyennes nationales. C'est pourquoi, dans la continuité des deux derniers exercices, une attention particulière sera portée aux dépenses de personnel pour 2016.

Ainsi que le prévoit le Code de l'Action Sociale et des Familles dans ses articles R.314-28 à R.314-33-1, les indicateurs de référence sur l'exercice 2016 seront pour ces structures le coût à la place (total des charges classe 6/nombre de places) ainsi que le taux d'encadrement éducatif (nombre d'ETP éducatifs / nombre de places autorisées par service). Une convergence vers des coûts à la place et des ratios d'encadrement éducatif similaires sera recherchée à travers la tarification.

2. Personnes handicapées

- Etablissements d'hébergement (foyers d'hébergement, foyers de vie, foyers d'accueil médicalisé): pas d'augmentation.

Si leur niveau le permet et si cela ne remet pas en cause la santé financière à terme de la structure, le compte de report à nouveau (compte 110) sera mobilisé pour neutraliser le cas échéant les augmentations du groupe I ou du groupe II.

En particulier, pour les foyers d'hébergement, les moyens alloués seront réajustés en fonction des taux d'occupation constatés lors de l'analyse du dernier compte administratif.

- Services d'accompagnement à domicile (SAVS, SAMSAH, SAPHAD...) et accueil de jour : pas d'augmentation et mobilisation des comptes de report des exercices précédents. Le cas échéant, au vu des résultats excédentaires importants, certaines dotations pourraient être re-basées.

Ainsi que le prévoit le Code de l'Action Sociale et des Familles dans ses articles R.314-28 à R.314-33-1, l'indicateur de référence sur l'exercice 2016 pour ces structures sera le coût moyen à la place (total des charges classe 6 / nombre de places autorisées).

Enfin, dans l'objectif d'être en cohérence avec le nouveau Règlement Départemental d'Aide Sociale, et dans la continuité de sa mise en œuvre à compter de septembre 2015, la tarification 2016 devra intégrer sur 12 mois les journées d'hospitalisation dans le taux d'occupation prévisionnel et le prix de journée baissera en conséquence afin que cette mesure n'ait pas d'incidence financière.

3. Personnes âgées

→ Etablissements d'hébergement

Section hébergement : 1,5%

Dont Groupe I : 1%

Dont Groupe II : 1,5%

Afin de respecter le taux maximum global, la priorité sera donnée aux augmentations en Groupe II, pour prendre en compte certaines hausses de charges décidées au niveau national.

Section dépendance : 1%

Dont Groupe I : 1 %

Dont Groupe II : 1 %

Afin de respecter le taux maximum global, la priorité sera donnée aux augmentations en Groupe II, pour prendre en compte certaines hausses de charges décidées au niveau national.

Ainsi que le prévoit le Code de l'Action Sociale et des Familles dans ses articles R314-28 à R314-33-1, les indicateurs de référence sur l'exercice 2016 pour ces structures seront :

- le prix de journée sur la section hébergement ;
- la valeur du point GIR (qui se calcule en divisant la totalité des charges classe 6 du budget dépendance par le nombre de points GIR de l'établissement) pour la section dépendance, déclinée notamment pour le groupe I (ratio couches et alèses).

→ Particularité des établissements d'hébergement partiellement habilités à l'aide sociale

Conformément à l'article L.342-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, pour les EHPAD habilités partiellement à l'aide sociale qui ont signé une convention d'aide sociale avec le Département, le prix de journée est réévalué dans la limite d'un pourcentage fixé annuellement par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. L'arrêté fixant l'augmentation maximum du prix pour le socle de prestations d'hébergement en 2016 a été publié le 30 décembre 2015, le taux national fixé est de 0,61%.

Dans tous les cas, au vu des éléments exposés ci-dessus et d'afin d'assurer l'équité entre établissements pour personnes âgées, il est proposé de ne pas systématiquement appliquer ce pourcentage maximum. Le prix moyen de ce type d'établissements sera pris en compte pour fixer l'augmentation accordée à chacun des établissements

→ Services d'aide à domicile (APA à domicile, PCH, aides ménagères) : 1 %

Dont Groupe I : 1 %

Dont Groupe II : 1 %

Afin de respecter le taux maximum global, la priorité sera donnée aux augmentations en Groupe II, pour prendre en compte certaines hausses de charges décidées au niveau national.

Par ailleurs, les éventuelles augmentations sur le Groupe II seront conditionnées au respect des règles en vigueur dans la convention collective. Enfin, si leur niveau le permet et si cela ne remet pas en cause la santé financière à terme de la structure, le compte de report à nouveau (compte 110) sera prioritairement mobilisé pour neutraliser le cas échéant cette augmentation. A défaut, c'est le tarif horaire qui supportera cette évolution. Ainsi que le prévoit le Code de l'Action Sociale et des Familles dans ses articles R.314-28 à R.314-33-1, les indicateurs de référence sur l'exercice 2016 pour ces structures seront :

- le taux de professionnalisation (heures AVS / total des heures réalisées) ;
- le taux d'encadrement (heures d'intervention / ETP encadrants) ;

- le taux d'heures non productives ((heures totales réalisées – heures facturées) / heures totales réalisées).

Ces indicateurs seront mobilisés par le Département sous réserve de collecte des données nécessaires à leur calcul, et en prenant en compte la typologie de chaque SAAD.

4. Charges d'investissement, Groupe III, tous secteurs confondus

Pour les dépenses suivantes du groupe III : charges financières (compte 66) et dotations aux amortissements (compte 68 ou 6811), tous secteurs confondus : prise en compte des dépenses réelles, telles que prévues dans les programmes pluriannuels d'investissement validés par les autorités de tutelle.

Pour les structures locataires et dont le bâtiment a connu des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, le loyer sera également pris au réel, à condition que son augmentation soit justifiée et argumentée par le propriétaire.

APPROUVE les éléments ci-après pour le cadrage de la campagne de tarification 2016 et l'analyse des projets d'investissements:

- la tarification 2016 s'inscrit dans le contexte particulier de la baisse des dotations de l'Etat et donc la nécessaire maîtrise des coûts de gestion des établissements et services du secteur social. La tarification sera conduite avec une approche rigoureuse des budgets alloués, tout en mobilisant des indicateurs en vue d'une **tarification équitable et convergente**.

- les réserves des établissements feront l'objet d'une étude attentive, et pourront être mobilisées pour limiter des hausses de tarifs ;

- les provisions devront être justifiées, les plus anciennes devront être réexaminées et le cas échéant, retraitées si elles sont devenues injustifiées ;

- les dépenses relatives aux investissements impactant le groupe III ne seront pas prises en compte si elles n'ont pas fait l'objet d'une approbation et d'une validation par l'autorité de tarification lors de la transmission du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Si certaines structures présentent un total classe 6 régulièrement surdoté, le budget pourra être re-basé en fonction de la réalisation constatée lors des exercices précédents, et ce afin de respecter les enveloppes limitatives globales du Conseil Départemental et de dégager des marges de manœuvre pour des structures en difficultés.

Concernant les dépenses de personnel, les établissements et services sont contraints par le respect des conventions collectives de travail agréées. Selon les conditions fixées à l'article L314-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, elles sont donc opposables à l'autorité de tarification à l'exception des établissements assurant l'hébergement des personnes âgées et ayant signé un contrat pluriannuel mentionné à l'article L. 313-11 ou une convention pluriannuelle mentionnée à l'article L. 313-12.. Toutefois, l'autorité de tarification est légitime :

- à écarter des dépenses qui correspondent à des avantages prévus par la convention dès lors qu'elle établit que les conditions auxquelles la convention soumet ces avantages ne sont pas remplies ;

- à écarter des avantages non conventionnels si la structure ne les justifie pas par des circonstances particulières au fonctionnement de l'établissement ;

Par ailleurs les éventuelles hausses de charges liées aux dépenses nouvelles résultant de la couverture complémentaire santé obligatoire à charge de l'employeur, seront étudiées dans la limite des taux directeurs départementaux.

Concernant les établissements d'hébergement pour personnes âgées, le nombre d'ETP accordés dans le cadre des conventions tripartites pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées, ainsi que la masse salariale correspondante, devront être respectés.

- S'agissant des projets d'investissement, et compte tenu de la contrainte budgétaire départementale, ces projets devront être définis dans une logique de recherche d'économies permettant de limiter au maximum les surcoûts engendrés sur le budget annuel d'exploitation. A défaut, les éventuels surcoûts devront être absorbés par la mobilisation des résultats excédentaires des exercices antérieurs provisionnés.

En particulier, les surcoûts d'exploitation des plans pluriannuels d'investissement (PPI) de renouvellement devront être nuls.

Pour les projets portés par les EHPAD, la limitation de ces surcoûts permettra d'éviter toute hausse du reste à charge pour le résident. En cas de réserves insuffisantes, les éventuelles hausses de prix de journées nécessaires à couvrir les surcoûts devront être lissées.

D'une manière générale, la limitation des surcoûts permettra de maîtriser les impacts sur le budget départemental pour les établissements accueillant des bénéficiaires de l'aide sociale (secteur personnes âgées et personnes handicapées).

Enfin, ces projets d'investissement devront être définis à moyens humains constants, sauf situations exceptionnelles telle l'augmentation de places autorisées.

Sens des votes : Adoptée à la majorité

- Pour : 35

- Abstention : 9

- Contre : 0

- Absents excusés : 2

- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil Départemental

Jean-Claude LUCHE

ANNEXE 1 – SECTEUR PA

Données agrégées sur la situation des établissements d'accueil pour personnes âgées Les structures habilitées totalement à l'aide sociale Comparaison des BP 2014 et 2015

	CATEGORIE EHPA						CATEGORIE Logement-Foyer					
	SECTION HEBERGEMENT			SECTION DEPENDANCE			SECTION HEBERGEMENT			SECTION DEPENDANCE		
	Budget retenu année 2014 en section Hébergement	Budget retenu année 2015 en section Hébergement	Evolution entre 2015 et 2014 en section Hébergement	Budget retenu année 2014 en section Dépendance	Budget retenu année 2015 en section Dépendance	Evolution entre 2015 et 2014 en section Dépendance	Budget retenu année 2014 en section Hébergement	Budget retenu année 2015 en section Hébergement	Evolution entre 2015 et 2014 en section Hébergement	Budget retenu année 2014 en section Dépendance	Budget retenu année 2015 en section Dépendance	Evolution entre 2015 et 2014 en section Dépendance
Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	45 522,75	45 991,20	1,03%	4 277,21	4 319,98	1,00%	101 502,50	101 790,00	0,28%	802,50	810,53	1,00%
Groupe II : Dépenses afférentes au personnel	112 592,95	114 281,84	1,50%	44 861,81	45 310,43	1,00%	151 546,61	151 546,61		34 615,56	34 615,56	
Groupe III : Dépenses afférentes à la structure	78 887,00	69 864,02	- 11,44%				98 795,00	100 376,00	1,60%			
TOTAL CLASSE 6 (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	237 002,70	230 137,06	- 2,90%	49 139,02	49 630,41	1,00%	351 844,11	353 712,61	0,53%	35 418,06	35 426,09	0,02%
PRODUITS EN ATTENUATION (GROUPE II + III classe 7)	12 755,00	2 495,00	- 80,44%				50 000,00	50 184,15	0,37%			
Dépenses nettes	224 247,70	227 642,06	1,51%	49 139,02	49 630,41	1,00%	301 844,11	303 528,46	0,56%	35 418,06	35 426,09	0,02%
Reprise de résultat (+/-)							-24 777,15	-24 985,16	0,84%			
Base de calcul des tarifs	224 247,70	227 642,06	1,51%	49 139,02	49 630,41	1,00%	326 621,26	328 513,62	0,58%	35 418,06	35 426,09	0,02%
Nombre de journées	5 840	5 840		5 552	5 552		14 454	14 454		14 308	14 308	

	CATEGORIE EHPAD						CATEGORIE USLD					
	SECTION HEBERGEMENT			SECTION DEPENDANCE			SECTION HEBERGEMENT			SECTION DEPENDANCE		
	Budget retenu année 2014 en section Hébergement	Budget retenu année 2015 en section Hébergement	Evolution entre 2015 et 2014 en section Hébergement	Budget retenu année 2014 en section Dépendance	Budget retenu année 2015 en section Dépendance	Evolution entre 2015 et 2014 en section Dépendance	Budget retenu année 2014 en section Hébergement	Budget retenu année 2015 en section Hébergement	Evolution entre 2015 et 2014 en section Hébergement	Budget retenu année 2014 en section Dépendance	Budget retenu année 2015 en section Dépendance	Evolution entre 2015 et 2014 en section Dépendance
Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	18 952 844,42	19 289 814,57	1,78%	1 882 428,26	1 897 051,67	0,78%	3 120 145,57	2 863 811,29	- 8,22%	275 918,44	248 302,91	- 10,01%
Groupe II : Dépenses afférentes au personnel	28 963 497,27	29 242 143,33	0,96%	17 158 770,60	17 365 363,52	1,20%	2 205 007,12	2 003 792,87	- 9,13%	2 252 327,12	2 055 810,91	- 8,73%
Groupe III : Dépenses afférentes à la structure	13 430 882,06	13 263 370,61	- 1,25%	422 922,40	382 442,19	- 9,57%	1 033 219,54	967 494,30	- 6,36%	52 443,73	32 127,23	- 38,74%
TOTAL CLASSE 6 (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	61 347 223,75	61 795 328,52	0,73%	19 464 121,26	19 644 857,38	0,93%	6 358 372,23	5 835 098,45	- 8,23%	2 580 689,29	2 336 241,05	- 9,47%
PRODUITS EN ATTENUATION (GROUPE II + III classe 7)	2 011 834,15	2 089 841,62	3,88%	114 671,98	18 820,46	- 83,59%	16 229,00	1 500,00	- 90,76%			
Dépenses nettes	59 335 389,60	59 705 486,90	0,62%	19 349 449,28	19 626 036,92	1,43%	6 342 143,23	5 833 598,45	- 8,02%	2 580 689,29	2 336 241,05	- 9,47%
Reprise de résultat (+/-)	63 217,27	-110 188,61	- 274,30%	-52 641,53	-61 316,46	16,48%	2 000,00		- 100,00%			
Base de calcul des tarifs	59 272 172,33	59 815 675,51	0,92%	19 402 090,81	19 687 353,38	1,47%	6 340 143,23	5 833 598,45	- 7,99%	2 580 689,29	2 336 241,05	- 9,47%
Nombre de journées	1 274 385	1 265 412	- 0,70%	1 262 028	1 252 420	- 0,76%	115 742	105 121	- 9,18%	115 825	105 021	- 9,33%

	SYNTHESE STRUCTURE PA HABILITEES TOTALEMENT A L'AIDE SOCIALE					
	SECTION HEBERGEMENT			SECTION DEPENDANCE		
	Budget retenu année 2014 en section Hébergement	Budget retenu année 2015 en section Hébergement	Evolution entre 2015 et 2014 en section Hébergement	Budget retenu année 2014 en section Dépendance	Budget retenu année 2015 en section Dépendance	Evolution entre 2015 et 2014 en section Dépendance
Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	22 220 015,24	22 301 407,06	0,37%	2 163 426,41	2 150 485,09	- 0,60%
Groupe II : Dépenses afférentes au personnel	31 432 643,95	31 511 764,65	0,25%	19 490 575,09	19 501 100,41	0,05%
Groupe III : Dépenses afférentes à la structure	14 641 783,60	14 401 104,93	- 1,64%	475 366,13	414 569,42	- 12,79%
TOTAL CLASSE 6 (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	68 294 442,79	68 214 276,63	- 0,12%	22 129 367,63	22 066 154,92	- 0,29%
PRODUITS EN ATTENUATION (GROUPE II + III classe 7)	2 090 818,15	2 144 020,77	2,54%	114 671,98	18 820,46	- 83,59%
Dépenses nettes	66 203 624,64	66 070 255,86	- 0,20%	22 014 695,65	22 047 334,46	0,15%
Reprise de résultat (+/-)	40 440,12	-135 173,77	- 434,26%	-52 641,53	-61 316,46	16,48%
Base de calcul des tarifs	66 163 184,52	66 205 429,63	0,06%	22 067 337,18	22 108 650,92	0,19%
Nombre de journées	1 410 421	1 390 827	- 1,39%	1 397 713	1 377 301	- 1,46%

Le total des charges acceptées est légèrement à la baisse en section hébergement, afin de contenir l'augmentation des prix de journées en raison de reprises de déficit et dans un souci de respecter les enveloppes limitatives du Département. Il en est de même pour la section dépendance.

Par ailleurs, les résidents hors département et les résidents non éligibles à l'APA (- 60 ans) viennent minorer l'effet de cette hausse sur la dotation dépendance versée.

Le nombre de journées tant en section hébergement et dépendance diminue pour les structures de type USLD en raison notamment de la fermeture de celle située sur Espalion.

Les structures habilitées partiellement à l'aide sociale

Comparaison des BP 2014 et 2015

	SECTION DEPENDANCE			SECTION DEPENDANCE			SECTION DEPENDANCE			SECTION DEPENDANCE		
	CATEGORIE EHPA			CATEGORIE LOGEMENT-FOYER			CATEGORIE EHPAD			SYNTHESE		
	Budget retenu année 2014 en section Dépendance	Budget retenu année 2015 en section Dépendance	Evolution entre 2015 et 2014 en section Dépendance	Budget retenu année 2014 en section Dépendance	Budget retenu année 2015 en section Dépendance	Evolution entre 2015 et 2014 en section Dépendance	Budget retenu année 2014 en section Dépendance	Budget retenu année 2015 en section Dépendance	Evolution entre 2015 et 2014 en section Dépendance	Budget retenu année 2014 en section Dépendance	Budget retenu année 2015 en section Dépendance	Evolution entre 2015 et 2014 en section Dépendance
Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	5 280,00	5 280,00		1 601,70	1 900,00	18,62%	587 239,80	599 635,68	2,11%	594 121,50	606 815,68	2,14%
Groupe II : Dépenses afférentes au personnel	98 771,00	99 768,00	1,01%	52 361,70	47 260,20	- 9,74%	4 984 280,83	5 112 247,49	2,57%	5 135 413,53	5 259 275,69	2,41%
Groupe III : Dépenses afférentes à la structure							70 195,42	60 334,03	- 14,05%	70 195,42	60 334,03	- 14,05%
TOTAL GENERAL (classe 6)	104 051,00	105 048,00	0,96%	53 963,40	49 160,20	- 8,90%	5 641 716,05	5 772 217,20	2,31%	5 799 730,45	5 926 425,40	2,18%
PRODUITS EN ATTENUATION (GROUPE II + III classe 7)							10 422,23	10 558,84	1,31%	10 422,23	10 558,84	1,31%
Dépenses nettes	104 051,00	105 048,00	0,96%	53 963,40	49 160,20	- 8,90%	5 631 293,82	5 761 658,36	2,32%	5 789 308,22	5 915 866,56	2,19%
Reprise de résultat (+/-)		4 800,00					-69 839,67	-65 694,41	- 5,94%	-69 839,67	-60 894,41	- 12,81%
Base de calcul des tarifs	104 051,00	100 248,00	- 3,65%	53 963,40	49 160,20	- 8,90%	5 701 133,49	5 827 352,77	2,21%	5 859 147,89	5 976 760,97	2,01%
Nombre de journées	7 884,00	7 883,00	- 0,01%	28 400,00	27 420,00	- 3,45%	391 200,00	391 729,00	0,14%	427 484,00	427 032,00	- 0,11%

Pour les structures habilitées partiellement à l'aide sociale, les prix de journée hébergement sont réévalués dans la limite d'un pourcentage fixé annuellement par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

L'étude des budgets prévisionnels est réalisée uniquement pour la section dépendance. Une hausse de la base de calcul des tarifs a été consentie entre 2014 et 2015.

Toutefois, les résidents hors département et les résidents non éligibles à l'APA (- 60 ans) viennent minorer l'effet de cette hausse sur la dotation dépendance versée.

Les structures non habilitées à l'aide sociale

Comparaison des BP 2014 et 2015

	SECTION DEPENDANCE			SECTION DEPENDANCE			SECTION DEPENDANCE			SECTION DEPENDANCE		
	CATEGORIE EHPA			CATEGORIE LOGEMENT-FOYER			CATEGORIE EHPAD			SYNTHESE		
	Budget retenu année 2014 en section Dépendance	Budget retenu année 2015 en section Dépendance	Evolution entre 2015 et 2014 en section Dépendance	Budget retenu année 2014 en section Dépendance	Budget retenu année 2015 en section Dépendance	Evolution entre 2015 et 2014 en section Dépendance	Budget retenu année 2014 en section Dépendance	Budget retenu année 2015 en section Dépendance	Evolution entre 2015 et 2014 en section Dépendance	Budget retenu année 2014 en section Dépendance	Budget retenu année 2015 en section Dépendance	Evolution entre 2015 et 2014 en section Dépendance
Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	12 620,72	11 776,00	- 6,69%	11 221,00	11 221,00		236 675,51	240 576,69	1,65%	260 517,23	263 573,69	1,17%
Groupe II : Dépenses afférentes au personnel	233 992,78	235 377,41	0,59%	107 222,49	106 581,79	- 0,60%	1 975 284,11	1 995 120,38	1,00%	2 316 499,38	2 337 079,59	0,89%
Groupe III : Dépenses afférentes à la structure	3 000,00		- 100,00%		2 573,12		41 328,59	50 095,48	21,21%	44 328,59	52 668,60	18,81%
TOTAL GENERAL (classe 6)	249 613,50	247 153,41	- 0,99%	118 443,49	120 375,91	1,63%	2 253 288,21	2 285 792,56	1,44%	2 621 345,20	2 653 321,88	1,22%
RECETTES EN ATTENUATION (GROUPE II + III classe 7)	7 000,00		- 100,00%	1 116,53	1 116,54	0,00%	1 735,00	1 752,00	0,98%	9 851,53	2 868,54	- 70,88%
Dépenses nettes	242 613,50	247 153,41	1,87%	117 326,96	119 259,37	1,65%	2 251 553,21	2 284 040,56	1,44%	2 611 493,67	2 650 453,34	1,49%
Reprise de résultat (+/-)		-7 770,97					-18 410,15	-9 605,23	- 47,83%	-18 410,15	-17 376,20	- 5,62%
Base de calcul des tarifs	242 613,50	254 924,38	5,07%	117 326,96	119 259,37	1,65%	2 269 963,36	2 293 645,79	1,04%	2 629 903,82	2 667 829,54	1,44%
Nombre de journées	18 371,00	18 627,00	1,39%	49 148,00	47 866,00	- 2,61%	145 517,00	145 960,00	0,30%	213 036,00	212 453,00	- 0,27%

Les structures non habilitées à l'aide sociale sont tarifées uniquement pour la section dépendance.

Une hausse de la base de calcul des tarifs a été consentie entre 2014 et 2015.

Toutefois, les résidents hors département et les résidents non éligibles à l'APA (- 60 ans) viennent minorer l'effet de cette hausse sur la dotation dépendance versée.

ANNEXE 2 – SECTEUR PH

Données agrégées sur la situation des établissements d'accueil pour personnes handicapées Evolution des budgets prévisionnels : comparaison 2014 et 2015

	Budget retenu année 2014	Budget retenu année 2015	Evolution entre 2015 et 2014
Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	3 864 168,09	4 117 141,79	6,55%
Groupe II : Dépenses afférentes au personnel	20 353 708,33	19 795 778,81	- 2,74%
Groupe III : Dépenses afférentes à la structure	5 890 713,47	5 786 676,78	- 1,77%
TOTAL CLASSE 6 (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	30 108 589,89	29 699 597,38	- 1,36%
PRODUITS EN ATTENUATION (GROUPE II + III classe 7)	654 721,00	434 578,00	- 33,62%
Dépenses nettes	29 453 868,89	29 265 019,38	- 0,64%
Reprise de résultat (+/-)	286 659,11	366 933,75	28,00%
Base de calcul des tarifs	29 167 209,78	28 898 085,63	- 0,92%
Nombre de journées	262 105,00	274 316,00	4,66%

Sur le secteur PH, l'année 2015 a fait l'objet d'une approche particulière, suite à l'application du nouveau RDAS validé en juin 2014 par l'Assemblée Départementale. Le nouveau RDAS a impliqué une augmentation du nombre de journées prises en compte pour calculer le tarif.

Le groupe I a fait l'objet d'une hausse importante pour prendre en compte l'augmentation de l'activité, et répondre aux demandes des établissements sur les hausses de prix de matières premières. Les dépenses de personnel ont pu être contenues, grâce à un glissement-vieillesse-technicité dégressif, et aux effets des mutualisations. Les dépenses de structure ont également été acceptées à la baisse, en raison d'ajustements de provisions conformément au rapport sur les taux directeurs, les établissements du secteur bénéficiant déjà de nombreuses réserves. Le total des charges acceptées est légèrement à la baisse, afin de respecter les enveloppes limitatives du Département. Les reprises de résultat ont augmenté pour réajuster notamment les dotations des services d'accompagnement (SAVS, SAMSAH). Au final, la base de calcul des tarifs en 2015 était légèrement en baisse du fait de la hausse des reprises de résultat pour respecter les enveloppes départementales et intégrer l'application du RDAS.

ANNEXE 3 – SECTEUR ENFANCE
Données agrégées sur la situation des établissements et services de l'enfance
Comparaisons entre les exercices 2014 et 2015

	Budget retenu MECS année 2014	Budget retenu MECS année 2015	Evolution entre 2015 et 2014
Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	1 138 998,86	1 110 019,49	- 2,54%
Groupe II : Dépenses afférentes au personnel	7 514 179,19	7 420 529,65	- 1,25%
Groupe III : Dépenses afférentes à la structure	1 114 088,74	1 087 759,75	- 2,36%
TOTAL CLASSE 6 (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	9 767 266,79	9 618 308,89	- 1,53%
PRODUITS EN ATTENUATION (GROUPE II + III classe 7)	548 280,27	535 633,90	- 2,31%
Dépenses nettes	9 218 986,52	9 082 674,99	- 1,48%
Reprise de résultat (+/-)	701 421,99	300 337,28	- 57,18%
Base de calcul des tarifs	8 517 564,53	8 782 337,71	3,11%
Nombre de journées	69 976,00	70 709,00	1,05%

COMPTES DE BILAN

BILANS	au 31.12.2013	au 31.12.2014	% d'évolution
Compte 110	1 126 054,98	1 208 947,27	7,36%
Réserves de compensation	729 857,16	976 384,30	33,78%
Réserves d'investissement	1 887 755,78	1 890 255,75	0,13%

Sur le secteur de l'enfance, l'augmentation du nombre de journées en 2015 est liée à des extensions et/ou des transformations de places (SEAD et SEPAD). De plus, certains dispositifs ont été financés différemment. Ces évolutions expliquent les taux d'évolution négatifs de synthèse sur les groupes fonctionnels ; néanmoins avec des déclinaisons très variables selon les dispositifs. La base de calcul des tarifs a augmenté en raison de la baisse de reprise des résultats entre 2014 et 2015, suite aux baisses de prix de journées consenties les années précédentes sur ce secteur.

Les comptes de bilan démontrent que les MECS ont des réserves qui peuvent être mobilisées afin de contenir la base de calculs des tarifs.

ANNEXE 4 – SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

Données agrégées sur la situation des 13 services d'aide et d'accompagnement à domicile autorisés Comparaisons entre les exercices 2014 et 2015

	Budget retenu SAAD année 2014	Budget retenu SAAD année 2015	Evolution entre 2015 et 2014
Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	2 784 521,32	2 828 771,48	1,59%
Groupe II : Dépenses afférentes au personnel	33 306 323,96	33 600 835,40	0,88%
Groupe III : Dépenses afférentes à la structure	746 291,85	659 764,60	- 11,59%
TOTAL CLASSE 6 (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	36 837 137,13	37 089 371,48	0,68%
PRODUITS EN ATTENUATION (GROUPE II + III classe 7)	541 301,94	500 024,90	- 7,63%
Dépenses nettes	36 295 835,19	36 589 346,58	0,81%
Reprise de résultat (+/-)	291 480,50	234 347,62	- 19,60%
Base de calcul des tarifs	36 004 354,69	36 354 998,96	0,97%
TOTAL DES HEURES D'INTERVENTIONS	1 787 256,00	1 792 508,00	0,29%

Les SAAD ont connu entre 2014 et 2015 une légère hausse de l'activité au total, toutefois cela ne concerne que certains d'entre eux. Le groupe I a été retenu à la hausse en raison de l'augmentation du coût de l'énergie. Le groupe II est également en augmentation, en application de la hausse du SMIC et des évolutions de la convention collective du secteur. Le groupe III a été réajusté au niveau de certains comptes, et notamment au niveau des provisions.

La base de calcul des tarifs retenue a été conforme aux taux directeurs votés par l'Assemblée Départementale.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Secrétariat de l'Assemblée
et des Commissions

EXTRAIT

du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20160229-26093-DE-1-1
Reçu le 07/03/16

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 29 février 2016 à 14h30 à l'Hôtel du Département.

36 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Stéphanie BAYOL à M. Eric CANTOURNET, Monsieur Sébastien DAVID à Mme Annie BEL, Madame Karine ESCORBIAC à Madame Cathy MOULY, Monsieur Camille GALIBERT à Madame Christine PRESNE, M. Jean-Dominique GONZALES à Madame Corinne COMPAN, Madame Emilie GRAL à Madame Christel SIGAUD-LAURY, M. Alain MARC à M. Christophe LABORIE, Monsieur Stéphane MAZARS à Mme Anne GABEN-TOUTANT, Mme Danièle VERGONNIER à Melle Simone ANGLADE.

Absent excusé : M. Régis CAILHOL.

Président de séance : M. Jean-Claude LUCHE
Secrétaire de séance : Mme Simone ANGLADE
Rapporteur : M. Vincent ALAZARD

4 - Présentation du rapport développement durable et de la mise à jour du bilan carbone

Commission du Développement Durable, de la Biodiversité et de l'Environnement

VU l'examen de ce rapport par la Commission du Développement Durable, de la Biodiversité et de l'Environnement lors de sa réunion du 18 février 2016,

CONSIDERANT que les élus ont été convoqués le 01 février 2016 pour la réunion du Conseil Départemental prévue le 29 février 2016,

CONSIDERANT que les rapports de la réunion du Conseil Départemental du 29 février 2016 ont été adressés aux élus le 16 février 2016,

CONSIDERANT :

- l'obligation pour les collectivités de plus de 50 000 habitants de mettre à jour tous les trois ans leur bilan des émissions de gaz à effet de serre et de produire préalablement au Débat d'Orientations Budgétaires, un rapport sur la situation en matière de développement durable ;

CONSIDERANT :

- l'objectif, à terme, d'arriver à diminuer de 8 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité d'ici 2020 par rapport à 2011, à périmètre constant et sous réserve des capacités financières de la collectivité.

- l'engagement du département de l'Aveyron en faveur du développement durable.

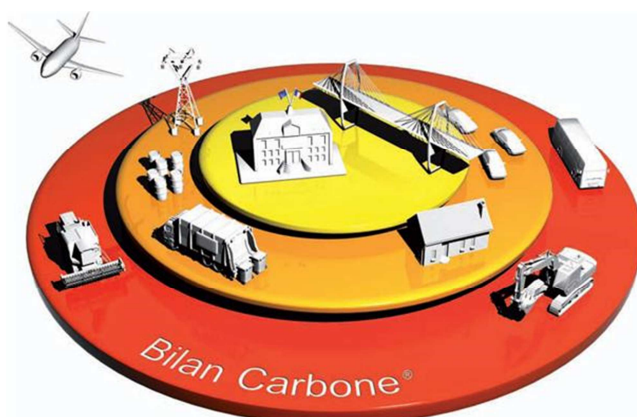
PREND ACTE :

- du rapport d'analyse du Bilan carbone® et de son plan d'actions de réduction de ces émissions présentés en annexe ;

- du rapport sur la situation en matière de développement durable 2014-2015 ci – annexé.

Le Président du Conseil Départemental

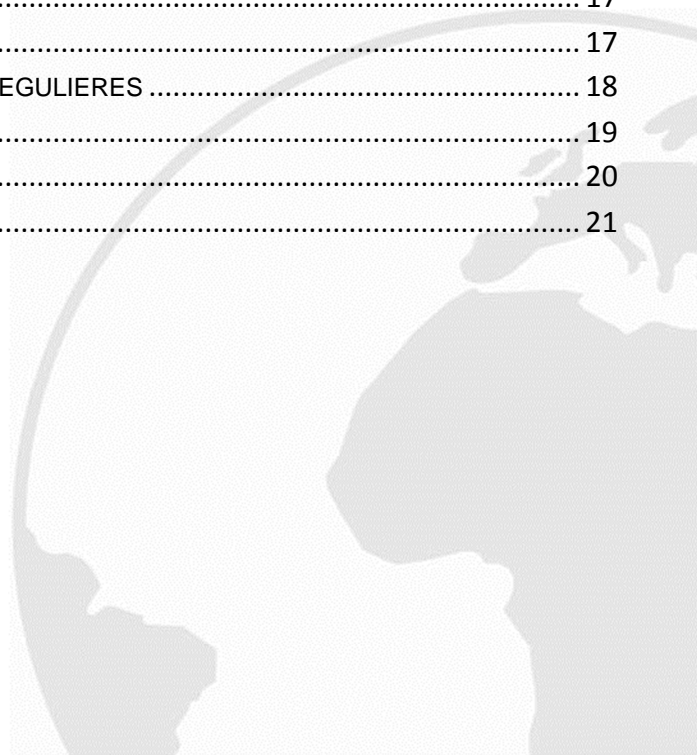
Jean-Claude LUCHE



Rapport de synthèse du
Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre
« Patrimoine et Services »
du Conseil départemental de l'**Aveyron**
Evolution 2011 – 2014

SOMMAIRE

1	RESUME	3
2	INTRODUCTION.....	4
3	CONTEXTE DE L'ETUDE	4
3.1	CONTEXTE REGLEMENTAIRE	4
3.2	PERIMETRES DU DIAGNOSTIC.....	5
4	BILAN GLOBAL DES EMISSIONS EN 2014.....	9
5	BILAN INTERANNUEL 2011 – 2014.....	10
5.1	BILAN INTERANNUEL GLOBAL.....	10
5.2	ANALYSE PAR POSTE D'EMISSION	11
5.2.1	<i>Energie.....</i>	<i>11</i>
5.2.2	<i>Activités routes</i>	<i>11</i>
5.2.3	<i>Intrants.....</i>	<i>12</i>
5.2.4	<i>Transports scolaires et lignes régulières.....</i>	<i>12</i>
5.2.5	<i>Déplacements.....</i>	<i>13</i>
5.2.6	<i>Déchets.....</i>	<i>14</i>
5.2.7	<i>Immobilisations.....</i>	<i>14</i>
6	PLAN D' ACTIONS DE REDUCTION	16
6.1	ENERGIE	16
6.2	SENSIBILISATION AUX ECOGESTES.....	16
6.3	ACTIVITES ROUTES	17
6.4	INTRANTS	17
6.5	TRANSPORTS SCOLAIRES ET LIGNES REGULIERES	18
6.6	DEPLACEMENTS.....	19
6.7	DECHETS	20
6.8	IMMOBILISATIONS.....	21



1 RÉSUMÉ

Le Bilan des émissions de gaz à effet de serre du Conseil départemental de l'Aveyron a été réalisé en 2012, sur la base des données de 2011.

Sur la base de ce bilan et d'une large concertation interne, un plan d'actions a été adopté en octobre 2013 finalisant le Plan climat énergie territorial du Conseil départemental de l'Aveyron.

Règlementairement le Conseil départemental doit mettre à jour ce bilan des émissions de gaz à effet de serre tous les 3 ans. Le Conseil départemental a toutefois souhaité réaliser annuellement ce bilan afin de mieux suivre l'évolution des indicateurs.

Le rapport présente l'évolution des bilans des émissions de gaz à effet de serre entre 2011 et 2014.

Comparatif annuel des émissions de gaz à effet de serre
(en tCO₂e)

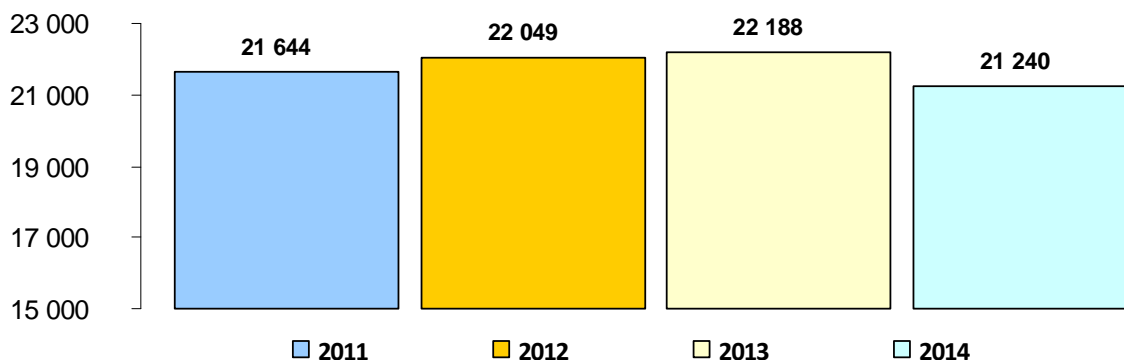


Figure 1 : Comparatif annuel des émissions de gaz à effet de serre

Ces émissions sont calculées à partir des [données d'activité](#). L'objectif de l'étude n'est pas d'obtenir un bilan des émissions à la tonne de CO₂ près mais bien d'avoir une vision générale de celles-ci et surtout de savoir où agir. Le Bilan Carbone® permet d'identifier les marges d'action pour réduire l'impact et hiérarchiser les actions à mener.

Ainsi l'analyse des données d'émissions entre 2011 et 2014 indique que **globalement les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de près de 2%**.

2 INTRODUCTION

Dans le cadre de **la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010** portant un engagement national pour l'environnement, et en conformité aux engagements internationaux et européens, le Conseil départemental de l'Aveyron a réalisé son premier bilan des émissions de gaz à effet de serre et adopté son Plan climat énergie territorial en octobre 2013.

Le premier BEGES a été réalisé en 2012, sur la base des données de 2011 à partir de la méthode Bilan Carbone® « Patrimoine et services » qui permet de comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre et d'estimer l'impact du patrimoine utilisé par la collectivité et les compétences qu'elle exerce.

Ce BEGES doit être légalement **mis à jour tous les trois ans, soit avant le 31 décembre 2015**. Dans le cadre du suivi du PCET, le Conseil départemental a souhaité réaliser annuellement le BEGES afin de mieux suivre l'évolution des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie.

3 CONTEXTE DE L'ÉTUDE

3.1 Contexte réglementaire

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2), fixe des orientations concrètes en matière protection de l'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique.

Selon l'article L229-25, seront tenus d'établir avant le 31 décembre 2012 un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre et de le rendre public tous les 3 ans :

- L'Etat, les régions, les départements, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les Communes ou communautés de communes de plus de 50 000 habitants
- Les autres personnes morales de droit public de plus de 250 personnes
- Les entreprises de plus de 500 personnes (250 dans les DOM TOM)

Cette obligation fait partie d'un ensemble de mesures qui visent un développement plus durable des administrations publiques, prenant en compte simultanément les aspects économiques, environnementaux et sociaux. De plus, un PCET doit être en adéquation avec le Schéma Régional Climat, Air, Energie de la Région à laquelle appartient le territoire concerné.

Dans le même sens, le paquet climat énergie ou triple 20 de l'Union Européenne a pour objectif à l'horizon 2020 :

- De réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre,
- D'améliorer de 20% l'efficacité énergétique,
- D'intégrer 20% d'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique européen.

3.2 Périmètres du diagnostic

Les données collectées et utilisées pour la réalisation de cette étude sont celles relatives aux années 2011, 2012, 2013 et 2014.

Une comparaison est faite en liaison avec l'année 2011, année de référence du BEGES.

Le Conseil départemental de l'Aveyron emploie 1765 agents (au 31 décembre 2014) répartis sur le territoire départemental. En 2011 il employait 1788 agents.

Autour de la Direction générale, et du Cabinet, le Conseil départemental est organisé en 5 pôles :

- Pôle Environnement, Culture, Vie associative, Sport et Jeunesse
- Pôle des Solidarités Départementales
- Pôle Aménagement et Développement du territoire
- Pôle Administration Générale et Ressources des Services
- Pôle Grands Travaux, Routes, Patrimoine départemental, Transports

Le périmètre étudié couvre l'ensemble des activités des directions et services du Conseil départemental, les bâtiments départementaux, (bâtiments administratifs, équipements culturels, centres médicaux sociaux, collèges,...), ainsi que les différentes délégations de services du Conseil départemental : le laboratoire départemental, le haut débit et les activités d'exploitation sous-traitées au secteur privé telles que la viabilité hivernale, le fauchage / débroussaillage et l'élagage.

Le BEGES est organisé comme suit :



Conseil départemental de l'Aveyron

Administratif

Services administratifs
(énergie bâtiments : hôtel du département, centre administratif Foch, Immeuble St Catherine, et bâtiment rte de Moyrazes))

Achats de produits
(papier, petites fournitures)

Immobilisations de biens
(flotte et patrimoine départemental, informatique et photocopieurs)

Déplacements professionnels et des élus
(consommation de la flotte départementale, frais de déplacements professionnels et en formation, déplacements réalisés en avion, train ou bus...)

Déplacements domicile/travail
(d'après enquête réalisée en interne)

Déchets
(hors déchets de bureau)

Compétences

Services techniques et activités routes

énergie bâtiments : Centre technique départemental, subdivisions et centres d'exploitations
Activités routes : fauchage, viabilité hivernale, élagage, consommation de des engins (TP, PI... divers)

Services sociaux
(énergie bâtiments : PSD, territoires d'action sociales)

Transports en commun
(km effectués dans le cadre des transports scolaires et lignes régulières)

Culture
(énergie bâtiments : musées, archives départementales, archéologie, médiathèque)

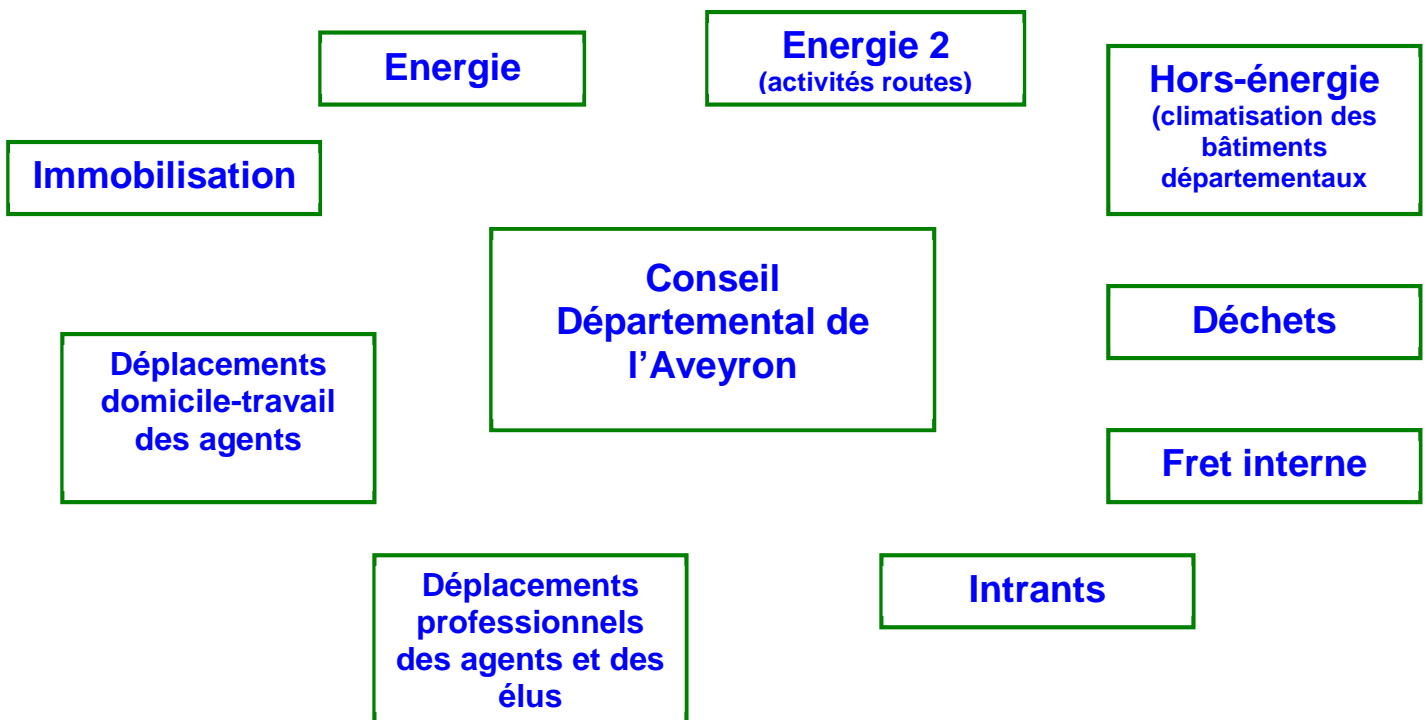
Collèges
(énergie bâtiments des 21 collèges publics, intrants et déchets de cantine)

Autres services

Services associés
(énergie bâtiments)

DSP : Aveyron Labo et Haut débit
(énergie bâtiments et consommation de la flotte)

Pour chacune des compétences, les données ont été collectées puis exploitées suivant les postes d'émission du Bilan Carbone « Patrimoine et Services », tel que l'illustre le schéma ci-après :



Les postes d'émission ainsi pris en compte pour les différentes compétences sont les suivants :

Les postes d'émission ayant fait l'objet d'une étude sont :

- Les émissions directes des sources mobiles et fixes de combustion (chaudières, véhicules et engins, etc...), les émissions directes fugitives (climatisation, ...) et les consommations d'électricité et de vapeur des bâtiments. Ainsi ont été prises en compte :
 - dans le domaine du bâtiment, les émissions :
 - des bâtiments propriétés du Conseil départemental
 - des bâtiments loués par le Conseil départemental pour ses propres services
 - des collèges
 - dans le domaine du transport, les émissions :
 - des véhicules et matériels roulants possédés par le Conseil départemental
 - des véhicules loués par le Conseil départemental
 - des sociétés de transport scolaire et interurbain ayant conclu un marché avec le Conseil départemental
 - des sociétés de fauchage et de déneigement ayant conclu un marché avec le Conseil départemental

- des déplacements professionnels des élus et agents réalisés par un moyen de transport n'appartenant pas à la collectivité (voiture personnelle, avion, train...)

Les données relatives aux opérations modernisation et de sauvegarde des routes effectuées par un prestataire externe n'ont pas été comptabilisées, compte tenu de la multitude des petites entreprises bénéficiaires des marchés et de la difficulté de récupérer les données.

- Les déplacements professionnels et domicile-travail des agents hors flotte départementale
- Les intrants (papier, petites fournitures, repas)
- Les immobilisations de biens (flotte et patrimoine départemental, informatique)
- Les déchets produits par le Conseil départemental (hors déchets de bureau)

Les émissions directes (SCOPE 1) et indirectes (SCOPE 2 : déchets et déplacements domicile travail) et du fonctionnement du patrimoine et des activités du Conseil départemental de l'Aveyron ont été prises en compte selon l'approche en contrôle opérationnel. Sont ainsi comptabilisées les émissions provenant d'organismes contrôlés en majorité par le Département.

Les données des déplacements domicile-travail des agents ont été comptabilisées pour le premier BEGES à partir d'un questionnaire transmis en 2012 à l'ensemble des agents. Ces données seront actualisées en 2015 à l'occasion d'un nouveau questionnaire.



4 BILAN GLOBAL DES ÉMISSIONS EN 2014

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et des services du Conseil départemental de l'Aveyron ont été évaluées à l'aide de la méthodologie Bilan Carbone à

21 240 tonnes équivalent CO₂ (tCO₂e) en 2014

Ces émissions représentent à titre indicatif, l'équivalent de :

- 80 500 000 km parcourus avec une voiture de 6 cv (environ 2000 fois le tour de la terre)
- Soit la consommation de 4 700 maisons pendant un an

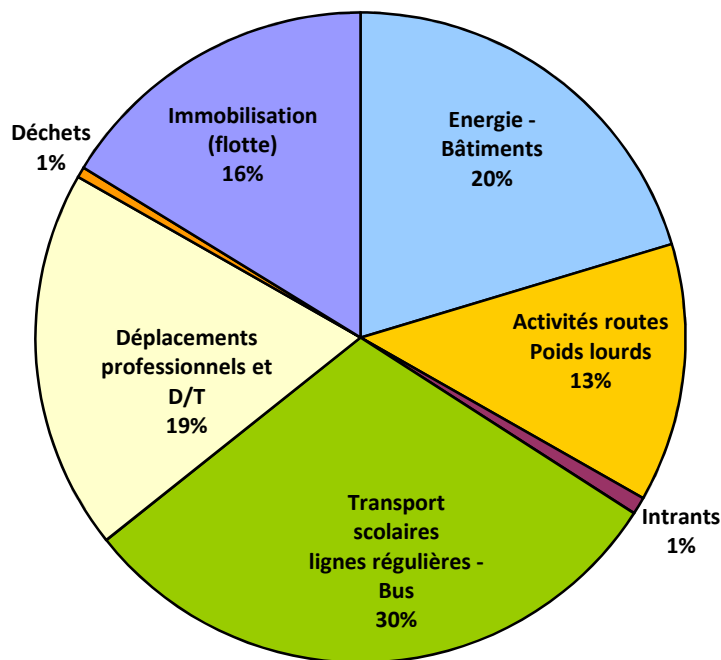


Figure 2 : Répartition des émissions de GES par poste (2014)

- ✦ Les émissions des déplacements de personnes via **les transports scolaires et les transports urbains** représentent 30 % du total des émissions globales.
- ✦ Les **consommations énergétiques des bâtiments** prennent en compte les bâtiments départementaux ainsi que les collèges. Ils représentent 20 % des émissions globales.
- ✦ **Les déplacements des agents** sont constitués de l'utilisation de la flotte départementale de véhicules, des déplacements professionnels hors flotte (formations, notes de frais) et des déplacements domicile travail. Ils représentent 19% du total.
- ✦ Les **activités liées aux routes** prennent en compte les consommations d'énergie des engins de la flotte départementale et des opérations de fauchages, d'élagage et de viabilité. Elles représentent 13 % du total.
- ✦ Les **immobilisations** prennent en compte l'amortissement du patrimoine départemental, de la flotte de véhicules et engins possédés et du matériel informatique (ordinateurs et photocopieurs). Elles représentent 16% du total.

5 BILAN INTERANNUEL 2011 – 2014

5.1 Bilan interannuel global

Le Conseil départemental de l'Aveyron a réalisé son premier bilan des émissions de gaz à effet de serre en 2012, sur la base des données de 2011 à partir de la méthode Bilan Carbone® centré sur les activités et les compétences de la collectivité. Conformément à la réglementation, il a été mis à jour en 2015, sur la base des données de 2014.

L'Assemblée départementale du 28 octobre 2013 a approuvé à l'unanimité le 1^{er} bilan carbone de la collectivité et son plan d'actions (PCET) avec un objectif de réduire, à périmètre constant et sous réserve des capacités financières de la collectivité, de 8% ses émissions entre 2011 et 2020.

Une analyse comparative est donc réalisée entre 2011 et 2014 par rapport aux objectifs de réduction de ces émissions.

Comparateur	Evolution entre 2011 et 2014	
	Tonnes de CO ₂ e	% t CO ₂ e
Energie bâtiments (dont collèges et DSP)	-400,08	-8,5%
Activités routes	448,98	19,7%
Intrants (papier, petites fournitures, repas)	-35,96	-16,3%
Transports scolaires et lignes régulières	208,66	3,4%
Déplacements professionnels et domicile/travail	-650,16	-13,9%
Déchets (hors déchets de bureau)	8,04	7,8%
Immobilisations (flotte, patrimoine, informatique)	17,24	0,5%
TOTAL	-403,27	-1,9%

Tableau 1 : Evolution des émissions de GES entre 2011 et 2014

Ainsi l'analyse des données d'émissions entre 2011 et 2014 indique que **globalement les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de près de 2%**.

Une analyse par poste d'émission permet de mieux comprendre cette évolution.

5.2 Analyse par poste d'émission

5.2.1 Energie

On constate une baisse de 8,5% des énergies des bâtiments départementaux et des collèges.

Cette baisse est liée à la diminution de 25 % des consommations d'énergie dans les collèges entre 2011 et 2014.

A noter toutefois que si on exclue les collèges et les DSP, on constate entre 2011 et 2014, à périmètre constant, une augmentation de 4,6% de la consommation (kwh) par m². Cette augmentation est à mettre en parallèle avec l'évolution des Degrés jours unifiés qui a été de l'ordre de 3% entre 2011 et 2014.

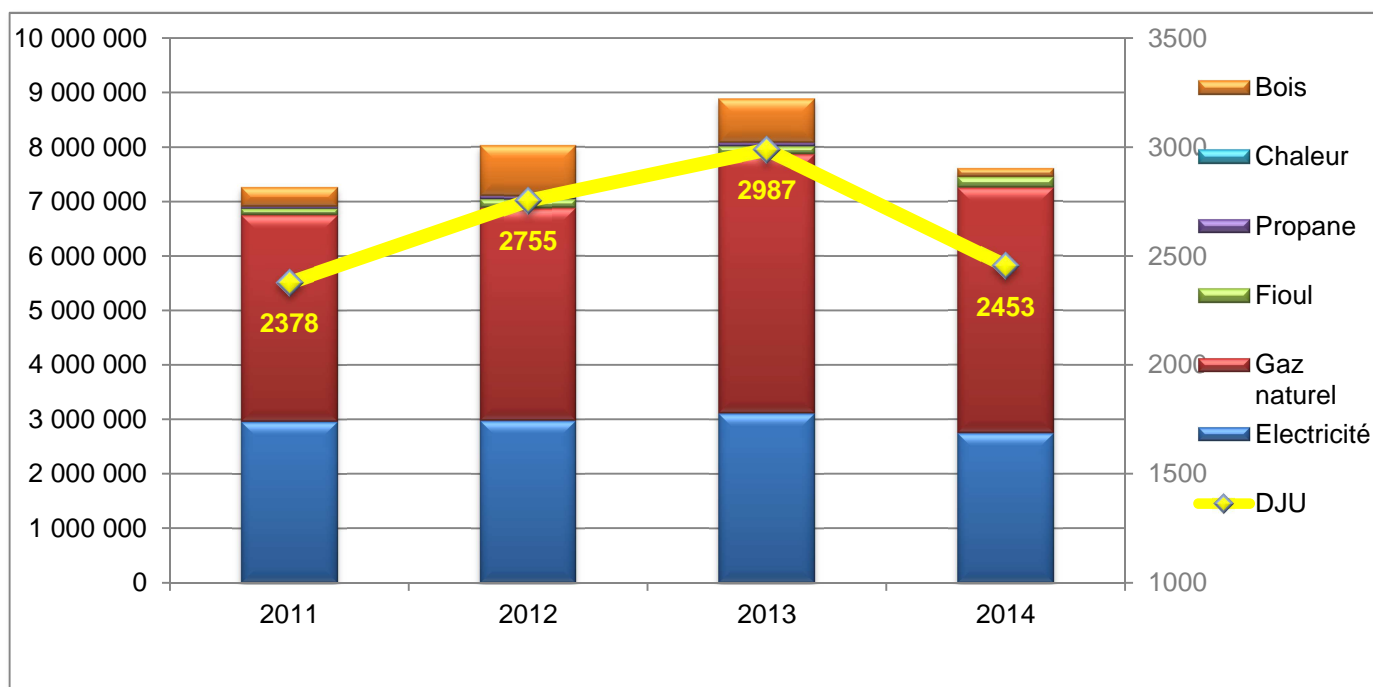


Figure 3 : Evolution des consommations par type d'énergie hors collèges et DSP (en kwh)

5.2.2 Activités routes

Les activités des routes concernent les opérations de fauchages, élagages et viabilité hivernale réalisées en régie et sous traitées ainsi que les autres activités (terrassment, PATA, curage,..) liées à la consommation des poids lourds et engins de la flotte départementale.

Les émissions de gaz à effet de serre pour ce poste ont augmenté entre 2011 et 2014 de 19,7%, compte tenu notamment des aléas météos, des précipitations hivernales et des opérations de fauchage liés à la réduction des produits phytosanitaires. Ainsi entre 2011 et 2014, la consommation des engins de la flotte départementale a augmenté de 17%.

En 2014, 38,5% des consommations des engins départementaux concerne les activités de fauchage, de viabilité hivernale et d'élagage.

61,5% concernent les opérations de points à temps automatiques (PATA), curages/terrassement, consommation des tractopelles et chargeurs, 4,5 t...

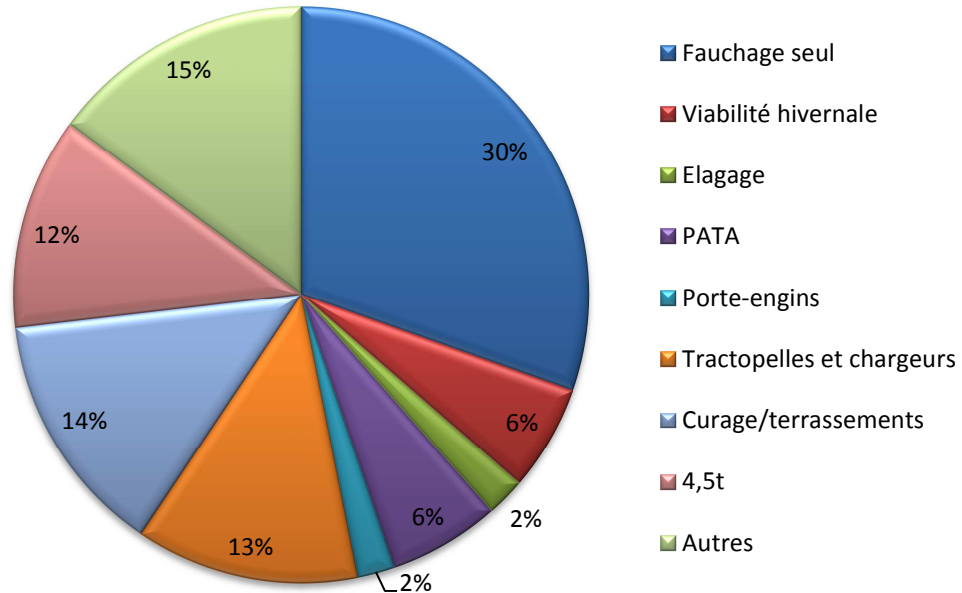


Figure 4 : Répartition des consommations des engins (2014)

5.2.3 Intrants

La diminution est plus importante dans le poste d'intrants qui comprend les données d'achat de fournitures, cartouches, toners, papier, denrées alimentaires des repas dans les collèges publics et le foyer départemental. La baisse est de 16,3 % entre 2011 et 2014. On note toutefois une augmentation de 15% des émissions liées à l'achat de papier A3-A4 entre 2011 et 2014.

5.2.4 Transports scolaires et lignes régulières

Le poste des transports scolaires et des lignes interurbaines a peu évolué. Il est à mettre en relation avec une baisse de la fréquentation des lignes scolaires, compte tenu de la fin de la gratuité en 2014.

Le nouveau schéma départemental des transports interurbains mis en place en 2013, a instauré une tarification unique incitative ainsi qu'un cadencement plus adapté aux horaires professionnels. Ainsi la fréquentation des transports interurbains a augmenté de plus de 21 % entre 2011 et 2014.

Pour l'année 2014/2015, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires va générer une journée supplémentaire de fonctionnement mais la hausse des kilomètres sera atténuée suite aux optimisations des dessertes et des circuits, effectuée depuis 2012.

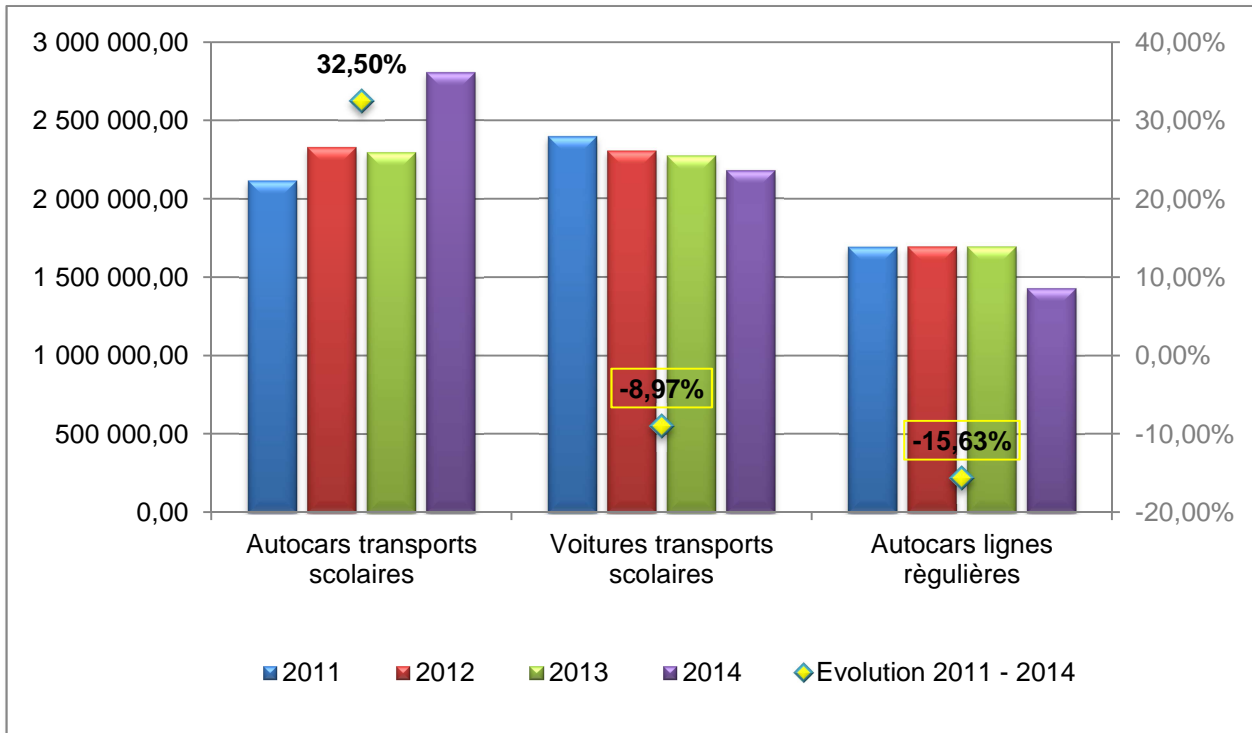


Figure 5 : Evolution des émissions par type de transport (en kg Co2e)

5.2.5 Déplacements

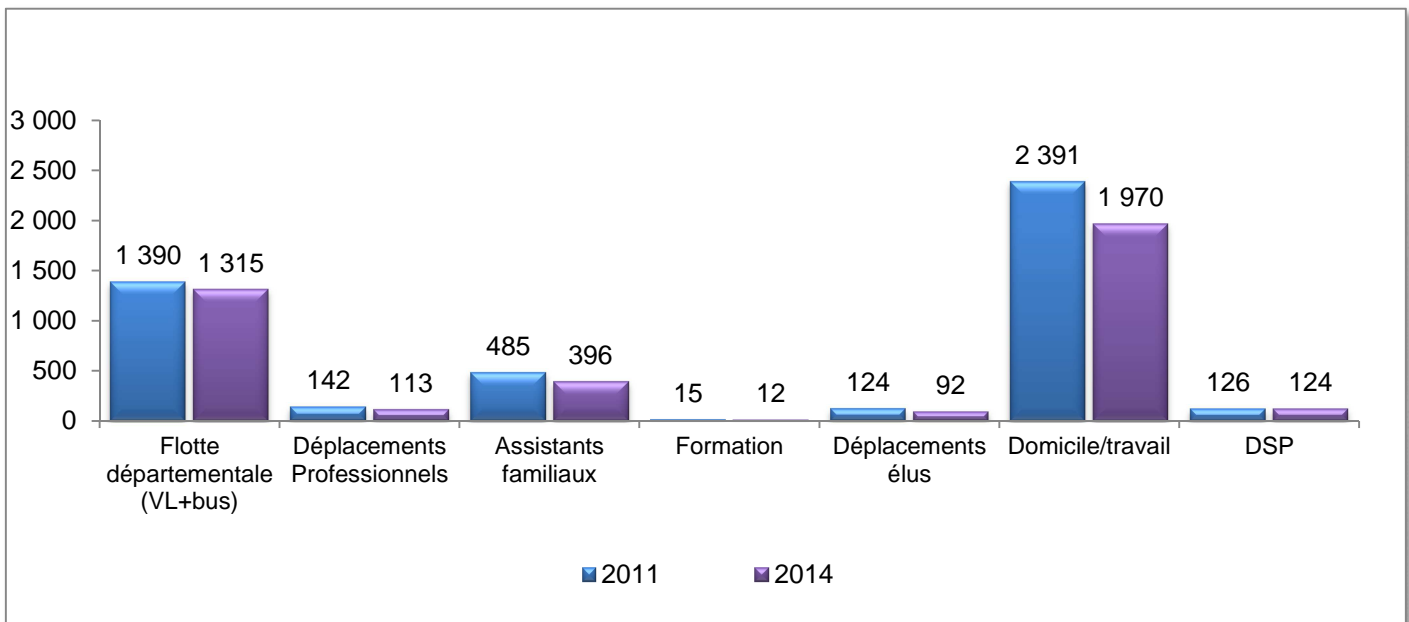


Figure 6 : Evolution des déplacements (en tCO2e)

Au total les émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements professionnels des agents et des élus, et entre le domicile et le travail des agents ont diminué de près de 14%.

A noter que la consommation de la flotte départementale des véhicules légers a diminué de plus de 5%, alors que le nombre de kilomètre n'a baissé que de 1%.

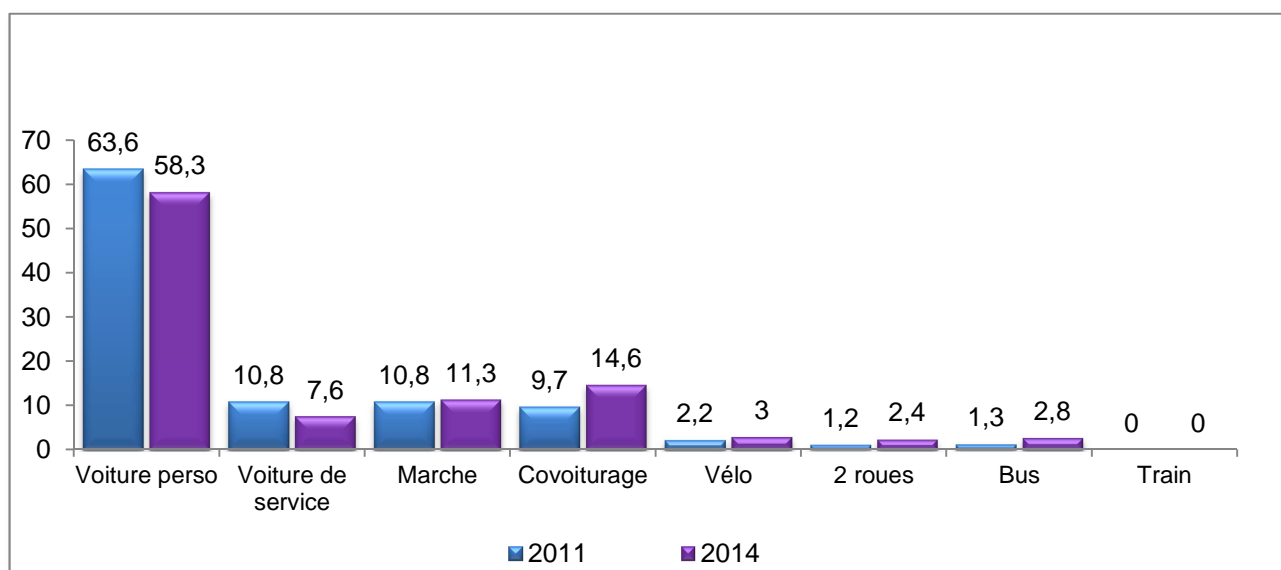


Figure 7 : Répartition des distances domicile/travail (aller) (en%)

Une enquête réalisée auprès des agents de la collectivité a permis de mesurer l'évolution des déplacements entre le domicile et le travail des agents. 60% des agents sollicités ont répondu.

Entre 2012 et 2014, on constate une baisse de l'utilisation de la voiture personnelle et une augmentation de la pratique du covoiturage.

La distance moyenne et quotidienne d'un agent est de 34 km (35 km en 2012), intégrant le trajet aller et retour entre le domicile et le travail et la pause déjeuner. 30% des agents rentrent chez eux tous les midis pour se restaurer.

5.2.6 Déchets

Les émissions des déchets ont augmenté de près de 8%, principalement due à l'augmentation du nombre de repas dans les collèges compte tenu de l'augmentation des effectifs. A noter toutefois que les données sont partielles car elles n'intègrent pas les déchets de bureau.

5.2.7 Immobilisations

Les émissions de gaz à effet de serre liées aux immobilisations ont peu évolué entre 2011 et 2014. Les immobilisations comptabilisent les émissions liées à la flotte départementale (véhicules légers et engins), aux m² du patrimoine départemental et aux équipements informatiques.

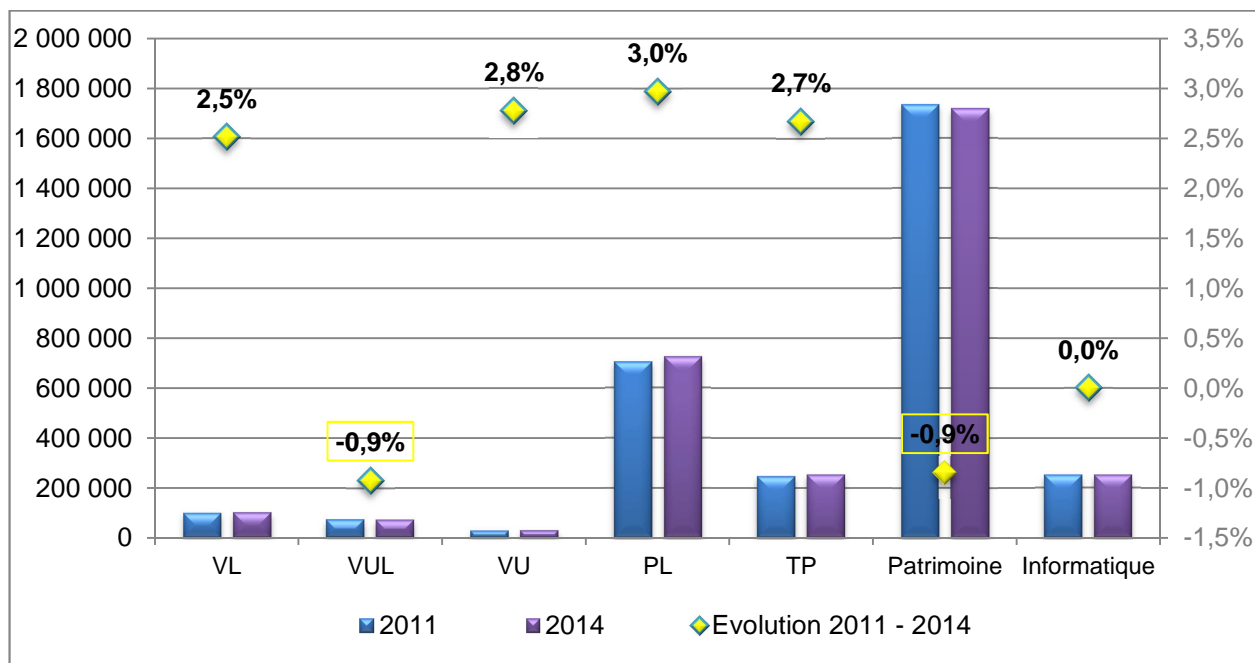


Figure 8 : Evolution des émissions des immobilisations - hors collèges (en kg de CO2e)



6 PLAN D' ACTIONS DE REDUCTION

Le plan d'action de réduction du bilan des émissions de gaz à effet de serre intègre le plan d'action du Plan climat énergie territorial. Les actions engagées ou en cours et les perspectives de réduction sont présentées ci-dessous par poste d'émission.

6.1 Energie

Actions réalisées et en cours

Bâtiments départementaux

- L'ensemble du patrimoine départemental a fait l'objet d'un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) et 50 sites ont été audités afin d'établir un programme de travaux visant l'amélioration des performances énergétiques du patrimoine départemental. Des opérations visant cet objectif ont été réalisées en 2014 et 2015 et, en fonction des disponibilités financières, de nouvelles opérations seront lancées dès 2016.
- Une étude de faisabilité d'équipements photovoltaïques sur les bâtiments du Conseil départemental a été réalisée en 2013 ; 9 sites ont été ciblés. D'ores-et-déjà, le centre d'exploitation de Villefranche de Rouergue, a été équipé de 238 m² de panneaux photovoltaïques en toiture. L'installation est en service depuis octobre 2015.
- L'utilisation éventuelle des énergies renouvelable est systématiquement étudiée lors d'une opération de rénovation de la production de chauffage.
- Des opérations d'économies d'énergies financées par le Conseil départemental sont éligibles aux Certificats d'économies d'énergie (CEE). Les dossiers ont été déposés en partenariat avec le SIEDA. Depuis 2012, 21 697 609 kWhcumac ont été déposés à la vente soit une valorisation financière estimée à 60 000 €.

Perspectives

- Poursuivre le programme départemental de travaux.
Objectif : réduire de 1%/an la consommation globale des bâtiments (y compris les collèges) (gain d'ici 2020 de 155 tCO₂e).
- Développer l'utilisation du bois énergie dans les chaufferies et réseaux de chaleur.
Objectif : convertir 3% des consommations fioul et gaz en énergie bois (gain d'ici 2020 de 75 tCO₂e).

6.2 Sensibilisation aux écogestes

Actions réalisées et en cours

Une campagne interne de sensibilisation a été mise en place en 2014. 230 agents volontaires ont été sensibilisés au cours de réunions présentant les écogestes à réaliser au bureau comme à la maison. Un guide des écogestes a été publié.



Perspectives

- Poursuivre la sensibilisation aux économies d'énergie des agents.
Objectif : réduire de 0,5%/an la consommation globale des bâtiments (gain d'ici 2020 de 80 tCO₂e).
- Engager un programme de sensibilisation des économies d'énergie dans les collèges.
Objectif : réduire de 1%/an la consommation globale dans les collèges (gain d'ici 2020 de 80 tCO₂e).

6.3 Activités routes

Actions réalisées et en cours

- Réduction de l'impact de la flotte d'engins du département :
 - Diminution de l'âge moyen des poids lourds
 - Réglage des moteurs des engins sur le mode Eco
- Environ 1000 m³ de plaquettes issues des opérations d'élagages sont utilisées par hiver sur les deux chaudières du Conseil départemental (Flavin et Sarrus). Le partenariat avec l'association Arbres, Haies, Paysages est poursuivi avec la valorisation de près de 400 m³ de plaquettes pour l'hiver 2014/2015 mis à la disposition de l'association pour du paillage dans le cadre de chantiers de reconstitution de haies champêtres.
- Poursuite de la démarche de fauchage raisonné avec une hauteur de coupe de 10 cm minimum, et en limitant le fauchage à la passe de sécurité et en ne programmant plus systématiquement un deuxième passage.
- 700 km de réseau sont débroussaillés tous les 2 ans.
Utilisation de techniques et de matériaux permettant de limiter les distances de transport ou l'utilisation de substances dangereuses pour l'environnement :
 - sur les chantiers de modernisation : réutilisation de déblai (15 500 m³)
 - emploi de techniques à froids dans les opérations de sauvegarde
 - réduction de la consommation de sel pour les opérations de viabilité hivernale

Perspectives

- Activité encadrée par les niveaux de service définis dans la politique routière. Dépendante des aléas météorologiques, principalement en période hivernale.
Objectif : A niveaux de services constants, pas d'objectif de réduction des GES émis par l'activité d'entretien et d'exploitation de la route.

6.4 Intrants

Consommation de papier

Actions réalisées et en cours

L'imprimerie du Conseil départemental est labellisé Imprim'vert depuis 2008.

Le Conseil départemental achète du papier portant l'écolabel européen ou du papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement.

La dématérialisation est bien avancée :

- Utilisation de répertoires communs partagés et circulation dématérialisée de l'information et de documents par la messagerie
- Dématérialisation des chaînes de traitement : consultation d'(appel d'offres, gestion des rapports et délibération, bulletins de salaires (vers la paie départementale), bulletins officiels du département.
- Mise en place de la dématérialisation des bordereaux, de mandats et de titres de recettes (économie sur un an de 210 ramettes).

Perspectives

- Mise en place d'un logiciel de gestion de note de frais de déplacement généralisé à l'ensemble des services en 2016.
- Conformément à la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, les collectivités territoriales devront s'engager à diminuer de 30 %, avant 2020, leur consommation de papier bureautique.

Le Conseil départemental poursuivra sa procédure de dématérialisation et parallèlement mettra en place un plan de prévention tels que :

- engager des actions de sensibilisation à la réduction de la consommation de papier bureautique,
- proposer l'impression d'un papier à entête générique.

Objectif : d'ici 2020 s'engager à diminuer la consommation de papier A3 – A4 de 30% (gain d'ici 2020 de 15 tCO₂e)

Politique d'achat

- Poursuivre une politique en faveur des achats éco-responsables et solidaires avec l'insertion de clauses sociales et de clauses environnementales.
De plus la Loi sur la transition énergétique impose que la commande publique tienne compte notamment de la performance environnementale des produits, en particulier de leur caractère bio-sourcé.

6.5 Transports scolaires et lignes régulières

Actions réalisées et en cours

- Schéma départemental des transports
Le réseau départemental de transport interurbain est cadencé sur les trajets domicile-travail et avec une gamme tarifaire adaptée (tarif unique de 3 € le trajet).
- Schéma départemental d'aires de covoiturage
82 aires seront aménagées. D'ores et déjà, 25 aires ont été aménagées entre 2014 et 2015.

Perspectives

- Poursuivre l'optimisation du ramassage en bus.
A noter, loi sur la transition énergétique : L'Etat, ses établissements publics et les collectivités, lorsqu'ils gèrent directement ou indirectement un parc de plus de 20 autobus, doivent acquérir ou utiliser au moins 50% de véhicules à faible émission lors de son renouvellement d'ici 2020 (dans l'attente du décret d'application).

A noter : Loi NOTRe avec impact du transfert de compétence

6.6 Déplacements

Actions réalisées et en cours

Amélioration de la gestion des déplacements professionnels :

- mise en place d'un logiciel de réservation de ressource pour renforcer la mutualisation des véhicules
- Formation à l'écoconduite des agents : 139 agents ont été formés depuis 2011 à l'écoconduite.
- Simplification de la gestion des frais de déplacement : mise en place d'un système dématérialisé de gestion des frais de déplacement
- Actions de sensibilisation à l'utilisation de la visioconférence et la conférence téléphonique

Actions de sensibilisation au covoiture et à l'utilisation des transports en commun

Perspectives

- Prendre en compte les obligations liées à la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte :
 - *Acquérir au moins 20% de véhicules à faible émission lors du renouvellement du parc*
 - *Faciliter les solutions de covoiture pour les agents de la collectivité*
 - *Prendre en charge une indemnité kilométrique vélo pour les agents dans le cadre de leur déplacement domicile/travail (facultatif).*

Objectifs :

- renouveler 5%/an de toute la flotte avec une réduction de 5% de la consommation (gain d'ici 2020 de 47 tCO2e).
- favoriser l'acquisition de véhicules sobres en carbone
- suite à l'enquête domicile/travail, 30 personnes ont indiqué prendre le vélo pour se rendre au travail ; il semble raisonnable de penser que d'ici 2020, ce nombre aura doublé.
- Etudier la possibilité de réaliser un audit de la flotte départementale dans la perspective de la Loi sur la transition énergétique.
- Informer les agents sur les consignes de covoiture avec un véhicule de services
- Réexaminer la mise en place du télétravail au regard des évolutions réglementaires
- Favoriser l'utilisation de la web conférence.

Objectif : inciter au covoiturage des agents, développer la web conférence => 1% de la consommation de la flotte (VL, VUL et VU) en moins chaque année (gain d'ici 2020 de 65 tCO2e).

- Poursuivre la formation à l'éco-conduite des agents avec un objectif de 60 agents annuels formés.

Objectif : avec 60 agents/an de formés à l'éco conduite et pour 5000km parcourus/an avec un gain de 0,5/100km suite à la formation (gain d'ici 2020 de 25 tCO2e).

6.7 Déchets

Actions réalisées et en cours

Sensibilisation des collégiens

- Afin de sensibiliser les collégiens à la question du gaspillage alimentaire, une exposition a été réalisée avec les élèves et professeurs des collèges de Naucelle et Espalion. L'exposition ainsi que les gâchimètres sont mis à la disposition des collèges
- Un concours de collecte de piles et batteries a été organisé dans 27 collèges volontaires aveyronnais, en partenariat avec SCRELEC et la SNAM. Il a permis de sensibiliser les 8000 élèves impliqués au tri et au recyclage de ces déchets.



Mise en place d'une collecte de papier de bureau : la collecte séparée des papiers a été mise en place à titre expérimental dans un bâtiment du Conseil départemental en partenariat avec Rodez Agglomération. Elle sera généralisée à l'ensemble des bâtiments.

Perspectives

- Généraliser la mise en place de la collecte séparée de papiers dans les bâtiments (cf projet de décret relatif à la promotion de l'économie circulaire et à la prévention et à la gestion des déchets).
- Améliorer le tri des déchets dans les bâtiments et l'ensemble des collèges (cartons, piles... et biodéchets)

Objectifs :

- recycler 100% des déchets de papier des services (hypothèse de départ : 100kg de déchets de papier /an/agent en comptant 900 agents) (gain d'ici 2020 de 75 tCO2e).
- valoriser d'ici 2020 25% des déchets alimentaires des collèges (gain d'ici 2020 de 15 tCO2e)
- développer les partenariats avec les éco-organismes

6.8 Immobilisations

Perspectives

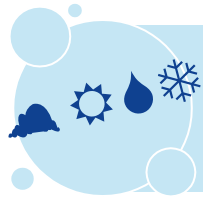
- Etudier la possibilité de réaliser un audit de la flotte départementale (Cf. Loi sur la transition énergétique).
- Poursuivre la mutualisation des moyens d'impression

Objectifs : réduire le ratio du nombre de moyen d'impression par agent d'1 pour 8 à 1 pour 4 (gain d'ici 2020 de 2 tCO₂e)

Les perspectives du plan d'action présentées ci-dessus permettraient d'atteindre
une économie d'environ 635 tCO₂e d'ici 2020.

Table des illustrations

Figure 1 : Comparatif annuel des émissions de gaz à effet de serre.....	3
Figure 2 : Répartition des émissions de GES par poste (2014).....	9
Tableau 1 : Evolution des émissions de GES entre 2011 et 2014.....	10
Figure 3 : Evolution des consommations par type d'énergie hors collèges et DSP (en kwh).....	11
Figure 4 : Répartition des consommations des engins (2014)	12
Figure 5 : Evolution des émissions par type de transport (en kg Co ₂ e).....	13
Figure 6 : Evolution des déplacements (en tCO ₂ e)	13
Figure 7 : Répartition des distances domicile/travail (aller) (en%)	14
Figure 8 : Evolution des émissions des immobilisations - hors collèges (en kg de CO ₂ e).....	15



Climat



Nature



Solidarité



Bien-être



Eco-responsible



AVEYRON



CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Rapport DÉVELOPPEMENT DURABLE

2014-2015

Sommaire



Préambule	4
Plan climat énergie territorial du Conseil Départemental de l'Aveyron	5
Lutte contre le changement climatique	
Des pratiques moins émissives pour les activités routières : fauchage raisonné.....	8
Le schéma départemental des transports.....	9
<i>Au Conseil Départemental</i>	
• <i>Les déplacements des agents</i>	10
• <i>L'amélioration des performances énergétiques du patrimoine bâti et l'accessibilité des locaux</i>	11
• <i>Les énergies renouvelables dans le patrimoine départemental</i>	14
Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources	
Le soutien des filières et produits innovants dans les activités des routes.....	18
La reconquête d'espaces en déprise / réhabilitation de terrasses de vignes.....	23
Poursuite de la mise en valeur et de la préservation d'Espaces Naturels Sensibles dans le département.....	24
La prévention et la gestion des déchets non dangereux.....	25
Une démarche d'archivage raisonné et une consultation dématérialisée des documents d'archives.....	27
La préservation de la ressource en eau	
Le concours départemental du fleurissement : dans une perspective de développement durable.....	29
Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
La dématérialisation de la gestion et du paiement des prestations d'aide sociale.....	32
Les Trophées de la solidarité : valoriser les engagements solidaires des Aveyronnais.....	34
L'accompagnement des personnes en insertion sociale ou professionnelle.....	36
Le Programme d'Intérêt Général labellisé « Habiter mieux » pour la rénovation de logements.....	38
Epanouissement des êtres humains et qualité de vie	
L'Attractivité des territoires à travers les services à la population.....	42
Le développement durable au cœur des manifestations sportives proposées aux jeunes aveyronnais.....	44
Sensibilisation des acteurs sportifs et culturels à l'organisation de manifestations éco-responsables.....	45
Un accès facilité à l'art et à la culture pour les jeunes aveyronnais.....	46
Des actions de médiation culturelle pour appréhender le patrimoine aveyronnais.....	47
Du Ségala au Larzac : des opérations majeures pour la connaissance et la valorisation du patrimoine archéologique aveyronnais.....	48
<i>Au Conseil Départemental</i>	
• <i>Des conditions de travail des agents de la collectivité améliorées</i>	50
• <i>La formation du personnel départemental</i>	51
Dynamique et développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Le groupement d'entreprises locales des Grands Causses.....	54
<i>Au Conseil Départemental</i>	
• <i>Une politique d'achats écoresponsables</i>	58
Synthèse des différentes actions par finalité	58



Edito



Le développement durable n'est pas que l'affaire des autres.

Il concerne chacun d'entre nous et l'Aveyron collectivement. Le Conseil Départemental en est un acteur engagé.

C'est l'avenir de nos territoires que nous avons pour mission de construire ensemble, en prenant en compte les exigences environnementales, les solidarités et la nécessité d'un développement à hauteur d'hommes.

Jean-Claude LUCHE

Sénateur de l'Aveyron

Président du Conseil Départemental

Préambule



Comme chaque année depuis 2011, les collectivités de plus de 50 000 habitants doivent produire, préalablement au débat d'orientation budgétaire, un rapport sur leurs politiques et sur leurs activités internes qui présente leur contribution au développement durable.

Ce rapport met en avant les actions significatives en termes de développement durable conduites en 2014 et 2015 autour des cinq finalités identifiées par le cadre national de référence des projets territoriaux :

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Epanouissement des êtres humains et qualité de vie
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Au préalable, un point d'étape est présenté sur le bilan des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et des compétences de la collectivité en 2014, par rapport à l'année de référence 2011.

Le Conseil Départemental souhaite, par le présent rapport, réaffirmer son engagement en faveur du développement durable.

Ce rapport met l'accent sur la dimension stratégique de notre projet territorial de développement durable : il fait ressortir les politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire qui participent à la construction du Département de l'Aveyron durable. Dans un souci d'exemplarité, ce rapport synthétise les engagements de la collectivité territoriale en s'appuyant sur la transversalité des services, conduisant à une amélioration continue de nos activités et de nos pratiques au regard du développement durable.

Le Plan climat énergie territorial (PCET) du Conseil Départemental de l'Aveyron

L'Assemblée départementale a adopté à l'unanimité le 28 octobre 2013 son Plan Climat Energie Territorial. Conformément à la loi du 12 juillet 2010, ce plan d'actions à cinq ans (2013 – 2017) constitue le volet climat de l'Agenda 21 du Département et définit le programme d'actions à mettre en œuvre pour :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie basées sur le patrimoine et les compétences du Conseil Départemental,
- Adapter les activités du Conseil Départemental et le territoire aux changements climatiques.

Des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre chiffrés

Ce plan d'action a été élaboré sur la base du bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) centré sur le patrimoine et les compétences du Conseil Départemental et en concertation avec tous les acteurs.

L'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre du Conseil Départemental de 8 %, à périmètre constant et sous réserve des capacités et moyens de gestion de la collectivité d'ici à 2020 par rapport à 2011.

Le rapport sur la situation en matière de développement durable présente notamment le bilan des actions engagées dans le cadre du PCET au cours de la période 2014 - 2015.



Le bilan des émissions de gaz à effet de serre du Conseil Départemental (BEGES)

Le Conseil Départemental de l'Aveyron a réalisé son premier bilan des émissions de gaz à effet de serre en 2012, sur la base des données de 2011 à partir de la méthode Bilan Carbone® centré sur les activités et les compétences de la collectivité.

Objectifs du BEGES :

Le Bilan des émissions de gaz à effet de serre permet de quantifier les émissions de gaz à effet de serre, traduites en tonnes équivalent CO2.

L'objectif est d'avoir une vision générale des émissions de CO2e émises par les activités et compétences du Conseil Départemental afin d'identifier les marges d'action pour réduire l'impact et hiérarchiser les actions à mener.

Mise à jour du BEGES

Les données collectées ont permis d'établir le Bilan Carbone® Patrimoine et Services du Conseil Départemental de l'Aveyron par poste d'émissions.

Ce BEGES doit être légalement mis à jour tous les trois ans, soit avant le 31 décembre 2015. Une analyse comparative est donc réalisée entre 2011 et 2014 par rapport aux objectifs de réduction des émissions.



Le tableau ci-dessous présente la répartition du BEGES par poste d'émissions liées aux activités et compétences du Conseil Départemental :

Comparateur	Evolution entre 2011 et 2014	
	Tonnes de CO2e	% t CO2e
Energie bâtiments (CD+collèges+DSP)	-400,08	-8,5%
Activités routes	448,98	19,7%
Intrants (papier, petites fournitures, repas)	-35,96	-16,3%
Transports scolaires et lignes régulières	208,66	3,4%
Déplacements professionnels et domicile/travail	-650,16	-13,9%
Déchets (hors déchets de bureau)	8,04	7,8%
Immobilisations (flotte, patrimoine, informatique)	17,24	0,5%
TOTAL	-403,27	-1,9%

Ainsi l'analyse des données d'émissions entre 2011 et 2014 indique que globalement les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de près de 2%.

On constate une baisse de 8,5% des **énergies des bâtiments** départementaux et des collèges. Cette baisse est liée à la diminution de 25 % des consommations d'énergie dans les collèges entre 2011 et 2014.

Les **activités des routes** concernent les opérations de fauchages, élagages et viabilité hivernale réalisées en régie et sous traitées ainsi que les autres activités (terrassement, PATA, curage,..) liées à la consommation des poids lourds et engins de la flotte départementale. Les émissions de gaz à effet de serre pour ce poste ont augmenté entre 2011 et 2014 de 19,7 %, compte tenu notamment des aléas météo, des précipitations hivernales et de la réduction des produits phytosanitaires.

La diminution est plus importante dans le poste d'**intrants** (achat de fournitures, cartouches, toners, papier, denrées alimentaires des repas dans les collèges publics et le foyer départemental), avec une baisse de 16,3 % entre 2011 et 2014. On note toutefois une augmentation de 15% des émissions liées à l'achat de papier A3-A4 entre 2011 et 2014.

Le poste des **transports** scolaires et des lignes interurbaines a peu évolué. Il est à mettre en relation avec une baisse de la fréquentation des lignes scolaires, compte tenu de la fin de la gratuité en 2014. Le nouveau schéma départemental des transports interurbains mis en place en 2013, a instauré une tarification unique incitative ainsi qu'un cadencement plus adapté aux horaires professionnels. Ainsi la fréquentation des transports interurbains a augmenté de plus de 21 % entre 2011 et 2014.

Au total les émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements professionnels des agents et des élus, et entre le domicile et le travail des agents ont diminué de près de 14%.

A noter que la consommation de la flotte départementale des véhicules légers a diminué de plus de 5%, alors que le nombre de kilomètre n'a baissé que de 1%.

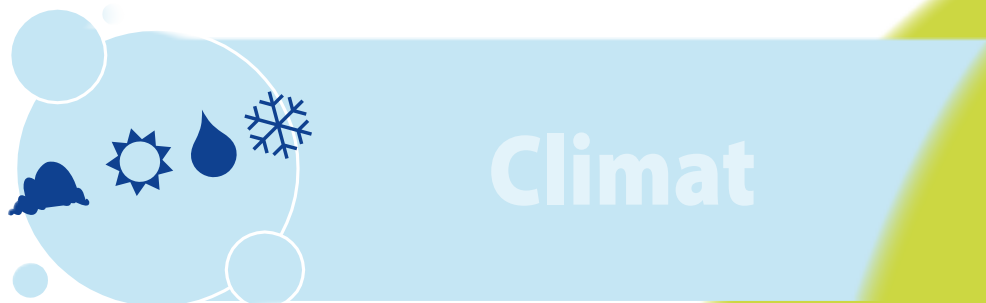
Une enquête réalisée auprès des agents de la collectivité a permis de mesurer l'évolution des déplacements entre le domicile et le travail des agents. 60% des agents sollicités ont répondu.

Entre 2012 et 2014, on constate une baisse de l'utilisation de la voiture personnelle et une augmentation de la pratique du covoiturage.

La distance moyenne et quotidienne d'un agent est de 34 km (35 km en 2012), intégrant le trajet aller et retour entre le domicile et le travail et la pause déjeuner.

Les émissions des **déchets** ont augmenté de près de 8%, principalement liées à l'augmentation du nombre de repas dans les collèges compte tenu de l'augmentation des effectifs. A noter toutefois que les données sont partielles car elles n'intègrent pas les déchets de bureau.

Les émissions de gaz à effet de serre liées aux immobilisations ont peu évolué entre 2011 et 2014. Les **immobilisations** comptabilisent les émissions liées à la flotte départementale (véhicules légers et engins), aux m² du patrimoine départemental et aux équipements informatiques.



Climat



Nature



Solidarité



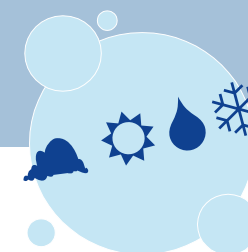
Bien-être



Eco-responsable

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE au Conseil Départemental



Des pratiques moins émissives pour les activités routières

Fauchage raisonné

Dès 1992, à la demande du Conseil Départemental, les services routiers, en relation avec la Direction Départementale des Territoires (DDT), ont mis en œuvre un premier Plan intervention végétation (PIV) basé sur le principe du fauchage raisonné dont l'Aveyron est l'un des précurseurs. Les déclinaisons du principe par les services routiers sont essentiellement de 3 ordres :

- Hauteur de coupe à 10 cm :

- Le rouleau palpeur de l'outil de fauchage de l'atelier épareuse est réglé pour une hauteur de coupe minimum de 10 cm avec pour conséquences :
- Limitation de l'impact sur la biodiversité ;
- Maintien d'une couverture végétale des sols contre l'érosion ;
- Meilleurs rendements et baisse des coûts de fonctionnement (carburant, entretien et réparation).

-Débroussaillage bisannuel :

Certains itinéraires identifiés sont traités en débroussaillage tous les deux ans. 700 km de routes sont concernés, permettant ainsi la préservation de végétations particulières à pousse très lente.

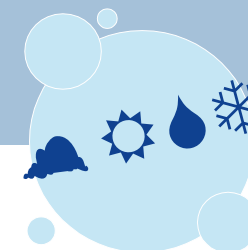
- Lutte contre la prolifération des plantes invasives :

Certains secteurs sont infestés par des plantes invasives et/ou allergisantes, de type Renouée du Japon et Ambrosie. La lutte active contre leur prolifération passe par un fauchage intensif (selon le cas mécanique ou manuel) de nature à permettre aux autres espèces en compétition de subsister.





LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



Le schéma départemental des transports

Le nouveau schéma départemental des transports Mobi 12 est opérationnel depuis le 1^{er} septembre 2013. La mesure phare du dispositif réside dans la création d'une tarification unique au prix de 3 €. Elle concerne les 18 lignes régulières de la compétence du Conseil Départemental (c'est-à-dire les liaisons internes au département),. La fréquentation est passée de 36 700 voyages en 2013 à 54 800 en 2014 (augmentation de près de 50 %). De plus l'ensemble des services scolaires est ouvert au public et cela a généré 3 000 voyages en 2014.

Cadencement sur les trajets domicile-travail

La refonte du schéma de transport du Conseil Départemental s'est construite à partir d'une enquête auprès des Aveyronnais et des maires et d'une étude menée par un cabinet spécialisé sur le réseau départemental.

Deux priorités sont apparues : le besoin d'une tarification attractive et l'importance des déplacements à l'intérieur du département, en particulier les liaisons domicile-travail. Ainsi un cadencement plus adapté aux horaires professionnels est proposé sur les 4 lignes principales.

Une gamme tarifaire adaptée

Sur ces bases, le Conseil Départemental a décidé de mettre en place une tarification unique pour tous les trajets effectués sur les lignes régulières départementales au prix de 3 €.

La gamme tarifaire est adaptée aux besoins de chacun, avec un tarif solidarité pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA (0,50 € le trajet), le carnet de 10 trajets à 20 €, l'abonnement mensuel à 60 € pour un nombre de trajets illimité...



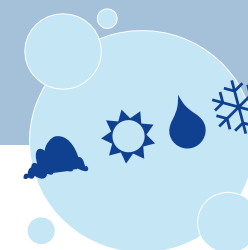
Mobi12 : nouveau nom du réseau

Les autocars sont marqués du nouveau nom du réseau Mobi12 avec sa charte graphique. Tous les arrêts ont été équipés de poteaux d'arrêts. Un site internet dédié aux transports apporte toute information aux usagers : mobi12.fr.

Aires de covoiturage :

Suite à l'adoption du schéma départemental des aires de covoiturage en 2014 qui prévoit l'aménagement de 82 aires, le Conseil Départemental a réalisé en bordure de réseau principal, 15 aires en 2014 ; 10 autres aires seront opérationnelles d'ici la fin de l'année 2015. Le programme se poursuit en 2016. Pour les aires situées sur les axes desservis par une ligne Mobi 12, un arrêt autocar a été aménagé.

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE au Conseil Départemental



Les déplacements des agents

La récente loi sur la transition énergétique impose, à partir de 2017, qu'au moins 20% du renouvellement du parc de véhicules légers soit à faible émission en carbone. Pour le Conseil Départemental, cela représentera l'acquisition de 3 à 5 véhicules chaque année, satisfaisant au futur décret qui précisera le type de véhicules éligibles.

Le 1^{er} véhicule électrique acquis en 2013 par le Conseil Départemental a fait l'objet d'un suivi de nombreux paramètres qui permettra, lors de l'acquisition future des véhicules répondant à la loi sur la transition énergétique, une attribution aux services qui en feront un usage optimal.

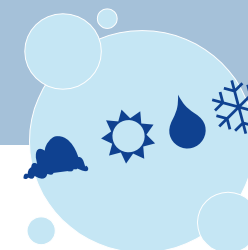
En 2014, l'effort financier pour moderniser la flotte s'est poursuivi avec notamment un mandatement exceptionnel pour le renouvellement des poids lourds et engins, ce qui se traduit par une périodicité de renouvellement intéressante et des taux de rejet de polluants moindres (respect nouvelles normes Euro pour tous les véhicules neufs).

D'autres actions permettent par ailleurs de limiter l'impact des déplacements des agents :

- Sensibilisation des agents à l'écoconduite
- Depuis 2011, 139 agents ont suivi une formation à l'écoconduite. Ces formations ont permis notamment la baisse de la consommation des véhicules de la flotte départementale qui a diminué de 5,30 %.
- Perspectives : ces formations à l'écoconduite seront organisées chaque année
- Limiter les déplacements des agents et encourager les déplacements doux
- En 2014 des réunions d'information organisées en interne sur les écogestes à adopter au bureau ont permis de sensibiliser les agents à l'utilisation des modes de déplacements durables (transports en commun, covoiturage, marche à pied,...) ainsi qu'aux moyens technologiques pour éviter les déplacements.

Perspectives : le covoiturage des agents sera encouragé et une expérimentation sera menée au Pôle des solidarités départementales sur l'espace numérique de travail, afin de limiter les déplacements.

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE au Conseil Départemental



L'amélioration des performances énergétiques du patrimoine bâti

Depuis 2012, le Conseil Départemental a lancé l'analyse énergétique de bâtiment via notamment la réalisation de Diagnostic de performance énergétique (DPE) de l'ensemble du patrimoine départemental et des collèges. Les bâtiments les plus significatifs ont également fait l'objet d'un audit énergétique plus approfondi présentant notamment des préconisations d'amélioration du bâti.

Cette première phase de diagnostic a été finalisée en septembre 2013. Les services de la Direction du Patrimoine départemental et des collèges ont alors étudié la faisabilité technico-financière des actions pour les hiérarchiser.

En 2014 et 2015, les travaux ci-dessous ont été réalisés :

- Collège d'ONET LE CHATEAU : réhabilitation avec isolation thermique par l'extérieur, isolation toiture et vide sanitaire - remplacement production et distribution chaleur
- Collège de RIGNAC : isolation des combles
- Collège de RODEZ FABRE : isolation des combles
- Collège d'ESPALION : remplacement de menuiseries extérieures
- Immeuble 33 avenue Victor Hugo à Rodez : remplacement de la production de chaleur
- MDPH rue François Mazerq à Rodez : Isolation sous couverture
- Centre Administratif Foch à Rodez : Isolation du garage
- Centre d'Exploitation Millau : Remplacement menuiseries extérieures et isolation des combles
- Musée du Montrozier : Installation de robinets thermostatiques
- Centre Administratif Paraire à Rodez : Isolation toitures terrasses

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE au Conseil Départemental



Par ailleurs, afin de réduire encore les consommations énergétiques du patrimoine départemental, les opérations de rénovation et de réhabilitation de locaux font l'objet d'une attention particulière dans le choix du matériel et/ou du procédé. En effet, pour exemple, en matière d'éclairage de locaux :

- Des luminaires à lampes basse consommation sont installés dans la mesure où leur emploi est techniquement possible : locaux à éclairage « permanent »



- Des « gestionnaires » d'éclairage (déTECTEURS de présence, programmateurs) sont mis en place pour adapter l'éclairage des locaux à usage « non permanent » en fonction de l'occupation mais aussi en fonction de l'éclairage naturel
- L'utilisation des nouvelles technologies d'éclairage (par exemple lampes LED) est expérimentée afin de vérifier les données constructeurs pour éventuellement proposer leur mise en œuvre

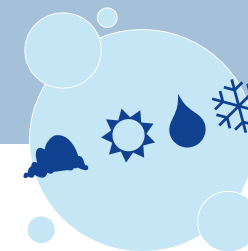
Enfin, une campagne interne de sensibilisation aux économies d'énergie a été mise en place en 2014. 230 agents ont été sensibilisés aux cours de réunions présentant les écogestes à réaliser au bureau comme à la maison. Un guide des écogestes a été réalisé et publié en interne.

Les opérations d'économies d'énergies financées par le Conseil Départemental sont éligibles aux certificats d'économies d'énergie (CEE). Les dossiers ont été déposés en partenariat avec le Syndicat intercommunal d'électricité du département de l'Aveyron (SIEDA). Depuis 2012, 21 697 609 kWhcumac ont été déposés à la vente, soit une valorisation financière estimée à 75 000 €.

L'accessibilité des locaux

Sur la base du diagnostic accessibilité du patrimoine départemental réalisé en 2012, le programme de mise en accessibilité des locaux a été poursuivi en 2014 et 2015 par la réalisation des opérations ci-après :

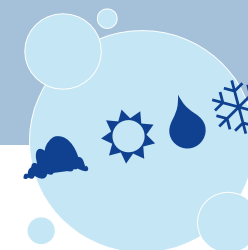
LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE au Conseil Départemental



- Collège de BARAQUEVILLE : Accessibilité des bâtiments préfabriqués
- Collège de CAPDENAC : Mise en place d'un contrôle d'accès sur portail extérieur (avec traitement accessibilité)
- Collège de DECAZEVILLE : Aménagement de l'entrée du Collège avec traitement de l'accessibilité
- Collège de MARCILLAC : Aménagement de l'arrêt de bus avec parking accessible
- Collège de MILLAU : Aménagement du parking avec traitement de l'accessibilité
- Collège d'ONET LE CHATEAU : réhabilitation avec traitement de l'accessibilité de l'ensemble des bâtiments
- Collège de REQUISTA : Aménagement du parking avec traitement de l'accessibilité
- Collège de RIGNAC : Mise en place d'un contrôle d'accès sur portail extérieur (avec traitement accessibilité)
- Centre Administratif Paraire à Rodez : Traitement de l'accessibilité des accès aux bâtiments (mains courantes escaliers, bandes d'éveil à la vigilance)
- Hôtel du Département à Rodez : Aménagement du passage Court comtal avec traitement de l'accessibilité et remplacement des tapis d'entrée
- CMS Rodez : Mise en conformité des sanitaires et bande d'éveil à la vigilance des cloisons vitrées
- CMS DECAZEVILLE : Mise en conformité des sanitaires, main courantes escalier extérieur et signalétique
- CMS ESPALION : Traitement de l'accessibilité du hall d'entrée et circulations (bande d'éveil à la vigilance, signalétique et bandes podotactiles)
- Musée de Montrozier : Traitement de l'accessibilité de la cour d'animation
- Centre Culturel des Archives Départementales : Mise en conformité des sanitaires ouverts au public

A noter que, dans le cadre de la mise en accessibilité des établissements recevant du public (loi du 11 février 2005), une mise à jour du diagnostic accessibilité a été réalisée durant l'été 2015 et l'Agenda d'Accessibilité Programmé (« AdAP ») du patrimoine départemental a été déposé auprès des services de l'Etat afin de poursuivre la mise en accessibilité selon un calendrier de travaux s'étalant sur 9 ans.

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE au Conseil Départemental



Les énergies renouvelables dans le patrimoine départemental

Lors d'une opération de rénovation du système de production de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire, l'utilisation éventuelle des énergies renouvelables est systématiquement étudiée.

L'énergie photovoltaïque

Une étude de faisabilité relative à la mise en œuvre d'équipement photovoltaïque sur les bâtiments du Conseil Départemental a été réalisée en 2013. Le Centre d'exploitation de Villefranche-de-Rouergue, dans ce cadre, a été équipé de 238 m² de panneaux photovoltaïques ; l'installation est en service depuis octobre 2015. La puissance installée est de 30 KW et l'énergie produite, selon la simulation, sera de 43,75 MWh par an. Neuf sites supplémentaires ont été ciblés et une étude va être lancée pour éventuellement les équiper.

Les réseaux de chaleur

Le Conseil Départemental de l'Aveyron est gestionnaire du réseau de chaleur Sarrus (faisant l'objet d'une étude de faisabilité d'extension) et deux de ses collègues (Collèges de Cransac et Decazeville) sont raccordés à un réseau de chaleur communal. Par ailleurs, le Conseil Départemental participe aux études préliminaires de 8 projets de réseaux portés par des communes ou communautés de communes.



Le bois énergie

Trois sites sont déjà équipés et chauffés grâce au bois énergie (Centre Technique Départemental à Flavin, Collèges de Pont-de-Salars et Réquista) ainsi que le réseau de chaleur Sarrus à Rodez.



LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE au Conseil Départemental



Valorisation du bois d'élagage

Le marché pour la production de plaquettes de chauffage issues de l'élagage des routes départementales et alimentant la chaudière bois du centre technique départemental à Flavin et la chaufferie du réseau de chaleur Sarrus à Rodez sera reconduit en 2015. Le volume valorisé ainsi (1000m3 environ par hiver) restera le même mais les prescriptions techniques exigées pour l'élaboration des plaquettes seront précisées afin d'obtenir un meilleur combustible et limiter les contraintes générées pour le fonctionnement et l'entretien des chaudières.

Le partenariat avec l'association Arbres, Haies, Paysages se poursuit avec la valorisation de près de 400 m3 de plaquettes pour l'hiver 2014/2015 mis à disposition de l'association pour du paillage dans le cadre de chantiers de reconstitution de haies champêtres.

D'autres pistes de valorisation sont en cours d'étude, elles concerneraient des projets externes au Conseil Départemental (partenariat). Egalement, des agriculteurs peuvent valoriser de gros volumes sur leurs exploitations lorsque leurs besoins coïncident avec un chantier d'élagage du Conseil Départemental.

La valorisation de la filière bois énergie en Aveyron

Le Conseil Départemental accompagne les projets collectifs ou mutualisés de développement du bois énergie dans la production et la consommation territoriale :

- à travers l'appui au Parc naturel régional des grands causses (PNRGC), à l'association Aveyron Energie Bois et au futur Parc naturel régional de l'Aubrac pour la structuration de la filière bois énergie en Aveyron,
- en valorisant les compétences internes du Conseil Départemental par le développement de l'ingénierie territoriale en appui aux partenaires.

Un partenariat multiple et régulier est engagé par le Conseil Départemental dans le cadre du programme un Territoire, un projet, une enveloppe (TPE), avec la Chambre d'Agriculture, le Centre régional de la propriété forestière (CRPF), la Fédération départementale des coopératives d'utilisation de matériel agricole (FDCUMA) et les deux Chartes forestière de territoire des Parcs naturels régionaux Aubrac et Grands causses (réunions de travail, journées de sensibilisation, ...).





Climat



Nature



Solidarité



Bien-être



Eco-responsable

PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE DES MILIEUX ET DES RESSOURCES





Le soutien des filières et produits innovants dans le cadre des activités des routes

L'utilisation de techniques et de matériaux permettant de limiter les distances de transport ou l'utilisation de substances dangereuses pour l'environnement se poursuit aussi bien dans les opérations de sauvegarde, modernisation que d'exploitation.

L'utilisation de ces techniques ou matériaux dépendent des chantiers programmés. Pour le programme de travaux 2014, auront notamment été mis en œuvre :

Sur les chantiers de modernisation : 15 500 m³ de déblai ont pu être réutilisés soit par concassage (4 000 m³) soit par traitement à la chaux (11 500 m³) limitant le transport et l'enfouissement de ces déblais ainsi que le transport de nouveaux matériaux. Sur ces mêmes chantiers, 52 700 m³ de merlons paysagers ont été aménagés. Des mesures compensatoires ont également été mises en œuvre pour la protection :

- des amphibiens : pose de filet, création d'une mare, pêche de sauvegarde,
- des chiroptères et autres espèces protégées : recherche des espèces avant abattage des arbres.

Sur les chantiers de sauvegarde :

L'emploi des techniques à froid moins consommatrices d'énergie, est largement répandu sur les réseaux C, D et E.

Techniques à froid		Tonnes	Kilomètres traités
Réseaux C, D et E	2013	37 400	240
	2014	16 700	273

Pour les réseaux A et B, en raison de l'importance du trafic, l'emploi de matériaux plus résistants est nécessaire et oblige à l'emploi de techniques à chaud. Toutefois, depuis 2013, le Conseil Départemental prévoit la mise en place de bitumes « tièdes » pour les couches de base (110°C au lieu de 140°C pour un enrobé à chaud). Cette baisse de température permet de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques liées à la fabrication des enrobés (environ moins 20%). Elle permet également d'améliorer les conditions de mise en œuvre (disparition des fumées, sécurité du personnel d'application).

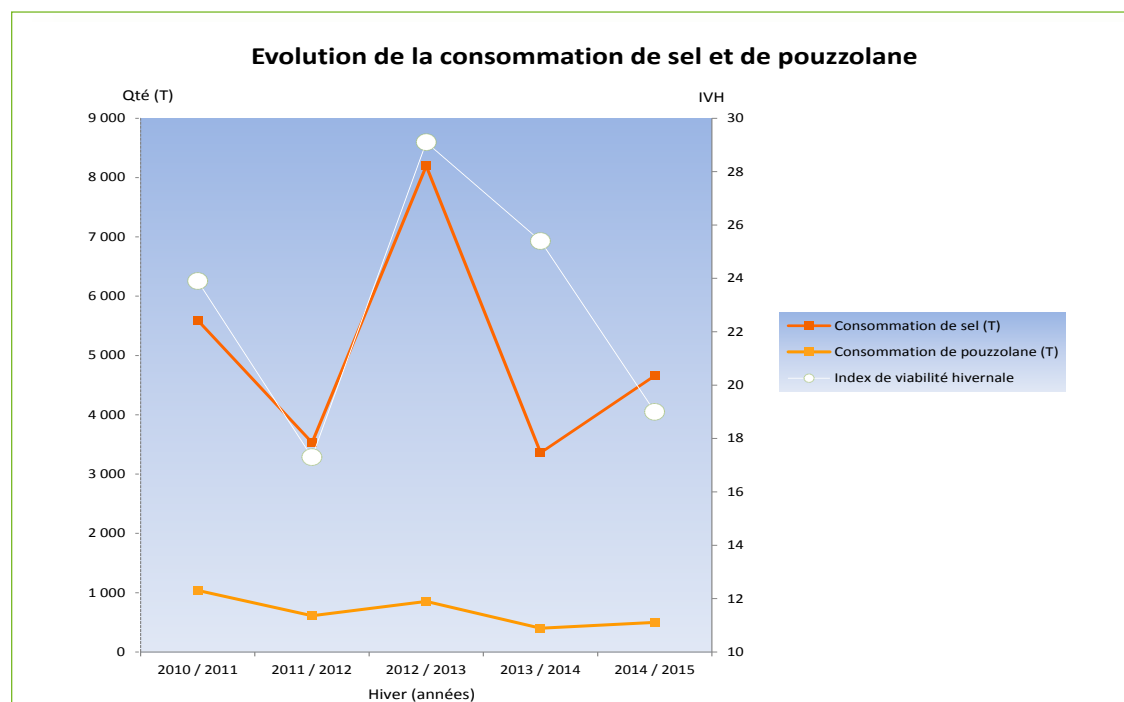
PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



Techniques à chaud		Tonnes	Dont « tièdes »	Kilomètres
Réseaux A et B	2014	39 100	17 200 T	65

En exploitation : différents matériaux sont nécessaires à l'entretien des routes départementales.

- **Pour la viabilité hivernale :** la consommation de sel dépend directement de la rigueur de l'hiver, toutefois la pouzzolane, roche volcanique friable, peut se substituer au sel sur les portions de route moins fréquentées (la pouzzolane n'ôte pas le verglas mais permet une certaine adhérence du véhicule).



PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



- **Pour l'entretien des espaces verts et accotements enherbés :** En 2014, le Conseil Départemental a acquis une faucheuse mécanique sous glissières afin de supprimer le traitement chimique des glissières de sécurité du réseau principal, en complément du débroussaillage manuel confié depuis 2010 à des entreprises et associations d'insertion sur le réseau secondaire (près de 6 000 km de routes départementales au total).



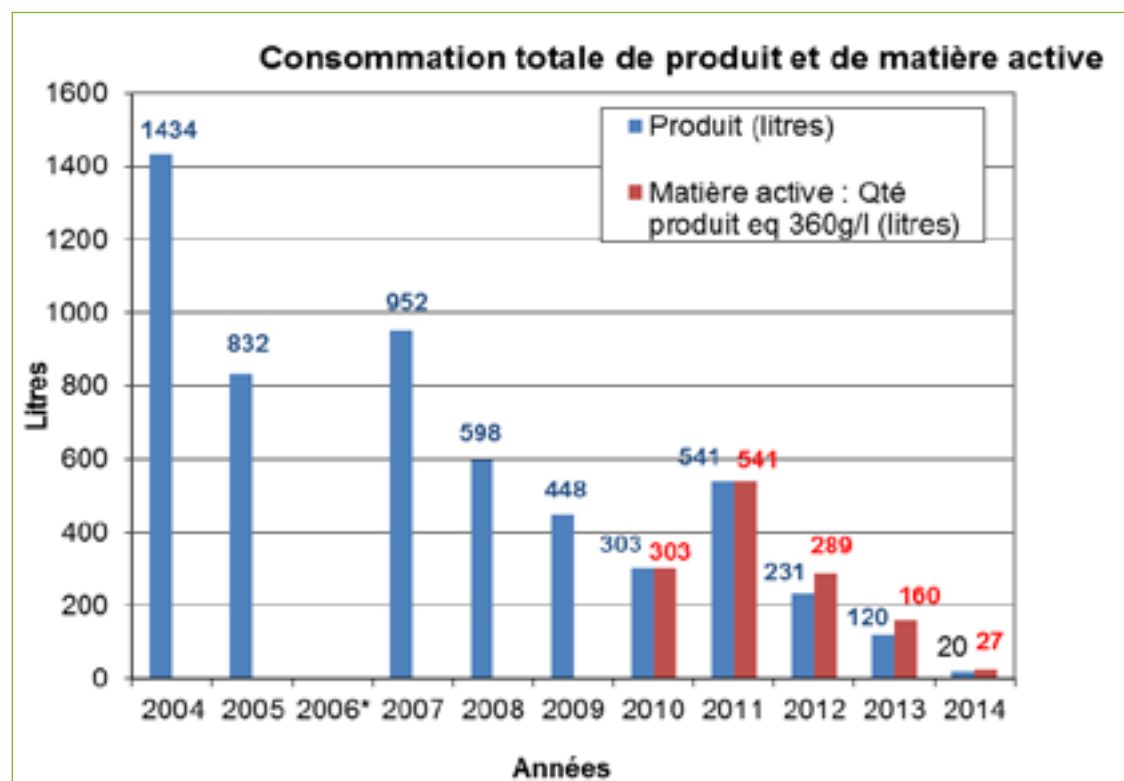
Fauchage mécanique sous glissière

Ainsi en 2014, 20 litres de produits phytopharmaceutiques ont été répandus à l'échelle des 6 000 km. Il ne reste maintenant plus que quelques points singuliers du réseau comme certains aménagements urbains (ilots, bordures...), certains ouvrages (murs, murets, parapets ...) ou zones qui ne peuvent être traités mécaniquement.

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



Avec un potentiel de surface totale des abords routiers du réseau départemental estimé à près d'un million de m² (100 ha), **la consommation de produits phytosanitaires a diminué de 98%** pour passer de 1 450 litres en 2004 à 20 litres en 2014 (27 litres en quantité équivalente de principe actif).



Le plan Ecophyto de 2008 (réduction de moitié de l'utilisation globale de produits phytopharmaceutiques d'ici 2018) est largement respecté et l'atteinte des objectifs de la loi du 6 février 2014, dite loi Labbé, renforcée par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (suppression de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques par les personnes publiques à compter du 1^{er} janvier 2017 sauf dans les zones difficiles d'accès) est en bonne voie.



Autres informations

Débroussaillage bisannuel

Lorsque la pousse des végétaux est très lente (selon le type de végétation, de sol, l'altitude...), certaines sections ne sont débroussaillées que tous les 2 ans. **L'objectif de traiter 700 km en moins tous les 2 ans est atteint** (campagne 2013/2014 : 372 km, campagne 2014/2015 : 490 km non traités).

Insertion

Quelques prestations d'entretien, notamment de débroussaillage manuel, sont effectuées par des entreprises ou des associations d'insertion. En 2014, ce sont 30 chantiers (correspondant à 32 marchés) qui ont fait appel à ce type de main d'œuvre pour un total de **5 170 heures de travail**.

Des petits chantiers de plantation peuvent également être confiés aux associations et entreprises d'insertion, en 2014, cela a concerné 3 chantiers :

- RD 911, les Asquiès, plantations réalisées par VIF12
- RD 993, plantations du giratoire de Tiergue réalisé par l'E.S.A.T. de Belmont
- RD 992, route d'Issis – rond-point des Cazalous réalisés par E.S.A.T. les Charmettes

Utilisation de gravillons basaltiques

Un long travail de recherche et de tests a été mené par les services de la Direction des Routes visant l'utilisation des gravillons basaltiques sur les chaussées à faible trafic. Le procédé proposé par le Conseil Départemental de l'Aveyron a obtenu une certification de l'IDRRIM (Institut des routes des rues et des infrastructures pour la mobilité) en novembre 2011 et permet l'approvisionnement des chantiers de l'Est du département par 3 carrières aveyronnaises limitant les distances et le coût de transport depuis la carrière vers les chantiers et contribuant ainsi à une diminution significative des GES émis par l'entretien du réseau routier, de l'ordre de 100 t de CO2/an.

Un guide technique départemental précise les conditions de mise en œuvre des gravillons basaltiques sur le département de l'Aveyron en remplacement des autres matériaux normés ; chaque nouveau gisement doit faire l'objet d'une évaluation des caractéristiques de surface.



La reconquête d'espaces en déprise / réhabilitation de terrasses de vignes

A ce jour, la filière viticole du Département est un ensemble de cinq vignobles sous signe officiel de qualité, quatre sont en AOP –côtes de Millau, Entraygues Le Fel, Estaing et Marcillac, et un en IGP –vins de pays de l'Aveyron. Ce vignoble compte 300 ha de vignes sur des coteaux, un chiffre d'affaires de 5 m€ pour 1.3 millions de bouteilles, et fait travailler 60 à 70 personnes.

55% de la surface des vignobles aveyronnais est caractérisée par des vignes en terrasses de montagne. L'évolution des pratiques agricoles, notamment la mécanisation, a rendu la culture en terrasses obsolète. Ainsi le paysage en terrasses, malgré la reconnaissance iconographique dont il est l'objet, se dégrade faute d'entretien. Malgré cela, les terrasses conservent une identité très forte et une reconnaissance dans la mémoire collective conférant une image fascinante à ces paysages. Image d'ailleurs fortement utilisée à des fins touristiques et commerciales. Les viticulteurs aveyronnais en ont bien conscience et sont motivés pour revaloriser ces paysages de terrasses.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, le Conseil Départemental a décidé d'accompagner en 2014, dans le cadre de l'opération TPE sur le Nord Aveyron (« un Territoire, un Projet, une Enveloppe ») 3 viticulteurs installés à Coubisou, le Fel et Sébrazac qui ont réalisé des travaux d'aménagement de terrasses pour replanter de la vigne, sur une superficie totale de 3.36 ha.

Ce programme d'accompagnement dans la réalisation de travaux de préparation de terrasses et d'accès à ces parcelles va se poursuivre en 2015.





Poursuite de la mise en valeur et de la préservation d'Espaces Naturels Sensibles dans le département

Au cours de l'année 2014, le site de la presqu'île de Laussac est venu intégrer le réseau des Espaces Naturels Sensibles ouverts au public, qui compte à ce jour 19 sites répartis sur l'ensemble du territoire (Grande prairie d'Aubrac, Conservatoire du Châtaignier, Réserve de chasse du Causse Comtal, Canyon de Bozouls, Site de Rodelle, Lande de Mayrinhac, Presqu'île de Laussac, Rajal del Gorps, Gorges du Trévezel, Lande de la Borie, Marais de Montaris, Tourbière des Rauzes, Site de Peyrebrune, Basse Vallée du Viaur, Plateau du Guilhaumard, Puech de Flauzins, Rougiers de Montlaur, Roquesaltes et Bois de Linars.



En même temps que l'intégration de nouveaux sites en 2015 et 2016 (Cirque de Tournemire et Zone Humide de Maymac), la valorisation de ce réseau semble une orientation importante pour les années à venir dans l'optique de mieux faire connaître les richesses patrimoniales de ces milieux naturels remarquables.

Dans cette optique, l'Assemblée Départementale a validée en 2015 le lancement d'une application mobile gratuite permettant au grand public de parcourir de façon interactive ces ENS.



La prévention et la gestion des déchets non dangereux

Le Conseil Départemental a la responsabilité de l'animation et du suivi du Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux qui fixe un objectif sur cinq ans de réduction de 7 % des déchets ménagers.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental accompagne les acteurs du territoire pour atteindre cet objectif et s'efforce d'être exemplaire à travers ses propres actions. A ce titre, il a souhaité s'engager dans une opération de sensibilisation à la réduction des déchets auprès des jeunes collégiens.

Le Conseil Départemental de l'Aveyron engagé dans la prévention des déchets

La lutte contre le gaspillage alimentaire est un enjeu majeur qui impacte tant les aspects économiques et sociaux qu'environnementaux. En effet, en moyenne un aveyronnais jette 19 kg de déchets alimentaires chaque année, dont 4 kg de produits non consommés encore emballés. Ces déchets représentent en France en moyenne près de 400 € pour une famille de quatre personnes.

Un premier travail a été réalisé en 2013 par le Conseil général des jeunes avec une opération de pesée dans un collège et la réalisation d'une œuvre artistique. Ce travail de sensibilisation s'est poursuivi en 2014 auprès des collèges Jean BOUDOU à Naucelle et Louis DENAYROUZE à Espalion avec la mise en place d'un gâchimètre permettant de mesurer la quantité de pain jeté non consommé et de sensibiliser les collégiens à ce déchet. Le pain a été récolté par une association d'insertion qui le transforme en aliment pour animaux.

Parallèlement, à la suite de l'audit réalisé en 2013 sur les services de restauration au sein des collèges, le Conseil Départemental travaille à l'optimisation de ces services : gestion des denrées, qualité des repas, organisation du service,....



Zoom sur l'année 2014 - 2015



Dans la continuité de ces actions et afin de sensibiliser les collégiens à la question du gaspillage pour réduire les déchets alimentaires, le Conseil Départemental a réalisé avec les élèves et professeurs des collèges de Naucelle et d'Espalion une exposition et une affiche. Il s'agissait d'amener les élèves à réfléchir sur le gaspillage alimentaire et sur les mesures qui peuvent être prises pour le réduire. Au total se sont plus de 40 élèves qui se sont mobilisés sur ce projet de janvier à avril 2015.

Gouvernance : Cette action de sensibilisation a été menée en partenariat avec les collèges de Naucelle et d'Espalion, le Syndicat Mixte Intercommunal pour le Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) d'Espalion et a bénéficié du soutien financier de l'ADEME.



Perspectives :

L'exposition ainsi que le gâchimètre et l'œuvre artistique sont mis à la disposition des collèges aveyronnais tout au long de l'année scolaire 2015 - 2016.



Une démarche d'archivage raisonné et une consultation dématérialisée des documents d'archives

La direction des Archives départementales de l'Aveyron a vocation à conserver des documents dont les plus anciens appartiennent à la période du Moyen Âge central (XIe-XIIIe siècles). La consultation de ces documents bien souvent uniques a pour corollaire une importante demande de reproduction de la part du public, surtout quand celle-ci est facilitée par les techniques modernes non nuisibles pour les originaux (numérisation). Cette demande génère une consommation tant de produits chimiques (cartouches d'impression) que de papier.

De plus, les Archives départementales doivent recevoir et conserver des documents contemporains produits par les administrations œuvrant dans le ressort de l'Aveyron. Cependant, un archivage raisonné aboutit à ne conserver que les documents utiles, définis comme tels par les normes ministérielles, afin que chaque dossier soit traité avec la même méthodologie sur le territoire national. Cela permet également une meilleure gestion de l'espace de stockage. En conséquence, beaucoup d'éliminations de documents ont lieu régulièrement. Par exemple, en 2014, la direction des Archives a éliminé 40 tonnes de documents. Sur ce total, 17 tonnes ont pu être recyclées par sous-traitance avec l'entreprise retenue pour la collecte des papiers inutiles ou périmés ; les 23 tonnes restantes contenant des documents confidentiels ou personnels ont dû être incinérés, sous-traitées elles aussi avec une entreprise montpelliéraine.

Les Archives départementales sont, de par les volumes de papiers conservés et éliminés, très concernées par la gestion des déchets et la réduction de l'emploi du papier.

Perspectives : Les Archives départementales de l'Aveyron poursuivent leurs actions de dématérialisation de données publiques conservées en leur sein, avec une mise en ligne progressive de ces informations sur le site internet **archives.aveyron.fr**



PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



La préservation de la ressource en eau

Dans le cadre de sa politique environnementale, le Conseil Départemental accompagne les collectivités et les aide à remplir leurs obligations et leurs responsabilités en matière de gestion et de préservation de la ressource en eau et de milieux aquatiques. Le Conseil Départemental agit ainsi auprès des communes rurales de façon à améliorer la gestion des eaux usées et des équipements d'assainissement. Il participe également à la reconquête et/ou à la préservation des rivières et des bassins versants à travers ses programmes d'aides et d'animation, et en limitant l'usage des phytosanitaires dans l'entretien des routes ou la dissémination d'espèces envahissantes comme la Renouée du Japon.

Gouvernance :

Pour mener à bien cette politique, le Conseil Départemental travaille en liaison étroite avec l'Agence de l'eau Adour Garonne, la Région Midi-Pyrénées, l'Etat, les syndicats intercommunaux de gestion de rivière, la fédération de pêche, les communes rurales et groupements de communes, les bureaux d'études, les entreprises...



Zoom sur l'année 2014

Outre les formations relatives à l'utilisation de l'application MicroRiv développée par le Conseil Départemental, permettant l'élaboration et le suivi des Plans pluri-annuels de gestion de rivières auprès de l'ensemble des techniciens rivière du département, l'année 2014 a été marquée par les inondations dévastatrices dans le sud aveyron : après un épisode pluvieux les 16 et 17 septembre, une pluie cévenole représentant plus de 2,5 fois la pluviométrie mensuelle normale s'est abattue sur le bassin du Rance, de la Sorgue-Dourdou, du Cernon... les dégâts ont été très importants et la cellule Rivières et bassins versants s'est mobilisée pour aider les techniciens concernés à faire face aux demandes de travaux urgents sur les berges.



Perspectives :

Compte tenu des contraintes qui pèsent sur les collectivités, considérant l'évolution et la complexité de la réglementation, il est probable :

- qu'Aveyron Ingénierie soit plébiscité pour accompagner les collectivités dans leur réflexion,
- que la carte des structures locales porteuses de compétences liées à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques soit modifiée à court terme.



Le concours départemental du fleurissement : dans une perspective de développement durable

Le département compte à ce jour 17 communes labellisées.

En 2014, 42 communes étaient inscrites au concours départemental dont 16 communes labellisées.

Le Conseil Départemental organise chaque année le concours départemental du fleurissement et de l'aménagement du cadre de vie. Celui-ci a pour vocation de faire connaître et de valoriser les communes qui aménagent et gèrent un environnement favorable à l'attractivité des territoires, au bien être des habitants et à l'accueil des touristes.

Un atelier technique à Millau sur le thème de l'adaptation du fleurissement aux changements climatiques

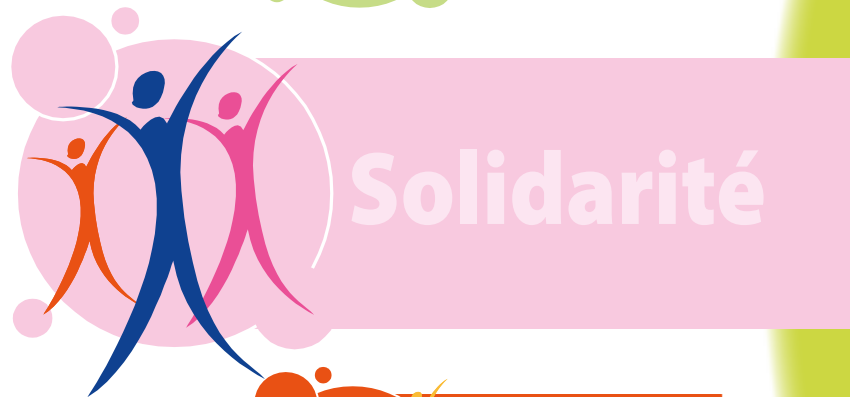
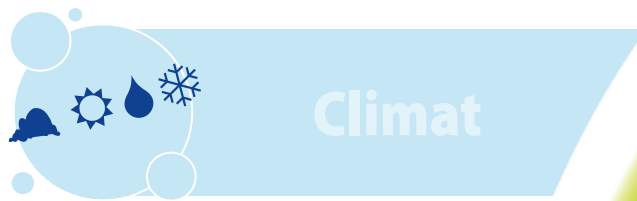
C'est dans ce cadre qu'a été organisé, mardi 9 juin 2015, l'atelier technique de Millau qui a été l'occasion de diffuser des informations aux acteurs locaux sur le thème de « l'adaptation du fleurissement aux changements climatiques ».

A cette journée étaient conviés les communes labellisées, les premiers prix des différentes catégories du Concours

Départemental ainsi que les membres du jury départemental. Une cinquantaine de personnes étaient présentes à cette manifestation et ont pu apprécier la qualité des exposés présentés par les différents intervenants.

Cette réunion, suivie d'une découverte des réalisations millavoise guidée par Nicolas Lefèvre élu chargé de l'environnement et du développement durable à la mairie, a permis au président du jury du concours, le vice-président du Conseil Départemental Christophe Laborie, de rappeler que ce concours dépasse aujourd'hui le seul aspect esthétique. Il prend en compte une gestion plus environnementale dans une perspective de développement durable : gestion différenciée, réduction des produits phytosanitaires, économies d'eau, choix d'une palette végétale adaptée à l'évolution climatique.





COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE GENERATIONS

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE GÉNÉRATIONS



Dématérialisation de la gestion et du paiement des prestations d'aide sociale

Dès 2011, le Conseil Départemental s'est engagé dans une démarche visant à moderniser la gestion et le paiement des prestations d'aide sociale attribuées en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des familles.

A l'issue des travaux préalables, la concrétisation de ce projet a débuté à partir de 2013 par la mise en place de deux dispositifs : la télégestion et le Chèque Emploi Service Universel (CESU) préfinancé dématérialisé appelé aussi e-CESU.

A partir de ces nouveaux outils le Conseil Départemental entre dans la dématérialisation de la gestion et du paiement des prestations. Cette nouvelle pratique apporte plusieurs évolutions d'optimisation :



- D'abord elle rend homogène les pratiques professionnelles par la diffusion et la mise en application de règles communes à tous les services d'aide à domicile intervenant auprès des bénéficiaires des prestations et par le paiement direct à ces services des interventions réalisées ;

- Ensuite elle organise et généralise la communication par la création d'un circuit d'information automatisé entre les services d'aide à domicile, les bénéficiaires et les services du Conseil Départemental, facilitant ainsi le suivi des plans d'aide accordés aux personnes.

Les installations de ces dispositifs sont suivies et accompagnées par les professionnels du Conseil Départemental. Ainsi, pour la télégestion, le travail s'effectue en lien avec les services d'aide à domicile. L'équipement qui leur est proposé est adapté à leur fonctionnement et compatible avec leurs moyens propres. Concernant le e-CESU, les bénéficiaires de prestations acceptant d'utiliser ce moyen de paiement dématérialisé sont assurés de recevoir l'accompagnement personnalisé utile à la bonne maîtrise du compte personnel qui leur est ouvert à cet effet.

Les prestations concernées par ces dispositifs :

Télégestion : aide humaine en service prestataire apportée par les Services d'aide à domicile dans le cadre de l'Allocation personnalisée autonomie (APA), la Prestation de compensation du handicap (PCH), l'Aide ménagère et les Techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF)

e-CESU : rémunérations à verser aux personnes salariées en emploi-direct (ou gré à gré) dans le cadre de l'APA et la PCH

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS



Gouvernance :

Les mises en place des dispositifs départementaux de télégestion et de CESU préfinancés dématérialisés (e-CESU) sont réalisées dans le cadre d'un marché public ouvert par le Conseil Départemental. Les titulaires du marché sont les sociétés Apologic pour la télégestion et Chèque Domicile pour le CESU dématérialisé.

Un comité technique, constitué en 2011 lors du démarrage du projet, assure le suivi du déploiement des deux dispositifs. Toutes les compétences utiles sont mobilisées en matière de gestion et paiement des prestations d'aide sociale, de conseil juridique, de marchés publics, d'informatique, de communication, d'accompagnement social et de contrôle de gestion.

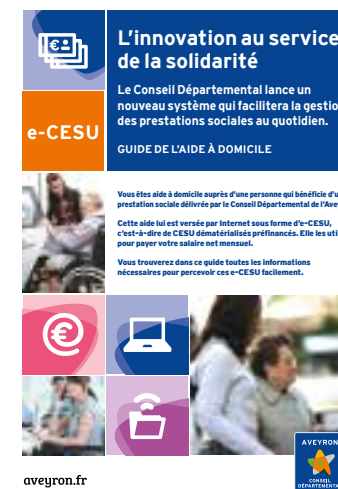
Un comité de pilotage réunissant les directions concernées au Conseil Départemental et un représentant élu détermine les orientations à suivre dans la mise en œuvre.

Perspectives :

La télégestion sera généralisée à toutes les prestations d'aide sociales : l'APA, la PCH, l'Aide ménagère et les TISF

Bilan après deux ans de démarrage à l'automne 2015 :

- plus de 89% des bénéficiaires APA recevant une aide humaine en service prestataire reçoivent des interventions télégrées
- 131 comptes e-CESU sont ouverts





Les Trophées de la solidarité : valoriser les engagements solidaires des Aveyronnais



« Un département, un engagement solidaire, une reconnaissance »

Chaque Aveyronnais de tout âge et de tout horizon peut contribuer de diverses manières à la création ou à la préservation du lien social sur notre territoire, en développant des initiatives solidaires.

Aussi, le Conseil Départemental entend reconnaître ces volontés individuelles ou collectives qui participent et enrichissent le maillage social de notre département. Par ces Trophées, le Conseil Départemental

souhaite valoriser les engagements des Aveyronnais en mettant à l'honneur les personnes, les associations, les entreprises et les établissements scolaires qui mènent, parfois dans l'ombre, des actions de solidarité en faveur des jeunes, personnes âgées, handicapées, isolées ou en situation précaire.

Les Trophées :

- Aveyronnais Solidaire
- Intergénérationnel
- Bien Vivre Ensemble
- Solidarité Internationale
- Sport et Solidarité
- Culture et Solidarité

Pour cette troisième édition, les trophées ont été remis aux lauréats le 15 juin 2015. Cette soirée a permis de souligner le travail discret mais efficace de tous ceux qui œuvrent pour que les Aveyronnais puissent mieux vivre ensemble, cette solidarité restant un atout incontestable du département.

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS



Gouvernance :

Cet événement est organisé en partenariat avec le groupe EDF et la Chambre des métiers et de l'Artisanat.

Un jury, placé sous la présidence du président du Conseil Départemental, sélectionne les lauréats.

Les principaux représentants des institutions et des associations œuvrant dans le domaine de la solidarité en sont membres : Restos du Cœur, Secours Catholique et Croix Rouge Française.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, EDF et trois conseillers généraux en font également partie.

Zoom sur l'édition 2015 :

- **39 dossiers ont été déposés** par 37 organismes
- **Environ 60 personnes ont assisté à la soirée de remise des Trophées**
- Les trophées ont été confectionnés par Monsieur Philippe TELLIER, tourneur sur bois à Millau Atelier du bois tourné.



COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS



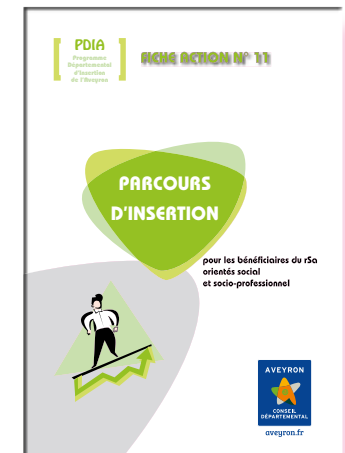
L'accompagnement des personnes en insertion sociale ou professionnelle

De part la loi du 1^{er} décembre 2008, le département est responsable du Revenu de Solidarité Active (RSA) et de la mise en œuvre des politiques d'insertion. Pour cela ont été adoptés un programme départemental d'insertion (PDI) en juin 2010 et un pacte territorial pour l'insertion (PTI) en décembre 2012.

Les bénéficiaires du RSA (brsa) socle soumis aux droits et devoirs (4 124 personnes au 31 décembre 2014) bénéficient d'un accompagnement adapté dans l'optique d'une réinsertion sociale ou professionnelle. Cet accompagnement – objectifs, durée, moyens déployés, est défini par le référent unique qui suit le brsa, et est matérialisé dans un contrat d'insertion qui peut être un plan personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) pour les brsa qui sont dans une démarche d'insertion professionnelle, ou un contrat d'engagement réciproque (CER) pour les brsa qui sont dans une démarche de réinsertion sociale.

Les référents uniques des brsa en parcours d'insertion sociale sont en majorité les travailleurs sociaux du Conseil Départemental, mais aussi de la Mutualité Sociale Agricole et quelques autres organismes partenaires (UDAF, CCAS de Rodez, FJT du Grand Rodez).

Le projet parcours d'insertion adopté en juin 2012 par le département, en application du PDI, doit guider la rédaction des contrats d'engagement réciproque des brsa, en définissant les objectifs à atteindre en termes d'insertion au regard de la situation sociale de l'individu et des moyens (matériels ou financiers) qui peuvent être mis à sa disposition.



Gouvernance :

Le Conseil Départemental est responsable de la définition et de la mise en œuvre des politiques d'insertion. La mise en œuvre du RSA est conduite de manière partenariale et contractuelle avec l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale agricole et Pôle Emploi.



Zoom sur l'année 2015 :

L'insertion socio professionnelle des bénéficiaires du RSA

Le projet parcours d'insertion a été adopté en juin 2012 et mis en œuvre au 1er janvier 2013.

Les partenariats avec les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion socio professionnelle ont été adaptés dans ce cadre avec un objectif affiché de retour vers l'emploi ou la création de son activité professionnelle.

Nos partenaires que sont BGE et Capcoop, ont permis à 22 bénéficiaires du RSA de vivre de leur activité après leur création d'entreprise et ainsi sortir du RSA.

L'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) a délivré 38 prestations financières – microcrédit, prêt, primes, pour permettre aux créateurs d'entreprise exclus du système bancaire classique de démarrer leur activité.

Les 8 Points Relais Emploi répartis sur le département ont accueilli 126 bénéficiaires du RSA demandeurs d'emploi, et ont permis par leur accompagnement à 32 d'entre eux de retrouver un emploi durable.

Les 8 chantiers d'insertion du département ont eux accueillis 39 bénéficiaires du RSA pour leur proposer une activité de retour à l'emploi, 8 d'entre eux ont été placé dans un emploi durable à l'issue de leur accompagnement.





Le Programme d'Intérêt Général labellisé « Habiter mieux » pour la rénovation de logements



Sur proposition de l'Etat, le Conseil Départemental de l'Aveyron a décidé de mettre en œuvre un Programme d'Intérêt Général (PIG) labellisé « Habiter mieux » pour la rénovation de l'habitat. Le Conseil Départemental est maître d'ouvrage du volet animation de ce PIG, l'apport des aides financières à la réalisation de travaux reste de la compétence de l'Etat et de l'ANAH.

Le PIG doit permettre d'intervenir de façon durable et qualitative sur le parc privé de logements pour réhabiliter le patrimoine bâti des propriétaires occupants modestes et des propriétaires bailleurs avec pour objectifs :

- la lutte contre la précarité énergétique, par l'amélioration thermique des logements anciens,
- la lutte contre l'habitat indigne et dégradé,
- l'adaptation des logements pour l'autonomie de la personne, notamment pour maintenir à domicile des personnes âgées.

L'intervention du Conseil Départemental se concentre sur les zones non couvertes par une opération programmée, soit la plus grande partie des communes rurales de l'Aveyron (264 au total).

Gouvernance :

Un comité de Pilotage est constitué pour cette opération. Il est composé du Conseil Départemental, de l'Etat, de l'ANAH et de l'ADIL.

Il est notamment chargé du suivi et du pilotage du PIG, d'apprécier l'avancement et le bilan de l'opération, d'apporter des solutions et réorientations si nécessaire.



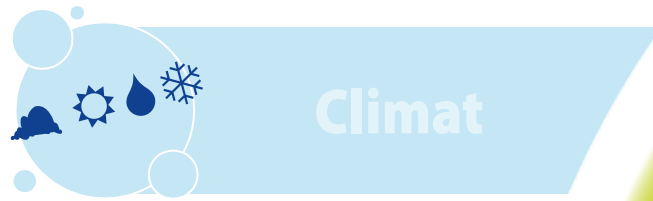
Zoom sur l'année 2015 : Mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général

La maîtrise d'œuvre du projet a été confiée par appel d'offres à Habitat et Développement

Le programme prévoit la réhabilitation de 330 logements par an :

- 220 propriétaires occupants « précarité énergétique »,
- 10 propriétaires occupants « habitat indigne et très dégradé »,
- 70 propriétaires « adaptation du logement »,
- 10 propriétaires bailleurs « habitat indigne et très dégradé »,
- 20 propriétaires bailleurs, moyennement dégradés, décence, économie d'énergie.

Au 31 août 2015 : 228 dossiers ont été agréés, 1 525 345 € d'aides ont été versées pour 5 128 094 € de travaux de rénovation.



**EPANOUISSEMENT
DES ETRES HUMAINS
ET QUALITE DE VIE**



L'attractivité des territoires à travers les services à la population

Les travaux engagés sur la ruralité et les enseignements qui leur sont associés avaient mis en exergue l'importance des services à la population, qui conditionnent l'attractivité de nos territoires ruraux. Au rang desdits services, sont accompagnés par le Département les établissements scolaires et structures d'accueil de la petite enfance, les projets d'accueil et d'accompagnement des personnes âgées en milieu rural, ainsi que les équipements culturels et sportifs structurants à l'échelle du territoire. Enfin pour assurer la présence de médecins généralistes et garantir un maillage satisfaisant en offre de soins, le Département encourage la création de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, garantes d'une approche coordonnée de la médecine à l'échelle d'un territoire.

Zoom sur l'année 2014

Sur 170 dossiers d'aides aux communes et groupements de communes programmés, 66 avaient une dimension développement durable significative.

Parmi ces opérations, 23 portaient sur des aménagements d'espaces publics et 7 sur la création d'équipements et services structurants. La dimension développement durable de ces dossiers réside en la prise en compte de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, de la réduction de l'impact sur l'environnement par l'adoption de méthodes de travail, d'essences végétales ou de matériaux respectueux de l'environnement, mais aussi par la plus-value que ces opérations apportent aux territoires en termes de lien social : services à la population, espaces de rencontres intergénérationnelles...



Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Pont-de-Salars



L'entretien et la mise aux normes des bâtiments qui sont la propriété des communes constituent parfois pour ces dernières des charges importantes qui plus est lorsque ce patrimoine est ancien et les contraintes réelles. Qu'il s'agisse de travaux de mise en accessibilité ou d'économies d'énergie, les coûts afférents peuvent faire l'objet d'un partenariat financier au titre du Fonds Départemental d'Équipement des Communes Rurales dédié aux communes de moins de 2 000 habitants. Lorsque la nature des travaux requiert un dossier d'accessibilité, celui-ci est sollicité auprès du maître d'ouvrage et fait partie intégrante des pièces constitutives de la demande de subvention

Plan Opération Cœur de village



La politique visant à accompagner les communes dans l'aménagement de leurs espaces publics a façonné le Département. Lieux de convivialité, d'échange, de rencontres, les espaces publics sont par excellence des lieux de vie sociale autour desquels s'organisent les services à la population, tout en confortant le cadre de vie des habitants et en participant à la valorisation du patrimoine. Sont ainsi soutenus par le Département dans le cadre des programmes Cœur de Village (communes de moins de 1000 habitants) et Bourg-Centre (communes de plus de 1000 habitants) les opérations de nature à rendre les espaces publics plus fonctionnels en termes de mobilité et d'accessibilité et intégrant de réelles préoccupations environnementales y compris dans la mise en œuvre du projet.



Le développement durable au cœur des manifestations sportives proposées aux jeunes aveyronnais

Deux temps forts :



Les grandes manifestations sportives prises en charge et organisées ou co organisées par notre collectivité en 2014 s'inscrivent volontairement et très concrètement dans une sensibilisation de grande échelle en faveur d'un développement durable.

Ainsi, **Le Cross scolaire du Conseil Départemental** et les **Raids scolaires des collèges et des lycées** ont permis de développer un ensemble d'actions éducatives fondées prioritairement sur la citoyenneté à travers le respect des autres et de l'environnement

Au cours de ces grandes manifestations cela s'est traduit par des aménagements techniques et matériels, par des informations ou des consignes fortement incitatifs pour conduire les jeunes aveyronnais à des comportements Eco citoyens. Une prise de conscience collective et une mise en œuvre de moyens adaptés ont permis de limiter l'impact environnemental de ces grands rassemblements (mutualisation de transports, respect des sites, tri sélectif, ...).

Des comportements solidaires ont par ailleurs été recherchés dans ce contexte d'épreuves sportives. Cela s'est traduit par l'intégration de personnes en situation de handicap, par des aménagements favorables à la valorisation de l'effort de groupe et de la mixité, ...

Portées par notre collectivité ces actions phares en faveur des scolaires, ont été renforcées par un ensemble de partenariats établis avec le mouvement sportif, toujours axés sur des perspectives éducatives attachées à un développement durable.

Chaque année cet ensemble d'actions concerne environ 15 000 jeunes aveyronnais.



La sensibilisation des acteurs sportifs et culturels à l'organisation de manifestations éco-responsables

La culture et le sport sont une composante à part entière d'une politique de développement durable au bénéfice de toutes les générations. Ils participent à la qualité de vie, à l'épanouissement personnel, au développement économique local, facteurs essentiels pour un territoire dynamique et attractif.

Ainsi, le Conseil Départemental de l'Aveyron apporte un appui technique et financier à de nombreuses associations sportives ou culturelles pour l'organisation de leurs évènements.

Or, comme toute manifestation rassemblant un public nombreux sur un espace limité, ces manifestations peuvent être à l'origine de nuisances sur l'environnement : production de déchets le plus souvent en mélange, multiplication des transports, consommations d'eau et d'énergie, pollution des sols...

De son côté, dans le cadre des grandes manifestations sportives qu'il organise ou co organise, le Conseil Départemental s'inscrit volontairement et très concrètement dans cette sensibilisation en faveur d'un développement durable.



Zoom sur les actions mises en place en 2015

Afin de sensibiliser les acteurs culturels et sportifs aveyronnais aux démarches de manifestations éco-responsables, un guide de conseils pratiques a été édité et transmis à l'ensemble des acteurs départementaux.

Dans la continuité de cette action, un atelier a été proposé aux acteurs afin de les sensibiliser à la méthodologie générale d'un évènement éco-responsable.

Co-organisé par le Conseil Départemental de l'Aveyron et le CPIE du Rouergue, en partenariat avec le Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations et le Comité départemental olympique sportif, les ateliers ont été organisés le 15 octobre à Bozouls et le 17 octobre à Montbazens. Ils ont réunis près de 50 acteurs locaux.



Un accès facilité à l'art et à la culture pour les jeunes aveyronnais

Des actions conduites à l'initiative de la collectivité départementale visent à sensibiliser les jeunes et à favoriser leur accès à l'art et à la culture.



L'objectif est de promouvoir les diverses expressions artistiques et culturelles comme élément essentiel de leur épanouissement personnel et de leur réussite professionnelle ; développer une sensibilité esthétique, appréhender l'exigence artistique et formuler une approche critique d'une proposition par la mise en relation directe avec un artiste, une œuvre, une pratique. Avec l'opération « **Théâtre au Collège** », ils peuvent découvrir le théâtre et tous les métiers liés à l'activité du théâtre : **3 117 élèves de 4^{ème} ont ainsi abordé le théâtre en 2014-2015.**



De même « **Arts visuels au Collège** », il s'agit de permettre des rencontres avec des artistes contemporains et leurs œuvres, et de valoriser par des actions de médiation une première approche des arts visuels. **En 2014-2015, 1 794 élèves de 4^{ème} et 3^{ème} ont pu bénéficier de cette sensibilisation à l'art contemporain.**



Des actions de médiation culturelle pour appréhender le patrimoine aveyronnais

Le patrimoine écrit: les Archives départementales ont mené en 2014-2015 une action de relance du Service éducatif en lien avec l'Inspection Académique qui permet, encadré par le personnel des Archives départementales et un professeur de l'Education Nationale d'accompagner des groupes scolaires (du primaire au Lycée) dans la découverte des Archives départementales. Le projet est aussi d'accompagner le corps d'enseignants dans la conduite de projets pédagogiques en mettant à leur disposition des dossiers pédagogiques et/ou des documents sur une thématique déterminée. **En 2014-2015, les Archives départementales ont accueilli 256 élèves d'établissements répartis sur l'ensemble du territoire aveyronnais.**

Les Musées, gérés par le Département qui **ont accueilli en 2014 près de 20 000 visiteurs** participent également à conserver la mémoire du territoire et donc à forger l'identité aveyronnaise. Ils œuvrent à la préservation du patrimoine aveyronnais, à sa protection et à sa connaissance, notamment pour les plus jeunes générations.

En 2014, ont été inaugurées **deux nouvelles expositions** « Regards sur le néolithique » et « Les Aveyronnais dans la Grande Guerre 1914-1918 ». Un large éventail d'ateliers pédagogiques ; de nouveaux supports pédagogiques ; des événementiels de référence (Nuit des Musées ; Journées du Patrimoine) et une programmation d'actions culturelles participent à une dynamique nouvelle pour valoriser les collections notamment auprès du jeune public et de la population locale.





Du Ségala au Larzac : des opérations majeures pour la connaissance et la valorisation du patrimoine archéologique aveyronnais.

Sur le plan de la connaissance, la protection et la valorisation du patrimoine archéologique, 2014 aura été l'année la plus chargée, depuis la création du Service Départemental d'Archéologie en 2009, avec la réalisation de **six diagnostics préventifs représentant** une superficie cumulée sondée de près de **100 ha**. Au terme de ces interventions, les archives du sol ont pu être enregistrées et les projets d'aménagements qui les ont générés ont pu poursuivre leurs cours sans retard. Trois opérations sont liées à des permis de construire en milieu urbain, tous à Rodez et extra muros : rue Eugène Loup ; rue Combarel, à l'emplacement de l'ancien jardin du couvent des Carmes et du futur évêché ; boulevard F. Fabié. Les trois autres concernent le milieu rural : une à la carrière de Cordenade à Salles-la-Source et deux liées au contournement routier de Baraqueville (RN 88).



Vue d'une sépulture médiévale isolée mise au jour à Cordenade (Salles-la-Source).

La phase 3 de ce dernier aménagement, entre Marengo et Les Molinières, est la plus importante (82 ha). Elle a livré de nombreux indices de sites allant du Néolithique à nos jours. Ces vestiges ont été révélés par 1224 tranchées d'une vingtaine de mètres de longueur en moyenne, effectuées par 4 à 6 agents pendant 70 jours sur le terrain. Ces quelques chiffres donnent une idée de l'ampleur des travaux menés à bien. Ces recherches apportent une précieuse contribution aux occupations successives des Ségalas, encore méconnues. Plusieurs foyers à pierres chauffées, attribuables au Chalcolithique et toute une panoplie de drains modernes sont des preuves d'une lente conquête de ces terroirs. L'apport principal de cette opération est la mise en évidence, aux abords et sous la route départementale 66 menant à Luc, d'un tronçon de la voie romaine Toulouse-Rodez, jusqu'ici totalement méconnu.



Scan 3D de la voie romaine Tolosa-Segodunum mise au jour près de la route départementale 66 (route de Baraqueville à Luc).



Parallèlement, dans le domaine de la recherche programmée, 2014 aura été une année d'activité moindre, sans fouilles sur le terrain, compte tenu de l'importance des diagnostics d'archéologie préventive (supra). Deux dossiers majeurs ont toutefois continué à être portés, grâce à un partenariat financier avec la Direction Régionale de Affaires Culturelles. Il s'agit, comme les années précédentes, du sanctuaire héroïque du Premier âge du Fer (VIIIe-Ve s. av. J.-C.) des Touriès à Saint-Jean et Saint-Paul (travaux et analyses post-fouilles) ainsi que de l'église et son cimetière du haut Moyen Âge de la Granède à Millau (aide à la préparation de publication). Les analyses réalisées sur le premier site ont livré des résultats spectaculaires : mise en évidence de pigments (rouge, blanc et noir) et leurs fixateurs organiques sur plusieurs stèles à l'occasion de leur restauration dans l'optique d'une future exposition, identification de plusieurs types d'offrandes alimentaires dont celle de vin, etc.

La **valorisation de tous ces résultats** prend diverses formes : conférences et expositions à destination du grand public, publications, interventions à l'occasion de colloques, journées départementales, site internet du Conseil Départemental régulièrement mis à jour et relatant les principaux acquis des chantiers, etc.

Perspectives :

En 2015, d'autres diagnostics d'archéologie préventive sont d'ores et déjà prévus, entre autres, sur le contournement routier d'Espalion et sur le tracé de l'aqueduc antique menant les eaux de Vors à Rodez, dans le secteur de La Boissonnade à La Primaube.

EPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS ET QUALITÉ DE VIE au Conseil Départemental



Des conditions de travail améliorées durablement

Depuis 2009, comme dans la plupart des collectivités territoriales, le Conseil Départemental de l'Aveyron subissait une augmentation des accidents de travail et des maladies professionnelles, due notamment au vieillissement de la population. 2014 est la première année de baisse de l'accidentalité au travail du Conseil Départemental. On constate ainsi une diminution de 10% par rapport à 2013 et de 12,8% depuis 2012.

Cette baisse pourrait être en partie expliquée par le fait, qu'après chaque accident du travail, les agents sont systématiquement sollicités pour des compléments d'information sur la typologie de leur accident.

Ces éléments nous permettent de lutter contre la répétitivité en proposant notamment, quand cela est possible des actions correctives pour éviter un nouvel accident.

En 2014, une démarche de Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) a été mise en place au sein du Pôle Environnement, Culture Vie Associative Sport (retenu pour les premières formations).

Des propositions d'amélioration de deux situations de travail : une aux Archives départementales et la seconde à la Médiathèque départementale ont été faites par les acteurs PRAP après analyse des situations de travail des agents.

Le Comité de suivi PRAP (constitué du DRH, du médecin du travail, d'un représentant des Bâtiments départementaux, des formateurs PRAP, d'un conseiller sportif, des acteurs et des Chefs de service concernés) a validé certaines propositions.

Ainsi un diagnostic est en cours sur le trajet du livre à la médiathèque départementale pour limiter les manutentions et améliorer les conditions et l'efficacité du travail.

De plus, à titre expérimental le conseiller sportif du Conseil Départemental présent au comité de suivi a proposé aux agents des Archives départementales des exercices d'échauffements et d'étirements afin de limiter les contraintes physiques liées à la manutention.

Enfin, une concertation engagée entre les agents, les représentants des organismes syndicaux, la Direction des ressources humaines de l'hygiène et de la sécurité et la Direction du patrimoine départemental et des collèges, a permis de mieux définir le relogement de l'annexe de Saint-Affrique de la Médiathèque Départementale, fortement endommagée à la suite des inondations de l'automne 2014.



EPANOUISSEMENT DES ETRES HUMAINS ET QUALITE DE VIE au Conseil Départemental

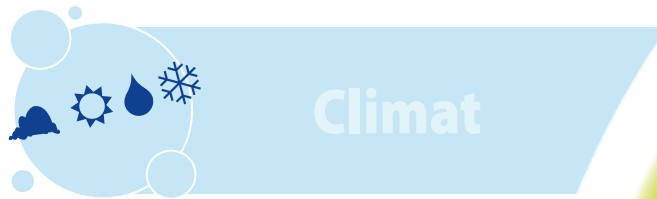


La formation du personnel départemental

En 2014, 4 798 journées formation ont été organisées dont :

- Formations obligatoires de sécurité (Santé et sécurité au travail, Assistants de prévention et Habilitations pour les agents du Pôle des routes et des grands travaux) : 429 journées
- Certiphyto : 68 journées organisées afin d'être en conformité avec la réglementation liée à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Conduite économique : 29 journées
- Sécurité routière : 35 journées
- Econovie (PSD) : formation des travailleurs sociaux liée aux accompagnements budgétaires et aux meilleurs comportements de consommation

Afin de réduire les déplacements liés aux formations et inciter au covoiturage, chaque agent, lorsqu'il reçoit sa convocation, a la liste des agents convoqués le même jour. De plus, le CNFPT a mis en place une application « mobistage » à destination des stagiaires qui leur permet d'être aidés dans leurs déplacements (covoiturage, transports en commun). Leur système d'indemnisation de frais de déplacement est incitatif au covoiturage.



DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES



Le groupement d'entreprises locales des Grands Causses à Millau

Le GECO des Grands Causses est un groupement d'entreprises locales créé le 10 septembre 2013 rassemblant les acteurs qui font de l'environnement et de l'innovation un atout pour leur développement et celui du territoire, favorisant les échanges d'expériences et les bonnes pratiques.

Cette association rassemble des entreprises de tailles différentes, de tous secteurs d'activités, issues du territoire des Grands Causses comme, par exemple, Albigès, Boissière & Fils, Menuiseries Combes, Edf, Séviac, Voil'ensac, etc.

Au gré des rencontres, collaborations entre ses entreprises, il a été identifié des problématiques communes et des marchés de diversification (nouveaux produits, nouveaux débouchés, etc.).

Aussi, le GECO des Grands Causses a missionné dernièrement un cabinet d'expertise, CRISCO Informatique, d'une part, pour l'aider à identifier les besoins communs aux membres du GECO et proposer finalement une solution innovante et, d'autre part, pour valider l'opportunité de se positionner sur ces marchés et notamment sur le segment de l'économie circulaire. A ce titre, le Conseil Départemental de l'Aveyron a accordé une aide financière de 10.000 € pour accompagner cette étude.

Il s'en est suivi le développement d'un outil, via une application numérique évolutive, permettant de mutualiser les divers besoins et proposer une solution ad hoc à toute problématique fédérative.

L'objectif est de fédérer le plus grand nombre d'acteurs autour de thèmes comme :

- la valorisation des sous-produits, déchets, etc. et faire d'un sous-produit une matière première
- la mutualisation des achats de manière à diminuer le bilan carbone des produits importés sur le territoire
- l'achat consomm'acteur local, à savoir la création de débouchés commerciaux au plus près de la fabrication des produits ou des prestations disponibles du territoire.

DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES



Depuis la création du GECO, les opérations du réseau ont permis de fédérer des binômes d'acteurs autour de certaines problématiques ; il s'agit de collaborations comme par exemple :

- Boissière et Fils et Adfine pour analyser le cycle de vie d'un mur à ossature bois
- Solusun et Voil'ensac sur la création d'un sac à dos solaire
- Voil'ensac et Sévigné sur la création de produits pour des travaux aériens

Exemple de création d'une application permettant la mutualisation d'un service : collecte de palettes.



GECOLLECTE Palettes

C'est une démarche de gestion collective des palettes bois sur le territoire de la Communauté de Communes Millau Grands Causses et alentours (30km) accessible aux entreprises sensibles au respect de leur environnement, membres du GECO.

Les palettes sont valorisées, transformées, réparées, etc.

Une application a été créée spécifiquement qui permet de gérer la collecte depuis n'importe quel écran. Il suffit d'avoir l'accès à internet et de gérer sans aucun paramétrage les stocks depuis un smart-phone, une tablette ou un ordinateur.

Membres de GECOLLECTE Palettes :

- Albigès
- Boissière & Fils
- Menuiseries Combes
- MJ2 Technologies
- Groupe Sévigné
- Techmay.

DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES au Conseil Départemental



Une politique d'achats écoresponsables

Optimiser les achats

La commande publique, constitue un levier majeur pour orienter les marchés vers une meilleure prise en compte du développement durable. Le Conseil Départemental a engagé des efforts depuis plusieurs années dans l'optimisation de la consommation des fournitures de bureau et des consommables. La mise en place d'enveloppe par service permet un meilleur suivi global de la consommation des fournitures de bureau et des consommables bureautiques et génère une réduction des coûts pour la collectivité. Avec les dispositifs d'enveloppe, les services sont mieux sensibilisés au suivi de leur consommation.

Par ailleurs, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information sera optimisée par la mise en réseau des moyens d'impression.

De plus, le marché de nettoyage des locaux impose l'utilisation quasi-exclusive de produits et procédés ecolabels (consommables biodégradables, matériel économe en énergie...).

3 marchés sur 4 intègrent les critères environnementaux (2 dans les marchés de fournitures et 1 dans le marché papier).

Zoom sur 2014 - 2015

En 2014 est lancé le programme de mutualisation des moyens d'impression, permettant de passer de 1 moyen d'impression pour 8 agents en moyenne au lieu de 1 pour 4. De plus tous les nouveaux moyens d'impression permettront d'imprimer en mode recto/verso, et ce mode d'impression sera paramétré automatiquement.

DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES au Conseil Départemental



Poursuivre la dématérialisation

L'imprimerie du Conseil Départemental est labellisée Imprim'Vert depuis 2008. Le Conseil Départemental achète du papier portant l'écolabel européen ou du papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement.

Le développement des moyens informatiques et la mise en réseau de l'ensemble des services du Conseil Départemental facilitent et favorisent la dématérialisation de certains processus de travail :

- réalisation « dématérialisée » de documents, soit par l'utilisation de répertoires communs partagés, soit par la transmission messagerie de versions de travail,
- circulation « dématérialisée » de l'information et de documents par la messagerie,
- dématérialisation de chaînes de traitement :
 - procédures de consultation des appels d'offres ;
 - gestion des rapports et délibérations ;
 - bulletins de salaire (vers la pairie départementale) ;
 - bulletins officiels du département

En octobre 2014, a été mis en place la dématérialisation des bordereaux, mandats et titres de recettes. Cette dématérialisation des pièces comptables a permis d'économiser sur un an (entre octobre 2014 et octobre 2015) 104 318 feuilles, soit près de **210 ramettes de papier économisées**.

Perspectives :

Un logiciel de saisie des frais de déplacement sera généralisé en 2016 à l'ensemble des services.

SYNTHESE DES DIFFERENTES ACTIONS PAR FINALITES

Les actions et programmes engagés par le Conseil Départemental en 2014 et 2015 couvrent une large part des cinq finalités identifiées par le cadre national de référence des projets territoriaux. Elles sont synthétisées dans le tableau ci-dessous

Actions	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement des être humains	Dynamique et développement
Des pratiques moins émissives pour les activités routières	3	2			1
Le schéma départemental des transports	3		2	1	2
Les déplacements des agents	3		1	1	2
L'amélioration des performances énergétiques du patrimoine bâti et l'accessibilité des locaux	3		1		2
Les énergies renouvelables dans le patrimoine départemental	3				2
Le soutien des filières et produits innovants dans les activités des routes	1	3	1		2
La reconquête d'espace en déprise / réhabilitation de terrasses de vignes	1	3	1	1	1
Poursuite de la mise en valeur et de la préservation d'Espaces Naturels Sensibles dans le département		3	1		1
La prévention et la gestion des déchets non dangereux	1	3	1	1	1
Une démarche d'archivage raisonnée et une consultation dématérialisée des documents d'archives	1		1	1	
La préservation de la ressource en eau	1	3		1	
Le concours départemental du fleurissement : dans une perspective de développement durable	1	3		1	2
Dématérialisation de la gestion et du paiement des prestations d'aide sociale	1		3	1	
Les Trophées de la solidarité : valoriser les engagements solidaires des Aveyronnais			3	2	1
L'accompagnement des personnes en insertion sociale ou professionnelle			3	2	1
Le Programme d'Intérêt Général labellisé « Habiter mieux » pour la rénovation de logements	2		3	2	2
L'Attractivité des territoires et services à la population			2	3	2
Le développement durable au cœur des manifestations sportives proposées aux jeunes aveyronnais	1		2	3	
Sensibilisation des acteurs sportifs et culturels à l'organisation de manifestations éco-responsables	1		1	3	1
Un accès facilité à l'art et à la culture pour les jeunes aveyronnais			2	3	1
Des actions de médiation culturelle pour appréhender le patrimoine aveyronnais			2	3	1
Du Ségala au Larzac : des opérations majeures pour la connaissance et la valorisation du patrimoine archéologique aveyronnais			2	3	
Des conditions de travail des agents de la collectivité améliorées			2	3	1
La formation du personnel départemental			1	3	1
Le groupement d'entreprises locales des Grands Causses	1		2	2	3
Une politique d'achats éco-responsables	1	1	1		3

Légende : Prise en compte de la finalité

Forte

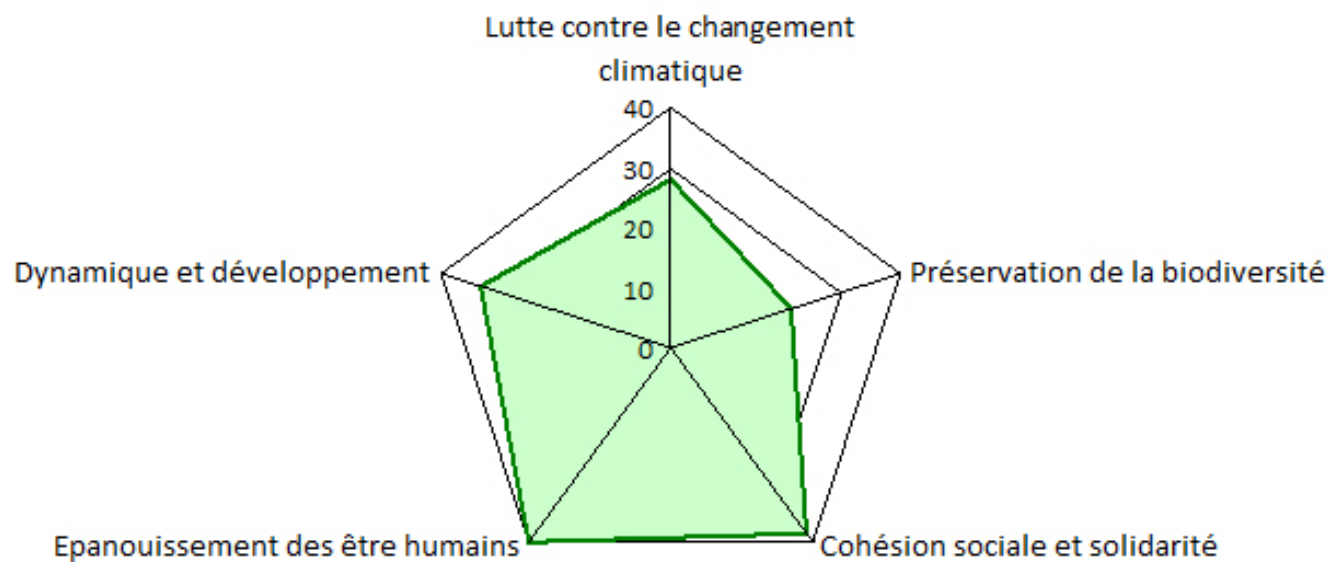


Moyenne



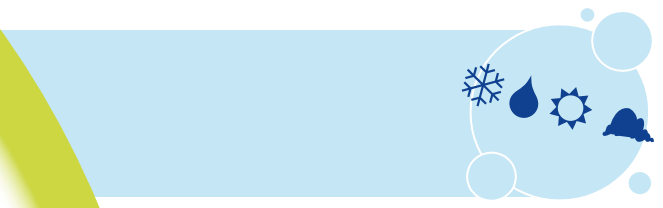
Partielle







aveyron.fr



Rodez, le 18 MARS 2016

EXEMPLAIRE ORIGINAL

Le Président du Conseil départemental

Jean-Claude LUCHE
Sénateur de l'Aveyron

**Le texte intégral des actes du Département publiés ou cités dans ce bulletin
peut être consulté auprès du Secrétariat de l'Assemblée et des Commissions**

2, rue Eugène Viala à Rodez
et sur le site internet du Conseil départemental
www.aveyron.fr
